

## RÉSULTATS FINANCIERS

### États financiers consolidés

#### RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Banque est responsable de l'intégrité, de l'uniformité, de l'objectivité et de la fiabilité des états financiers consolidés de La Banque Toronto-Dominion ainsi que de l'information financière connexe présentée dans le présent rapport annuel. Les principes comptables généralement reconnus du Canada de même que les exigences de la *Loi sur les banques* et les règlements connexes ont été appliqués, et la direction a exercé son jugement et effectué les meilleures estimations possibles quand elle l'a jugé opportun.

Le système comptable de la Banque et les contrôles internes connexes, de même que les procédés à l'appui utilisés, sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et de l'exactitude des comptes financiers et de la protection des biens contre les pertes attribuables à un usage ou à une cession non autorisés de ceux-ci. Les procédés à l'appui comprennent le choix judicieux et la formation appropriée d'employés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise des responsabilités et l'obligation de rendre compte sur le rendement, ainsi que la communication de politiques et de directives sur la conduite des activités dans toute la Banque.

La direction a utilisé les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway pour effectuer une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2007. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace au 31 octobre 2007.

Le conseil d'administration de la Banque, par l'intermédiaire du comité de vérification qui est composé entièrement d'administrateurs indépendants, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation

de l'information financière et aux systèmes de contrôle interne.

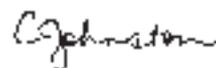
Le vérificateur en chef de la Banque, qui a pleinement et librement accès au comité de vérification, procède à un vaste programme de vérifications. Ce programme soutient le système de contrôle interne et est exécuté par une équipe professionnelle de vérificateurs.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada examine les affaires de la Banque et prend les renseignements qu'il juge nécessaires pour s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* relatives à la sécurité des déposants sont dûment observées et que la situation financière de la Banque est saine.

Ernst & Young s.r.l., vérificateurs nommés par les actionnaires, ont vérifié l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2007, en plus de vérifier les états financiers consolidés de la Banque portant la même date. Leurs rapports, dans lesquels ils expriment une opinion sans réserve, figurent aux pages 76 et 77. Les vérificateurs Ernst & Young ont pleinement et librement accès au comité de vérification, qu'ils rencontrent périodiquement, afin de discuter de leur vérification et des questions s'y rapportant, comme les commentaires qu'ils peuvent avoir à formuler relativement à la fidélité de l'information financière et au caractère approprié des contrôles internes.



**W. Edmund Clark**  
Président et  
chef de la direction



**Colleen M. Johnston**  
Chef de groupe, Finances et  
chef des finances

Toronto, Canada  
Le 28 novembre 2007

#### RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons vérifié le bilan consolidé de La Banque Toronto-Dominion aux 31 octobre 2007 et 2006 et les états consolidés des résultats, des modifications survenues dans l'avoire des actionnaires, du résultat étendu et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (PCAOB). Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos vérifications constituent un fondement raisonnable à la formulation de notre opinion.

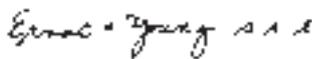
À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2007 et 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie

pour les exercices terminés à ces dates, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Tel qu'il est expliqué à la note 1 afférente aux états financiers consolidés, en 2007, La Banque Toronto-Dominion a adopté les exigences des chapitres 3855, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», 3865, «Couvertures», 1530, «Résultat étendu», et 3251, «Capitaux propres», du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* («ICCA»).

Nous avons également vérifié, conformément aux normes du PCAOB, l'efficacité du contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2007 selon les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* du Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway et avons exprimé une opinion sans réserve à cet égard dans notre rapport du 28 novembre 2007.

Les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 octobre 2005 ont été vérifiés par Ernst & Young s.r.l. et PriceWaterhouseCoopers s.r.l. qui ont exprimé une opinion sans réserve sur ceux-ci dans le rapport daté du 22 novembre 2005.



**Ernst & Young s.r.l.**  
Comptables agréés  
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada  
Le 28 novembre 2007

**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS SUR LES  
CONTRÔLES INTERNES SELON LES NORMES DU PUBLIC  
COMPANY ACCOUNTING OVERSIGHT BOARD (ÉTATS-UNIS)**

Nous avons vérifié l'efficacité du contrôle interne par La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2007, selon les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (les critères du COSO). La direction de La Banque Toronto-Dominion est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière compris dans le rapport de gestion ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace de l'information financière a été maintenu à tous les égards importants. Notre vérification du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'appréciation du risque de faiblesse importante, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre vérification constitue un fondement raisonnable à la formulation de notre opinion.

Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière est le processus visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de la publication de l'information financière, selon les principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de comptes

suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour dresser les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation, ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

À notre avis, La Banque Toronto-Dominion maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2007, selon les critères du COSO.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du PCAOB, les bilans consolidés de La Banque Toronto-Dominion aux 31 octobre 2007 et 2006 et les états consolidés des résultats, des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires, du résultat étendu et des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 octobre 2007 et 2006 de La Banque Toronto-Dominion, et notre rapport daté du 28 novembre 2007 exprime une opinion sans réserve à leur égard.



**Ernst & Young s.r.l.**

Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 28 novembre 2007

# Bilan consolidé

Aux 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2007	2006
<b>ACTIF</b>		
<b>Encaisse et montants à recevoir de banques</b>	<b>1 790 \$</b>	2 019 \$
<b>Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques</b>	<b>14 746</b>	8 763
	<b>16 536</b>	10 782
<b>Valeurs mobilières (Note 2)</b>		
Détenues à des fins de transaction	77 637	77 482
Désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	2 012	–
Disponibles à la vente	35 650	–
Détenues jusqu'à leur échéance	7 737	–
Placements	–	46 976
	<b>123 036</b>	124 458
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>		
	<b>27 648</b>	30 961
<b>Prêts (Note 3)</b>		
Prêts hypothécaires résidentiels	58 485	53 425
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	67 532	63 130
Prêts sur cartes de crédit	5 700	4 856
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	44 258	40 514
Prêts aux entreprises et aux gouvernements désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	1 235	–
	<b>177 210</b>	161 925
Provision pour pertes sur prêts	(1 295)	(1 317)
Prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts)	<b>175 915</b>	160 608
<b>Divers</b>		
Engagements de clients au titre d'acceptations	9 279	8 676
Investissement dans TD Ameritrade (Note 28)	4 515	4 379
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction (Note 24)	36 052	27 845
Écarts d'acquisition (Note 5)	7 918	7 396
Autres actifs incorporels (Note 5)	2 104	1 946
Terrains, constructions, matériel et mobilier (Note 7)	1 822	1 862
Autres actifs (Note 8)	17 299	14 001
	<b>78 989</b>	66 105
<b>Total de l'actif</b>	<b>422 124 \$</b>	392 914 \$
<b>PASSIF</b>		
<b>Dépôts (Note 9)</b>		
Particuliers	147 561 \$	146 636 \$
Banques	10 162	14 186
Entreprises et gouvernements	73 322	100 085
Détenus à des fins de transaction	45 348	–
	<b>276 393</b>	260 907
<b>Divers</b>		
Acceptations	9 279	8 676
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert (Note 2)	24 195	27 113
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension (Note 2)	16 574	18 655
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction (Note 24)	39 028	29 337
Autres passifs (Note 10)	23 829	17 461
	<b>112 905</b>	101 242
<b>Billets et débentures subordonnés (Note 11)</b>	<b>9 449</b>	6 900
<b>Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital (Note 12)</b>	<b>1 449</b>	1 794
<b>Participations sans contrôle dans les filiales (Notes 11, 28)</b>	<b>524</b>	2 439
Passif éventuel, engagements et garanties (Note 25)		
<b>AVOIR DES ACTIONNAIRES</b>		
Actions ordinaires (en millions d'actions émises et en circulation : 717,8 en 2007 et 717,4 en 2006) (Note 13)	6 577	6 334
Actions privilégiées (en millions d'actions émises et en circulation : 17,0 en 2007 et 17,0 en 2006) (Note 13)	425	425
Surplus d'apport	119	66
Bénéfices non répartis	15 954	13 725
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(1 671)	(918)
	<b>21 404</b>	19 632
<b>Total du passif et de l'avoir des actionnaires</b>	<b>422 124 \$</b>	392 914 \$

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice écoulé. Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



**W. Edmund Clark**  
Président et chef de la direction



**Hugh J. Bolton**  
Président du comité de vérification

# État des résultats consolidé

Pour les exercices terminés les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2007	2006	2005
<b>Revenu d'intérêts</b>			
Prêts	12 729 \$	10 832 \$	8 322 \$
Valeurs mobilières			
Dividendes	928	837	927
Intérêts	3 838	3 598	3 112
Dépôts auprès de banques	357	302	415
	17 852	15 569	12 776
<b>Frais d'intérêts</b>			
Dépôts	8 247	7 081	5 129
Billets et débentures subordonnés	484	388	328
Actions privilégiées et titres de fiducie de capital (Note 12)	109	126	147
Autres passifs	2 088	1 603	1 164
	10 928	9 198	6 768
<b>Revenu d'intérêts net</b>	6 924	6 371	6 008
<b>Autres revenus</b>			
Services de placement et de valeurs mobilières	2 400	2 259	2 479
Commissions sur crédit	420	371	343
Gains nets sur valeurs mobilières (Note 2)	326	305	242
Revenu de négociation (Note 17)	591	797	147
Revenu (perte) provenant des instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	(55)	–	–
Frais de service	1 019	937	787
Titrisations de prêts (Note 4)	397	346	414
Services de cartes	457	383	279
Assurances, déduction faite des règlements (Note 18)	1 005	896	826
Honoraires de fiducie	133	130	111
Divers (Note 28e)	664	397	323
	7 357	6 821	5 951
<b>Total des revenus</b>	14 281	13 192	11 959
<b>Provision pour pertes sur créances (Note 3)</b>	645	409	55
<b>Frais autres que d'intérêts</b>			
Salaires et avantages sociaux (Note 16)	4 606	4 485	4 218
Frais d'occupation des locaux, amortissement compris	736	701	676
Frais de matériel et de mobilier, amortissement compris	614	599	609
Amortissement des autres actifs incorporels (Note 5)	499	505	546
Coûts de restructuration (Note 19)	67	50	43
Marketing et développement des affaires	445	470	469
Frais de courtage connexes	233	222	263
Services professionnels et consultatifs	488	540	519
Communications	193	201	205
Divers (Note 25)	1 094	1 042	1 296
	8 975	8 815	8 844
<b>Gain sur dilution, montant net (Note 28)</b>	–	1 559	–
<b>Bénéfice avant charge d'impôts sur les bénéfices, participations sans contrôle dans les filiales et quote-part du bénéfice net d'une société liée</b>	4 661	5 527	3 060
<b>Charge d'impôts sur les bénéfices (Note 20)</b>	853	874	699
<b>Participations sans contrôle dans les filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices</b>	95	184	132
<b>Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices (Note 28)</b>	284	134	–
<b>Bénéfice net</b>	3 997	4 603	2 229
<b>Dividendes sur actions privilégiées</b>	20	22	–
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	3 977 \$	4 581 \$	2 229 \$
<b>Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions) (Note 21)</b>			
De base	718,6	716,8	691,3
Dilué	725,5	723,0	696,9
<b>Bénéfice par action (en dollars) (Note 21)</b>			
De base	5,53 \$	6,39 \$	3,22 \$
Dilué	5,48	6,34	3,20
<b>Dividendes par action (en dollars)</b>	2,11	1,78	1,58

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice écoulé. Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## État des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires consolidé

Pour les exercices terminés les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)	2007	2006	2005
<b>Actions ordinaires (Note 13)</b>			
Solde au début de l'exercice	6 334 \$	5 872 \$	3 373 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options	173	119	125
Actions émises par suite du régime de réinvestissement des dividendes	85	328	380
Incidence des actions (acquises) vendues par les Services bancaires en gros	30	(20)	6
Rachats d'actions ordinaires	(45)	(35)	–
Émises à l'acquisition de TD Banknorth (Note 28)	–	–	1 988
Émises à l'acquisition de VFC (Note 28)	–	70	–
Solde à la fin de l'exercice	6 577	6 334	5 872
<b>Actions privilégiées</b>			
Solde au début de l'exercice	425	–	–
Actions émises (Note 13)	–	425	–
Solde à la fin de l'exercice	425	425	–
<b>Surplus d'apport</b>			
Solde au début de l'exercice	66	40	20
Options sur actions (Note 15)	1	26	20
Conversion d'options de TD Banknorth à la privatisation (Note 15)	52	–	–
Solde à la fin de l'exercice	119	66	40
<b>Bénéfices non répartis</b>			
Solde au début de l'exercice	13 725	10 650	9 540
Rajustement transitoire à la suite de l'adoption des normes sur les instruments financiers (Note 1)	80	–	–
Bénéfice net	3 997	4 603	2 229
Dividendes sur actions ordinaires	(1 517)	(1 278)	(1 098)
Dividendes sur actions privilégiées	(20)	(22)	–
Prime versée au rachat d'actions ordinaires	(311)	(229)	–
Divers	–	1	(21)
Solde à la fin de l'exercice	15 954	13 725	10 650
<b>Cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices (Note 14)</b>			
Solde au début de l'exercice	(918)	(696)	(265)
Rajustement transitoire à la suite de l'adoption des normes sur les instruments financiers (Note 1)	426	–	–
Autres éléments du résultat étendu pour la période	(1 179)	(222)	(431)
Solde à la fin de l'exercice	(1 671)	(918)	(696)
<b>Total de l'avoir des actionnaires</b>	<b>21 404 \$</b>	<b>19 632 \$</b>	<b>15 866 \$</b>

## État du résultat étendu consolidé

Pour les exercices terminés les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)	2007	2006	2005
<b>Bénéfice net</b>	<b>3 997 \$</b>	<b>4 603 \$</b>	<b>2 229 \$</b>
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices			
Variation des gains et (pertes) latents sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des activités de couverture <sup>1</sup>	159	–	–
Reclassement en résultat net lié aux valeurs mobilières disponibles à la vente <sup>2</sup>	(53)	–	–
Variation des gains et (pertes) de change découlant d'investissements dans des filiales, déduction faite des opérations de couverture <sup>3, 4</sup>	(1 155)	(222)	(431)
Variation des gains et (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie <sup>5</sup>	(170)	–	–
Reclassement en résultat net de pertes sur les couvertures de flux de trésorerie <sup>6</sup>	40	–	–
Autres éléments du résultat étendu pour l'exercice	(1 179)	(222)	(431)
<b>Résultat étendu pour l'exercice</b>	<b>2 818 \$</b>	<b>4 381 \$</b>	<b>1 798 \$</b>

<sup>1</sup> Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 94 millions de dollars.

<sup>2</sup> Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 32 millions de dollars.

<sup>3</sup> Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 909 millions de dollars (209 millions de dollars en 2006; 141 millions de dollars en 2005).

<sup>4</sup> Comprend un montant de 1 864 millions de dollars au titre de gains (pertes) après impôts provenant des couvertures des investissements de la Banque dans des établissements étrangers (432 millions de dollars en 2006; 287 millions de dollars en 2005).

<sup>5</sup> Déduction faite d'une économie d'impôts sur les bénéfices de 91 millions de dollars.

<sup>6</sup> Déduction faite d'une économie d'impôts sur les bénéfices de 22 millions de dollars.

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice écoulé. Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# État des flux de trésorerie consolidé

Pour les exercices terminés les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)	2007	2006	2005
<b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>			
Bénéfice net	3 997 \$	4 603 \$	2 229 \$
Rajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets d'exploitation			
Provision pour pertes sur créances	645	409	55
Coûts de restructuration	67	50	43
Amortissement (Note 7)	362	343	322
Amortissement des autres actifs incorporels	499	505	546
Options sur actions	53	26	20
Gain sur dilution, montant net	–	(1 559)	–
Gains nets sur titres	(326)	(305)	(242)
Gain net sur titrisations	(141)	(119)	(166)
Quote-part du bénéfice net d'une société liée	(284)	(134)	–
Participations sans contrôle	95	184	132
Impôts sur les bénéfices futurs (Note 20)	244	(17)	(261)
Variations des actifs et passifs d'exploitation			
Impôts sur les bénéfices exigibles	558	88	2
Intérêts à recevoir et à payer (Notes 8, 10)	(296)	(146)	588
Titres détenus à des fins de transaction	(2 167)	(11 707)	1 118
Gains latents et montants à recevoir sur les contrats de dérivés	(8 207)	5 806	46
Pertes latentes et montants à payer sur les contrats de dérivés	9 691	(4 161)	(375)
Divers	(736)	(252)	1 205
<b>Flux de trésorerie nets d'exploitation</b>	<b>4 054</b>	<b>(6 386)</b>	<b>5 262</b>
<b>Flux de trésorerie de financement</b>			
Variation des dépôts	14 154	9 246	11 169
Valeurs mobilières mises en pension	(2 081)	6 665	1 438
Valeurs mobilières vendues à découvert	(2 918)	2 707	5 305
Émission de billets et de débetures subordonnés	4 072	2 341	270
Remboursement de billets et de débetures subordonnés	(1 399)	(978)	(1 419)
Billets et débetures subordonnés (acquis) vendus par les Services bancaires en gros	4	8	(3)
Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital	(345)	(1)	(765)
Écart de conversion sur les billets et les débetures subordonnés émis en monnaie étrangère	(128)	(45)	(24)
Actions ordinaires émises à l'exercice d'options	173	119	125
Actions ordinaires (acquises) vendues par les Services bancaires en gros	30	(20)	6
Rachats d'actions ordinaires	(45)	(35)	–
Dividendes versés en espèces sur les actions ordinaires	(1 432)	(950)	(718)
Prime versée au rachat d'actions ordinaires	(311)	(229)	–
Émission d'actions privilégiées	–	425	–
Dividendes versés sur les actions privilégiées	(20)	(22)	–
<b>Flux de trésorerie nets de financement</b>	<b>9 754</b>	<b>19 231</b>	<b>15 384</b>
<b>Flux de trésorerie d'investissement</b>			
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	(5 983)	2 982	(4 111)
Variation des valeurs mobilières disponibles à la vente, détenues jusqu'à leur échéance et détenues comme placements :			
Achats	(96 846)	(132 903)	(211 782)
Produit tiré des échéances	92 880	112 962	193 415
Produit tiré des ventes	10 372	18 599	14 010
Variation des activités de prêt :			
Montage et acquisitions	(150 671)	(132 864)	(78 655)
Produit tiré des échéances	122 509	113 477	62 956
Produit tiré des ventes	5 084	2 691	4 541
Produit tiré des titrisations de prêts (Note 4)	9 937	9 939	7 365
Terrains, constructions, matériel et mobilier	(322)	(494)	(814)
Valeurs mobilières prises en pension	3 313	(4 578)	(4 487)
Programme de rachat d'actions de TD Banknorth (Note 28)	–	(290)	(603)
Acquisitions et cessions, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie acquis (Note 28)	(4 139)	(1 980)	(2 184)
<b>Flux de trésorerie nets d'investissement</b>	<b>(13 866)</b>	<b>(12 459)</b>	<b>(20 349)</b>
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(171)	(40)	(28)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(229)</b>	<b>346</b>	<b>269</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	2 019	1 673	1 404
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice, représentés par l'encaisse et les montants à recevoir de banques</b>	<b>1 790 \$</b>	<b>2 019 \$</b>	<b>1 673 \$</b>
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>			
Montant des intérêts payés au cours de l'exercice	10 947 \$	9 085 \$	6 433 \$
Montant des impôts sur les bénéfices payés au cours de l'exercice	1 099	968	968

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice écoulé. Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

## NOTE 1 SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

### LOI SUR LES BANQUES

Les états financiers consolidés ci-joints et les principes comptables suivis par La Banque Toronto-Dominion (la Banque), y compris les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada, sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

Les principales conventions et méthodes comptables suivies par la Banque sont les suivantes :

### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie des filiales et de certaines entités à détenteurs de droits variables (EDDV) après élimination des opérations intersociétés et des soldes réciproques. Les filiales sont des sociétés ou d'autres personnes morales contrôlées par la Banque. La situation financière et les résultats d'exploitation de TD Banknorth Inc. sont consolidés avec un décalage de un mois. La Banque utilise la méthode de l'acquisition pour comptabiliser toutes les acquisitions d'entreprises.

Lorsque la Banque ne détient pas toutes les actions de la filiale, la participation sans contrôle dans la filiale est présentée au bilan consolidé dans les participations sans contrôle dans les filiales, et le bénéfice tiré des participations sans contrôle, déduction faite des impôts, est présenté à titre d'élément distinct dans l'état des résultats consolidé.

La méthode de la consolidation proportionnelle est utilisée pour comptabiliser les placements dans lesquels la Banque exerce un contrôle conjoint. Seule la quote-part spécifique de la Banque dans les actifs, les passifs, les revenus et les frais est consolidée.

Les sociétés sur lesquelles la Banque exerce une influence notable sont comptabilisées à la valeur de consolidation. La quote-part de la Banque dans le revenu, les gains et les pertes réalisés à la cession et les moins-values afin de tenir compte des pertes de valeur durables de ces sociétés est présentée dans l'état des résultats consolidé.

### UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Pour dresser les états financiers consolidés, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses d'après l'information disponible en date des états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les pertes sur prêts, la juste valeur des instruments financiers, la consolidation des EDDV, les impôts sur les bénéfices, les titrisations, l'évaluation des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels, les prestations de retraite et les avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que le passif éventuel font l'objet d'importantes estimations et hypothèses, de la part de la direction, utilisées dans le calcul des montants qui doivent être comptabilisés dans les états financiers consolidés.

### CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux en vigueur à la date du bilan, et les actifs et les passifs non monétaires sont convertis aux taux historiques. Les revenus et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change moyens pour l'exercice. Les gains et les pertes de conversion latents et tous les gains et les pertes réalisés sont inclus dans les autres revenus, à l'exception des gains et des pertes de conversion latents sur les valeurs mobilières disponibles à la vente qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'actif soit vendu ou qu'il subisse une dépréciation.

Pour les établissements étrangers autonomes, tous les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, et tous les revenus et charges sont convertis aux taux de change moyens pour l'exercice. Les gains et les pertes de conversion latents relatifs aux participations de la Banque dans les établissements autonomes, déduction faite de tout gain ou de toute perte compensatoire découlant des couvertures de risques de change liés à ces participations et des impôts sur les bénéfices y afférents, sont inclus dans les autres éléments du résultat étendu de l'avoir des actionnaires. À la cession de ces placements, tout gain ou toute perte de conversion cumulé est inclus dans les autres revenus.

### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie consistent en encaisse et montants à recevoir de banques. Ces dépôts sont émis par des institutions financières de qualité supérieure.

### CONSTATATION DES REVENUS

Les services de placement et de valeurs mobilières englobent les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions, de même que les frais de services de placement. Les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions tirés des services de gestion de placements et services connexes, des services de garde et de fiducie institutionnelle et des services de courtage sont tous constatés au cours de la période pendant laquelle les services sont rendus. Les frais de services de placement comprennent les honoraires de services consultatifs, qui sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés, et les honoraires de prise ferme, déduction faite des frais de syndicat de placement, qui sont passés en résultat net une fois que la Banque a rendu tous les services à l'émetteur et a le droit de recouvrer les honoraires.

Les services de cartes comprennent les commissions sur paiement tirées des cartes de crédit et de débit, les frais annuels et les frais de service relatifs aux activités de titrisation. Les revenus sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés, sauf les frais annuels qui sont constatés sur une période de douze mois.

### MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

#### *Instruments financiers*

Le 1<sup>er</sup> novembre 2006, la Banque a adopté le chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », le chapitre 3865, « Couvertures », le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », le chapitre 1530, « Résultat étendu », et le chapitre 3251, « Capitaux propres », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (ICCA). L'adoption de ces nouvelles normes sur les instruments financiers a entraîné des modifications dans la comptabilisation des instruments financiers et des couvertures de même que dans la comptabilisation de certains rajustements transitoires qui ont été constatés dans les bénéfices non répartis d'ouverture de l'exercice ou dans le cumul des autres éléments du résultat étendu d'ouverture de l'exercice, tel qu'il est décrit ci-dessous. Les états financiers consolidés comparatifs n'ont pas été redressés par suite de l'adoption des normes. Voici les principales modifications apportées à la comptabilisation des instruments financiers et des couvertures découlant de l'adoption de ces normes comptables.

#### *a) Actifs financiers et passifs financiers*

Avant l'adoption des nouvelles normes, la Banque classait l'ensemble de ses actifs financiers comme valeurs du compte de négociation, valeurs du compte de placement ou prêts et créances. Les valeurs du compte de négociation étaient comptabilisées à la juste valeur. Les valeurs du compte de placement étaient comptabilisées au coût ou au coût après amortissement, déduction faite de tout rajustement pour une baisse de valeur durable. Les prêts et les créances étaient comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. L'ensemble des passifs financiers de la Banque étaient comptabilisés selon la comptabilité d'exercice, à l'exception des passifs détenus à des fins de transaction et des positions courtes en valeurs mobilières.

Conformément aux nouvelles normes, les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur et sont par la suite comptabilisés en fonction de leur classement. Le classement dépend de l'intention dans laquelle les instruments financiers ont été acquis et des caractéristiques de ceux-ci. Sauf dans des circonstances bien précises, le classement ne peut pas changer après la constatation initiale. Lorsque le contrat exige que les actifs soient livrés dans un délai établi, les actifs financiers achetés et vendus sont constatés selon la date de transaction. Les coûts de transaction sont immédiatement passés en résultat net ou sont capitalisés, selon la nature de la transaction et du produit qui y est associé.

Les incidences sur la Banque de l'adoption de ces nouvelles conventions comptables le 1<sup>er</sup> novembre 2006 sont décrites ci-dessous.

#### *Détenus à des fins de transaction*

À la transition, des placements totalisant 76,4 milliards de dollars, présentés antérieurement comme valeurs du compte de négociation dans les états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, ont été classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction le 1<sup>er</sup> novembre 2006.

Des droits conservés dans des titrisations d'une valeur comptable de 216 millions de dollars, auparavant comptabilisés au coût après amortissement, ont été classés dans les titres détenus à des fins de transaction. Certains passifs de dépôt totalisant 35,5 milliards de dollars ont aussi été classés comme détenus à des fins de transaction.

#### *Disponibles à la vente*

À la transition, des placements totalisant 34,8 milliards de dollars, présentés antérieurement comme valeurs du compte de placement dans les états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, ont été classés comme valeurs mobilières disponibles à la vente le 1<sup>er</sup> novembre 2006. La modification de la convention comptable relative aux baisses de valeurs durables n'a pas eu d'incidence notable.

#### *Détenus jusqu'à leur échéance*

Le 1<sup>er</sup> novembre 2006, des placements totalisant 10,1 milliards de dollars classés comme valeurs du compte de placement ont été reclassés comme valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance. Le 1<sup>er</sup> novembre 2006, des obligations totalisant 1,1 milliard de dollars classées comme valeurs du compte de négociation ont été reclassées comme valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance.

#### *Prêts*

Ce classement cadre avec celui prescrit par les normes comptables antérieures.

#### *Actifs et passifs financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur*

À la transition, la Banque a désigné 2,0 milliards de dollars d'actifs financiers comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur. Ces actifs avaient été classés à titre de valeurs du compte de placement en vertu des anciennes normes comptables.

## **b) Dérivés et comptabilité de couverture**

### *Dérivés incorporés*

Des dérivés peuvent être incorporés dans un autre instrument financier (l'«instrument hôte»). Avant l'adoption des nouvelles normes comptables le 1<sup>er</sup> novembre 2006, les dérivés incorporés n'étaient pas comptabilisés séparément de l'instrument hôte, sauf les dérivés incorporés dans des contrats de dépôt indexé sur actions à capital protégé. Selon les nouvelles normes, les dérivés incorporés sont traités comme des contrats séparés lorsque leurs caractéristiques économiques et les risques qu'ils représentent ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, lorsqu'un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé et lorsque le contrat pris dans son ensemble n'est pas détenu à des fins de transaction ou désigné comme détenu à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur. Les dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur et toute variation subséquente est constatée dans le revenu de négociation.

La modification de convention comptable relative aux dérivés incorporés n'a pas eu d'effet notable.

### *Comptabilité de couverture*

Selon les anciennes normes, les dérivés qui répondaient aux exigences de la comptabilité de couverture étaient généralement comptabilisés suivant la comptabilité d'exercice. Comme il est indiqué à la note 24, selon les nouvelles normes, tous les dérivés sont constatés à la juste valeur et des directives précises sur la comptabilité de couverture, y compris l'évaluation et la constatation de l'inefficacité des couvertures, sont maintenant fournies.

À l'adoption des nouvelles normes, la Banque a comptabilisé une augmentation nette des passifs dérivés désignés comme couvertures de juste valeur de 3 millions de dollars, une hausse des prêts de 14 millions de dollars et une hausse des dépôts de 11 millions de dollars. De plus, la Banque a comptabilisé une augmentation nette de 212 millions de dollars des actifs dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie et une augmentation de 212 millions de dollars avant impôts dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

L'adoption des nouvelles normes a entraîné le reclassement de 918 millions de dollars lié aux couvertures d'investissements nets dans des établissements étrangers, antérieurement comptabilisés dans le compte d'écart de conversion, dans le cumul des autres éléments du résultat étendu d'ouverture de l'exercice.

Le tableau suivant résume les rajustements découlant de l'adoption des nouvelles normes le 1<sup>er</sup> novembre 2006.

## **Rajustements transitoires, déduction faite des impôts sur les bénéfices**

(en millions de dollars canadiens)	Bénéfices non répartis		Cumul des autres éléments du résultat étendu	
	Brut	Déduction faite des impôts sur les bénéfices	Brut	Déduction faite des impôts sur les bénéfices
Classement des valeurs mobilières disponibles à la vente	– \$	– \$	440 \$	287 \$
Classement des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	76	50	–	–
Désignation de valeurs mobilières comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	7	4	–	–
Contrepassation des soldes transitoires reportés à l'adoption de la NOC-13	37	25	–	–
Couvertures de flux de trésorerie	–	–	212	139
Divers	(4)	1	–	–
<b>Total</b>	<b>116 \$</b>	<b>80 \$</b>	<b>652 \$</b>	<b>426 \$</b>

Aucune autre modification n'a été apportée aux méthodes comptables de la Banque pour l'exercice.

### **CHIFFRES CORRESPONDANTS**

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

### **CONVENTIONS COMPTABLES PARTICULIÈRES**

Afin de permettre une meilleure compréhension des états financiers consolidés de la Banque, nous avons décrit les principales conventions comptables dont les divers éléments des états financiers font l'objet à l'intérieur des notes présentant les informations financières s'y rapportant. Ces notes sont comme suit :

Note	Sujet	Page
2	Valeurs mobilières	84
3	Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur prêts	89
4	Titrisations de prêts	90
5	Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels	92
6	Entités à détenteurs de droits variables	93
7	Terrains, constructions, matériel et mobilier	93
8	Autres actifs	94
9	Dépôts	94
10	Autres passifs	94
11	Billets et débiteurs subordonnés et participations sans contrôle	95
12	Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital	95
13	Capital social	97
14	Cumul des autres éléments du résultat étendu	98
15	Rémunération à base d'actions	98
16	Avantages sociaux futurs	100
17	Revenu lié aux activités de négociation	104
18	Assurances	104
19	Coûts de restructuration	104
20	Impôts sur les bénéfices	105
21	Bénéfice par action	106
22	Juste valeur des instruments financiers	107
23	Risque de taux d'intérêt	108
24	Instruments financiers dérivés	110
25	Passif éventuel, engagements et garanties	115
26	Concentration du risque de crédit	116
27	Information sectorielle	117
28	Acquisitions, cessions et autres	119
29	Opérations entre apparentés	121
30	Événements postérieurs à la date du bilan	121

## MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES ET DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

### Informations à fournir concernant le capital

L'ICCA a publié une nouvelle norme comptable, soit le chapitre 1535, «Informations à fournir concernant le capital», qui exige que des informations tant qualitatives que quantitatives soient présentées pour permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de l'entité. Pour la Banque, cette nouvelle norme entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2007.

### Instruments financiers

L'ICCA a publié deux nouvelles normes comptables, soit le chapitre 3862, «Instruments financiers – informations à fournir», et le chapitre 3863, «Instruments financiers – présentation», qui s'appliquent aux états financiers intermédiaires et annuels relatifs aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007. Ces nouvelles normes entrent en vigueur pour la Banque le 1<sup>er</sup> novembre 2007.

### Comptabilisation des coûts de transaction d'instruments financiers non classés comme détenus à des fins de transaction

Le 1<sup>er</sup> juin 2007, le CPN a publié le CPN-166, «Choix de méthode comptable pour les coûts de transaction». Cet abrégé vise à clarifier l'application des directives comptables liées aux coûts de transaction qui ont été intégrées au chapitre 3855. Plus précisément, l'abrégé posait la question suivante : une entité doit-elle choisir une méthode comptable et l'appliquer à l'ensemble des actifs et des passifs financiers non classés comme étant détenus à des fins de transaction, ou bien peut-elle comptabiliser les coûts de transaction en résultat net pour certains de ces actifs et passifs financiers et les ajouter à la valeur comptable pour d'autres actifs et passifs financiers? Le consensus dégagé dans cet abrégé s'applique aux coûts de transaction de tous les instruments financiers engagés à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2007. La nouvelle norme ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la situation financière ou les bénéfices de la Banque.

## NOTE 2 VALEURS MOBILIÈRES

### VALEURS MOBILIÈRES

Comme il est expliqué à la note 1, en date du 1<sup>er</sup> novembre 2006, la Banque a classé tous les actifs financiers et les passifs financiers de façon prospective, selon les exigences du chapitre 3855.

#### Détenues à des fins de transaction

Les actifs financiers et les passifs financiers achetés et engagés dans le but de générer un gain à court terme sont constatés à la date de transaction et classés comme détenus à des fins de transaction. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Ces instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur et toute variation de la juste valeur ainsi que tous les gains ou pertes réalisés à la cession sont constatés dans le revenu de négociation. La juste valeur est déterminée d'après les cours du marché ou, lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles facilement, d'après les cours d'autres titres semblables, d'après des preuves indirectes émanant de tiers ou à l'aide d'une autre technique d'évaluation. Les revenus de dividendes et d'intérêts sont comptabilisés d'après la méthode de la comptabilité d'exercice et sont inclus dans le revenu d'intérêts. Ce classement et la comptabilisation connexe sont conformes dans une large mesure aux anciennes normes comptables.

#### Détenues à des fins autres que de transaction

Selon les anciennes normes comptables, la Banque classait toutes les valeurs mobilières détenues à des fins autres que de transaction comme valeurs du compte de placement. Les valeurs du compte de placement comprenaient les titres de créance et les titres de participation achetés dans l'intention de les conserver un certain temps conformément aux objectifs de placement initiaux de la Banque et étaient généralement vendus seulement en cas de modification des objectifs de placement découlant d'une variation de la situation du marché. Les valeurs du compte de placement comprenaient les placements dans le portefeuille de services bancaires de placement qui n'étaient pas cotés en Bourse et qui étaient généralement détenus à plus long terme que la plupart des autres valeurs. Les titres de participation étaient comptabilisés selon le coût et les titres de créance, au coût après amortissement, rajusté à la valeur de réalisation nette afin de constater toute baisse de valeur durable.

Les gains et les pertes réalisés à la cession, déterminés selon le coût moyen, et les dépréciations de la valeur de réalisation nette servant à constater les pertes de valeur durables étaient inclus dans les gains nets / les pertes nettes sur valeurs du compte de placement. Les gains et les pertes réalisés et latents sur les valeurs utilisées aux fins des activités de couverture étaient passés en résultat au cours de la même période que le revenu tiré des éléments couverts.

En vertu des nouvelles règles adoptées le 1<sup>er</sup> novembre 2006, ces valeurs ont été classées dans de nouvelles catégories, selon le motif pour lequel les instruments financiers ont été acquis et leurs caractéristiques. Les nouvelles catégories et les conventions comptables connexes sont décrites ci-après.

#### Valeurs mobilières désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur

Le chapitre 3855 introduit une nouvelle classification des actifs financiers et des passifs financiers. Les actifs financiers et les passifs financiers, autres que ceux classés comme détenus à des fins de transaction, peuvent être désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur si la juste valeur peut être évaluée de façon fiable, s'ils répondent au moins à un des critères énoncés ci-dessous ou s'ils sont désignés comme tels par la Banque. Les instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur sont comptabilisés à la juste valeur et toute variation de la juste valeur est constatée dans le revenu tiré des instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur. Les intérêts ou les dividendes provenant de ces instruments financiers sont comptabilisés dans le revenu d'intérêts.

La Banque peut désigner des actifs financiers et des passifs financiers comme détenus à des fins de transaction lorsque la désignation :

- élimine ou réduit de façon importante les incohérences d'évaluation ou de constatation qui proviendraient autrement de l'évaluation des actifs financiers ou des passifs financiers, ou de la constatation de gains et de pertes s'y rapportant, selon des bases différentes; ou
- s'applique à des groupes d'actifs financiers ou de passifs financiers ou à des groupes mixtes qui sont gérés et dont le rendement est évalué en fonction de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou de placement documentée, et lorsque l'information sur les groupes d'instruments financiers est présentée à la direction sur cette base.

À l'adoption des nouvelles règles comptables, certaines valeurs à l'appui des provisions d'assurance dans certaines filiales d'assurances de la Banque ont été désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur. L'évaluation actuarielle des provisions d'assurance se fonde sur un facteur d'actualisation comportant un rendement moyen pondéré, l'incidence des variations du facteur d'actualisation étant constatée dans l'état des résultats consolidé. Comme ces valeurs sont classées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, le gain latent (ou la perte latente) sur les valeurs sera constaté dans l'état des résultats consolidé ainsi que l'incidence de la variation liée à l'actualisation des provisions d'assurance, ce qui réduit l'asymétrie comptable.

#### **Disponibles à la vente**

Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur et toute variation de la juste valeur est constatée dans les autres éléments du résultat étendu. Les valeurs mobilières qui sont classées comme disponibles à la vente et dont on ne peut facilement établir la valeur de marché sont constatées au coût. Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont ramenées à la juste valeur par imputation aux résultats quand il est nécessaire de refléter une baisse de valeur durable. Les gains et les pertes réalisés à la cession de valeurs mobilières disponibles à la vente, qui sont calculés selon le coût moyen, sont constatés dans les gains nets sur valeurs mobilières dans les autres revenus. Les revenus de dividendes et d'intérêts sont comptabilisés d'après la méthode de la comptabilité d'exercice et sont inclus dans le revenu d'intérêts.

#### **Détenues jusqu'à leur échéance**

Lorsque la Banque a l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance, les titres à échéance fixe sont classés comme détenus jusqu'à leur échéance et comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après la méthode de la comptabilité d'exercice et sont inclus dans le revenu d'intérêts.

#### **VALEURS MOBILIÈRES PRISES EN PENSION ET MISES EN PENSION**

Les prises en pension consistent en l'achat d'une valeur mobilière que la Banque s'engage à revendre au vendeur à un prix stipulé d'avance. Les mises en pension consistent en la vente d'une valeur mobilière que la Banque s'engage à racheter de l'acheteur à un prix stipulé d'avance. Les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension sont comptabilisées au coût après amortissement dans le bilan consolidé. L'écart entre le prix de vente et le prix de rachat convenu aux termes de la mise en pension est comptabilisé à titre de frais d'intérêts. Inversement, l'écart entre le coût d'achat et le produit établi d'avance à recevoir aux termes d'une prise en pension est comptabilisé à titre de revenus d'intérêts. La Banque prend possession du bien sous-jacent donné en sûreté, en surveille la valeur marchande par rapport aux sommes exigibles en vertu des conventions et, le cas échéant, exige la cession d'une sûreté additionnelle ou la réduction du solde des valeurs mobilières afin de protéger la marge contractuelle. Dans l'éventualité du défaut de la contrepartie, la convention de financement donne à la Banque le droit de liquider le bien qu'elle détient en sûreté.

## Calendrier des échéances des valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	Durée jusqu'à l'échéance <sup>1</sup>						2007 Total	2006 Total
	Moins de un an	Un an à 3 ans	3 ans à 5 ans	5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise		
<b>Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction</b>								
<b>Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement</b>								
Canada	1 607 \$	862 \$	1 728 \$	592 \$	1 372 \$	– \$	6 161 \$	8 994 \$
Provinces	489	309	286	799	921	–	2 804	2 479
	2 096	1 171	2 014	1 391	2 293	–	8 965	11 473
<b>Autres titres de créance</b>								
Émetteurs canadiens	175	608	972	969	1 051	–	3 775	3 326
Gouvernement fédéral des États-Unis	82	291	98	118	40	–	629	1 192
Autres gouvernements étrangers	502	380	113	279	111	–	1 385	2 601
Autres émetteurs	8 326	5 162	5 395	4 919	1 839	–	25 641	23 183
	9 085	6 441	6 578	6 285	3 041	–	31 430	30 302
<b>Titres de participation</b>								
Actions privilégiées	–	–	–	–	9	104	113	132
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	37 129	37 129	35 575
	–	–	–	–	9	37 233	37 242	35 707
<b>Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction</b>	<b>11 181 \$</b>	<b>7 612 \$</b>	<b>8 592 \$</b>	<b>7 676 \$</b>	<b>5 343 \$</b>	<b>37 233 \$</b>	<b>77 637 \$</b>	<b>77 482 \$</b>
<b>Valeurs mobilières désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur</b>								
<b>Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement</b>								
Canada	315 \$	151 \$	36 \$	33 \$	3 \$	– \$	538 \$	– \$
Titres adossés à des créances hypothécaires	983	–	–	–	–	–	983	–
	1 298	151	36	33	3	–	1 521	–
Provinces	31	115	9	8	6	–	169	–
	1 329	266	45	41	9	–	1 690	–
<b>Autres titres de créance</b>								
Émetteurs canadiens	28	126	12	–	7	–	173	–
Gouvernement fédéral des États-Unis	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres gouvernements étrangers	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres émetteurs	50	–	–	–	–	–	50	–
	78	126	12	–	7	–	223	–
<b>Titres de participation</b>								
Actions privilégiées	–	–	–	–	–	2	2	–
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	97	97	–
<b>Total des valeurs mobilières désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur</b>	<b>1 407 \$</b>	<b>392 \$</b>	<b>57 \$</b>	<b>41 \$</b>	<b>16 \$</b>	<b>99 \$</b>	<b>2 012 \$</b>	<b>– \$</b>
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>								
<b>Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement</b>								
Canada	4 636 \$	31 \$	88 \$	72 \$	– \$	– \$	4 827 \$	– \$
Titres adossés à des créances hypothécaires	2 253	6 932	11 962	–	–	–	21 147	–
	6 889	6 963	12 050	72	–	–	25 974	–
Provinces	–	9	57	137	–	–	203	–
	6 889	6 972	12 107	209	–	–	26 177	–
<b>Autres titres de créance</b>								
Émetteurs canadiens	40	145	248	198	–	–	631	–
Gouvernement fédéral des États-Unis	1 089	684	193	557	1 877	–	4 400	–
Autres gouvernements étrangers	8	3	3	–	–	–	14	–
Autres émetteurs	193	8	–	76	24	–	301	–
	1 330	840	444	831	1 901	–	5 346	–
<b>Titres de participation</b>								
Actions privilégiées	37	113	147	–	–	216	513	–
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	3 614	3 614	–
	37	113	147	–	–	3 830	4 127	–
<b>Total des valeurs mobilières disponibles à la vente</b>	<b>8 256 \$</b>	<b>7 925 \$</b>	<b>12 698 \$</b>	<b>1 040 \$</b>	<b>1 901 \$</b>	<b>3 830 \$</b>	<b>35 650 \$</b>	<b>– \$</b>

<sup>1</sup> Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

## Calendrier des échéances des valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	Durée jusqu'à l'échéance <sup>1</sup>						2007 Total	2006 Total
	Moins de un an	Un an à 3 ans	3 ans à 5 ans	5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise		
<b>Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance</b>								
<b>Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement</b>								
Canada	245 \$	22 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	267 \$	– \$
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	–	–	–	–	–	–	–
	245	22	–	–	–	–	267	–
Provinces	–	–	–	–	–	–	–	–
	245	22	–	–	–	–	267	–
<b>Autres titres de créance</b>								
Émetteurs canadiens	–	–	–	–	–	–	–	–
Gouvernement fédéral des États-Unis	218	91	–	47	3	–	359	–
Autres gouvernements étrangers	997	2 410	1 027	–	–	–	4 434	–
Autres émetteurs	823	1 641	141	72	–	–	2 677	–
	2 038	4 142	1 168	119	3	–	7 470	–
<b>Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance</b>	<b>2 283 \$</b>	<b>4 164 \$</b>	<b>1 168 \$</b>	<b>119 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>7 737 \$</b>	<b>– \$</b>
<b>Titres de placement</b>								
<b>Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement</b>								
Canada	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	6 863 \$
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	–	–	–	–	–	–	21 078
	–	–	–	–	–	–	–	27 941
Provinces	–	–	–	–	–	–	–	523
	–	–	–	–	–	–	–	28 464
<b>Autres titres de créance</b>								
Émetteurs canadiens	–	–	–	–	–	–	–	924
Gouvernement fédéral des États-Unis	–	–	–	–	–	–	–	5 679
Autres gouvernements étrangers	–	–	–	–	–	–	–	3 428
Autres émetteurs	–	–	–	–	–	–	–	5 542
	–	–	–	–	–	–	–	15 573
<b>Titres de participation</b>								
Actions privilégiées	–	–	–	–	–	–	–	727
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	–	–	2 212
	–	–	–	–	–	–	–	2 939
<b>Total des titres de placement</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>46 976 \$</b>
<b>Total des valeurs mobilières</b>	<b>23 127 \$</b>	<b>20 093 \$</b>	<b>22 515 \$</b>	<b>8 876 \$</b>	<b>7 263 \$</b>	<b>41 162 \$</b>	<b>123 036 \$</b>	<b>124 458 \$</b>

<sup>1</sup> Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

## Gains et pertes latents sur les valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	2007				2006			
	Coût/ coût après amortisse- ment	Gains bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Coût/ coût après amortisse- ment	Gains bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>								
<b>Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement</b>								
Canada	4 827 \$	2 \$	2 \$	4 827 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Titres adossés à des créances hypothécaires	19 135	2 118	106	21 147	–	–	–	–
	23 962	2 120	108	25 974	–	–	–	–
Provinces	204	–	1	203	–	–	–	–
	24 166	2 120	109	26 177	–	–	–	–
<b>Autres titres de créance</b>								
Émetteurs canadiens	641	–	10	631	–	–	–	–
Gouvernement fédéral des États-Unis	4 422	13	35	4 400	–	–	–	–
Autres gouvernements étrangers	12	2	–	14	–	–	–	–
Autres émetteurs	301	–	–	301	–	–	–	–
	5 376	15	45	5 346	–	–	–	–
<b>Titres de participation<sup>1</sup></b>								
Actions privilégiées	491	266	6	751	–	–	–	–
Actions ordinaires	3 124	1 008	66	4 066	–	–	–	–
	3 615	1 274	72	4 817	–	–	–	–
<b>Total des valeurs mobilières disponibles à la vente</b>	<b>33 157</b>	<b>3 409</b>	<b>226</b>	<b>36 340</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance</b>								
<b>Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement</b>								
Canada	267	–	–	267	–	–	–	–
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	–	–	–	–	–	–	–
	267	–	–	267	–	–	–	–
Provinces	–	–	–	–	–	–	–	–
	267	–	–	267	–	–	–	–
<b>Autres titres de créance</b>								
Émetteurs canadiens	–	–	–	–	–	–	–	–
Gouvernement fédéral des États-Unis	359	–	–	359	–	–	–	–
Autres gouvernements étrangers	4 434	1	49	4 386	–	–	–	–
Autres émetteurs	2 677	1	10	2 668	–	–	–	–
	7 470	2	59	7 413	–	–	–	–
<b>Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance</b>	<b>7 737</b>	<b>2</b>	<b>59</b>	<b>7 680</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Titres de placement</b>								
<b>Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement</b>								
Canada	–	–	–	–	6 863	15	5	6 873
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	–	–	–	21 078	64	1	21 141
	–	–	–	–	27 941	79	6	28 014
Provinces	–	–	–	–	523	5	2	526
	–	–	–	–	28 464	84	8	28 540
<b>Autres titres de créance</b>								
Émetteurs canadiens	–	–	–	–	924	6	3	927
Gouvernement fédéral des États-Unis	–	–	–	–	5 679	1	12	5 668
Autres gouvernements étrangers	–	–	–	–	3 428	2	37	3 393
Autres émetteurs	–	–	–	–	5 542	10	55	5 497
	–	–	–	–	15 573	19	107	15 485
<b>Titres de placement</b>								
Actions privilégiées	–	–	–	–	727	108	1	834
Actions ordinaires	–	–	–	–	2 212	745	44	2 913
	–	–	–	–	2 939	853	45	3 747
<b>Total des titres de placement</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>46 976</b>	<b>956</b>	<b>160</b>	<b>47 772</b>
<b>Total des valeurs mobilières</b>	<b>40 894 \$</b>	<b>3 411 \$</b>	<b>285 \$</b>	<b>44 020 \$</b>	<b>46 976 \$</b>	<b>956 \$</b>	<b>160 \$</b>	<b>47 772 \$</b>

<sup>1</sup> Des titres de participation du portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente dont la valeur comptable s'établit à 946 millions de dollars n'ont pas de cours de marché et sont comptabilisés au coût. La juste valeur de ces titres de participation était de 1 636 millions de dollars et est présentée dans le tableau ci-dessus.

## Gains nets sur valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)	2007	2006	2005
Gains réalisés nets (pertes réalisées nettes)			
Valeurs mobilières disponibles à la vente	364 \$	– \$	– \$
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	–	–	–
Valeurs mobilières détenues à des fins de placement	–	388	278
Moins-values			
Valeurs mobilières disponibles à la vente	(38)	–	–
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	–	–	–
Valeurs mobilières détenues à des fins de placement	–	(83)	(36)
<b>Total</b>	<b>326 \$</b>	<b>305 \$</b>	<b>242 \$</b>

## NOTE 3 PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX ET PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

### PRÊTS

Les prêts (autres que les prêts aux entreprises et aux gouvernements, désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, décrits ci-dessous) sont comptabilisés au coût après amortissement d'après la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite d'une provision pour prêts douteux et du revenu non gagné, qui comprend l'intérêt et les commissions de montage de prêts constatés d'avance, les commissions d'engagement, les commissions de syndication de prêts et les escomptes non amortis.

Le revenu d'intérêts est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice jusqu'à ce que le prêt soit classé comme prêt douteux. Lorsqu'un prêt est recensé comme douteux, la comptabilisation de l'intérêt cesse. Les commissions de montage de prêts sont considérées comme des rajustements du rendement du prêt et sont reportées et constatées progressivement dans le revenu d'intérêts sur la durée du prêt. Les commissions d'engagement sont constatées progressivement dans les autres revenus sur la période d'engagement, lorsqu'il est improbable que l'engagement sera appelé. Autrement, elles sont reportées et constatées progressivement dans le revenu d'intérêts sur la durée du prêt connexe. Les commissions de syndication de prêts sont constatées dans les autres revenus lorsque le placement est conclu, à moins que le rendement de tout prêt conservé par la Banque ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au syndicat financier, auquel cas une fraction appropriée des commissions est constatée à titre de rajustement du rendement dans le revenu d'intérêts sur la durée du prêt.

### PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS DÉSIGNÉS COMME DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION SELON L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR

Comme il est décrit à la note 2, conformément aux nouvelles normes comptables, certains actifs financiers peuvent être désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

Certains prêts aux entreprises et aux gouvernements ont été désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur. Ces prêts ont été acquis avec l'intention de les vendre afin de réaliser un bénéfice à court terme et ont été évalués selon les cotes obtenues auprès de courtiers indépendants.

Au 31 octobre 2007, le risque de crédit maximum rattaché aux prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur s'élevait à 1 235 millions de dollars. Ces prêts sont gérés comme parties du portefeuille de transaction dans les limites de risque approuvées par le groupe de gestion du risque de la Banque et sont couverts au moyen de divers instruments financiers, y compris les dérivés de crédit. La Banque utilise aussi d'autres instruments dans son portefeuille de titres négociables afin de couvrir la totalité de son risque de crédit maximum rattaché aux prêts. La variation cumulative de la juste valeur de ces prêts attribuables aux variations de risque de crédit constatée pour l'exercice écoulé a été un gain de 55 millions de dollars, calculé d'après les variations de l'écart de taux reflétées dans la juste valeur des prêts.

### ACCEPTATIONS

Les acceptations représentent une forme de titre de créance à court terme négociable émis par des clients, que la Banque garantit en contrepartie de frais. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Le passif éventuel de la Banque en vertu des acceptations est comptabilisé à titre de passif dans le bilan consolidé. Le recours de la Banque contre le client dans le cas d'un appel de fonds à l'égard d'un engagement est comptabilisé à titre d'actif compensatoire d'un montant équivalent.

### PRÊTS DOUTEUX

On entend par prêt douteux tout prêt à l'égard duquel, de l'avis de la direction, la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque

n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du capital et des intérêts en temps voulu. En outre, tout prêt, autre qu'un dépôt auprès d'une banque ou un prêt garanti ou assuré par le gouvernement du Canada, des gouvernements provinciaux au Canada ou un organisme régi par l'un de ces gouvernements, pour lequel un versement est en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat, est classé comme prêt douteux.

Les dépôts auprès de banques sont jugés douteux lorsqu'un versement est en souffrance depuis 21 jours aux termes du contrat. Les prêts garantis par le gouvernement du Canada sont classés à titre de prêts douteux lorsqu'ils sont en souffrance depuis 365 jours.

Les intérêts reçus par la suite sur les prêts douteux sont utilisés en premier lieu pour récupérer les frais de recouvrement et les radiations de capital, puis comptabilisés à titre de revenu d'intérêts. Un prêt récupère son statut de prêt productif lorsqu'il est établi que le remboursement du plein montant du capital et des intérêts en temps voulu est raisonnablement assuré selon les modalités contractuelles initiales ou restructurées du prêt et que tous les critères ayant justifié le classement à titre de prêt douteux sont rectifiés.

L'incidence sur les revenus d'intérêts nets découlant des prêts douteux se présente comme suit :

### Incidence sur les revenus d'intérêts nets découlant des prêts douteux

(en millions de dollars canadiens)	2007	2006	2005
Baisse des revenus d'intérêts nets attribuable aux prêts douteux	44 \$	29 \$	35 \$
Recouvrements	(5)	(9)	(26)
	<b>39 \$</b>	<b>20 \$</b>	<b>9 \$</b>

### PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

La Banque maintient une provision qui est considérée comme suffisante pour absorber toutes les pertes sur créances relatives à un portefeuille constitué d'instruments qui figurent au bilan consolidé ou qui sont hors bilan consolidé. Les actifs du portefeuille qui figurent au bilan consolidé sont les dépôts auprès de banques, les prêts autres que les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, les prêts hypothécaires et les acceptations. Les éléments hors bilan consolidé comprennent certaines garanties et lettres de crédit. La provision, y compris la provision pour les acceptations et les éléments hors bilan, est déduite des prêts dans le bilan consolidé. La provision pour les éléments hors bilan était de 255 millions de dollars au 31 octobre 2007, et était surtout liée à des lignes de crédit non utilisées.

La provision comprend des provisions spécifiques et des provisions générales. Les provisions spécifiques comprennent les provisions pour pertes ayant trait à des actifs identifiables dont la valeur comptable est supérieure à la valeur de réalisation estimative. Une provision spécifique est établie pour chaque facilité de crédit afin de constater les pertes subies pour les prêts aux grandes et moyennes entreprises et aux gouvernements. Pour ces prêts, la valeur de réalisation estimative se mesure en général en actualisant les flux de trésorerie futurs selon le taux d'intérêt effectif du prêt immédiatement avant la perte de valeur. Dans le cas des prêts aux particuliers et aux petites entreprises et des prêts sur cartes de crédit, une provision spécifique est calculée à l'aide d'une formule tenant compte des pertes récentes subies. Une provision spécifique est comptabilisée pour les prêts sur cartes de crédit lorsque les soldes du compte sont échus depuis 90 jours. Les prêts sur cartes de crédit dont les remboursements sont échus depuis 180 jours sont entièrement radiés.

Les provisions générales comprennent les provisions accumulées pour les pertes qui sont réputées être survenues mais qui ne peuvent pas être déterminées élément par élément ou par groupe. Le niveau d'une provi-

sion générale dépend de l'évaluation de la conjoncture économique, des statistiques et des prévisions de pertes, de la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents. Le calcul d'une provision générale est effectué à l'aide de modèles de risque de crédit élaborés par

la Banque. Ces modèles tiennent compte de la probabilité de défaut (fréquence des pertes), de la perte en cas de défaut (importance des pertes) et du risque en cas de défaut. La provision, revue trimestriellement, tient compte des risques associés au modèle et aux estimations, de même que du jugement de la direction.

## Prêts et prêts douteux

(en millions de dollars canadiens)

	Montant brut des prêts	Prêts douteux bruts	Provisions spécifiques	Prêts douteux, déduction faite des provisions spécifiques	Provisions générales	Provisions pour pertes sur créances totales	Montant brut net des prêts
<b>2007</b>							
Prêts hypothécaires résidentiels	58 485 \$	48 \$	8 \$	40 \$	14 \$	22 \$	58 463 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	67 532	150	61	89	273	334	67 198
Cartes de crédit	5 700	70	39	31	197	236	5 464
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	44 258	301	95	206	608	703	43 555
Prêts aux entreprises et aux gouvernements désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	1 235	–	–	–	–	–	1 235
<b>Total</b>	<b>177 210 \$</b>	<b>569 \$</b>	<b>203 \$</b>	<b>366 \$</b>	<b>1 092 \$</b>	<b>1 295 \$</b>	<b>175 915 \$</b>
<b>2006</b>							
Prêts hypothécaires résidentiels	53 425 \$	31 \$	6 \$	25 \$	33 \$	39 \$	53 386 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	63 130	126	61	65	269	330	62 800
Cartes de crédit	4 856	46	23	23	90	113	4 743
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	40 514	243	86	157	749	835	39 679
<b>Total</b>	<b>161 925 \$</b>	<b>446 \$</b>	<b>176 \$</b>	<b>270 \$</b>	<b>1 141 \$</b>	<b>1 317 \$</b>	<b>160 608 \$</b>
						<b>2007</b>	2006
Moyenne des prêts douteux bruts au cours de l'exercice						<b>548 \$</b>	384 \$

Le montant des prêts hypothécaires résidentiels comprenait 39 834 millions de dollars au 31 octobre 2007 (29 433 millions de dollars au 31 octobre 2006) de prêts hypothécaires assurés par le gouvernement du Canada. Les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers comprenaient des prêts immobiliers aux particuliers, assurés par le gouvernement du Canada, de 16 994 millions de dollars au 31 octobre 2007 (13 702 millions de dollars au 31 octobre 2006).

Les biens saisis sont des actifs autres que financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession, comme des biens immobiliers qui sont classés comme disponibles à la vente de manière ordonnée, et tout le produit en découlant est affecté à la réduction ou au remboursement de

tout solde du prêt en souffrance. En général, la Banque n'installe pas ses activités dans des propriétés saisies. Les prêts douteux bruts comprennent les actifs saisis disponibles à la vente d'une valeur comptable brute de 57 millions de dollars au 31 octobre 2007 (27 millions de dollars en 2006) et une provision connexe de 10 millions de dollars (12 millions de dollars en 2006). La valeur comptable des actifs autres que financiers repris au cours de l'exercice n'était pas importante. Les actifs financiers repris, tels que des espèces et des obligations, sont affectés aux activités de négociation et de prêts courantes de la Banque et ne sont pas séparés des autres actifs financiers dans les portefeuilles.

## Provision pour pertes sur prêts

(en millions de dollars canadiens)

	2007			2006		2005
	Provisions spécifiques	Provisions générales	Total	Provisions spécifiques	Provisions générales	Total
Solde au début de l'exercice	176 \$	1 141 \$	1 317 \$	155 \$	1 138 \$	1 293 \$
Acquisitions de TD Banknorth (y compris Hudson) et de VFC	–	14	14	–	87	87
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	643	2	645	457	(48)	409
Radiations <sup>1</sup>	(763)	–	(763)	(583)	–	(583)
Recouvrements	135	–	135	129	–	129
Divers <sup>2</sup>	12	(65)	(53)	18	(36)	(18)
<b>Provision pour pertes sur prêts à la fin de l'exercice</b>	<b>203 \$</b>	<b>1 092 \$</b>	<b>1 295 \$</b>	<b>176 \$</b>	<b>1 141 \$</b>	<b>1 317 \$</b>

<sup>1</sup> Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007, il n'y a eu aucune radiation liée à des prêts restructurés (néant en 2006; néant en 2005).

<sup>2</sup> Comprend les variations de taux de change, déduction faite des pertes sur les ventes de prêts.

## NOTE 4 TITRISATIONS DE PRÊTS

Lorsque des prêts sont cédés dans le cadre d'une titrisation à une structure d'accueil admissible en vertu de modalités qui en transfèrent le contrôle à des tiers et qu'une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur les actifs cédés est reçue, l'opération est comptabilisée à titre de vente, et les actifs connexes sont retirés du bilan consolidé. Pour qu'il y ait transfert de contrôle, 1) les prêts cédés doivent avoir été isolés par rapport au cédant, même en cas de faillite ou de mise sous séquestre du cédant, 2) le cessionnaire doit avoir le droit de nantrir ou vendre les prêts cédés ou, si le cessionnaire est une structure d'accueil admissible, selon la définition donnée dans la NOC-12 de l'ICCA, «Cessions de créances», chaque investisseur dans la structure d'accueil admissible a le droit de nantrir ou vendre sa participation dans la structure d'accueil, et 3) le cédant ne peut conserver le droit de racheter les prêts qui lui confère un avantage non négligeable.

Dans le cadre de la titrisation, certains actifs financiers sont conservés et peuvent comprendre des coupons d'intérêts, des droits de gestion et, dans certains cas, un compte de réserve.

Un gain ou une perte à la vente de prêts est constaté immédiatement dans les autres revenus, compte tenu de l'incidence des couvertures sur les actifs vendus, le cas échéant. Le gain ou la perte dépend de la valeur comptable antérieure des créances faisant l'objet de la cession, répartie entre les actifs vendus et les droits conservés en fonction de leur juste valeur relative à la date de la cession. Pour obtenir les justes valeurs, on fait appel aux cours, s'ils existent. Cependant, il n'existe généralement pas de cours pour les droits conservés, de sorte que la Banque estime habituellement la juste valeur en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus calculée selon les meilleures estimations de la

direction au sujet des hypothèses clés – pertes sur créances, taux des remboursements anticipés, courbes des taux d'intérêt à terme et taux d'actualisation – tenant compte des risques en jeu.

Lorsque la Banque conserve les droits de gestion et que les avantages de la gestion sont plus ou moins adéquats, selon les attentes du marché, un actif ou un passif de gestion est comptabilisé.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2006, les autres droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur.

Le tableau suivant présente les activités de titrisation de la Banque. Dans la plupart des cas, la Banque continue d'assurer la gestion des actifs titrisés.

## Nouvelles titrisations

(en millions de dollars canadiens)	2007				Total	2006				Total	2005
	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux		Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux		
Produit brut	9 147 \$	7 562 \$	3 200 \$	2 \$	19 911 \$	6 349 \$	6 741 \$	4 200 \$	633 \$	17 923 \$	15 997 \$
Droits conservés	187	108	30	–	325	99	69	66	7	241	256
Flux de trésorerie reçus sur les droits conservés	199	104	59	2	364	144	100	148	–	392	418

Le tableau suivant résume l'incidence des titrisations sur l'état des résultats consolidé de la Banque.

## Gains de titrisation et revenu sur les droits conservés

(en millions de dollars canadiens)	2007				Total	2006				Total	2005
	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux		Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux		
Gain (perte) à la vente	6 \$	107 \$	28 \$	– \$	141 \$	(5) \$	54 \$	63 \$	7 \$	119 \$	166 \$
Revenu sur les droits conservés <sup>1</sup>	133	29	94	–	256	87	55	85	–	227	248
Total	139 \$	136 \$	122 \$	– \$	397 \$	82 \$	109 \$	148 \$	7 \$	346 \$	414 \$

<sup>1</sup> Exclut le revenu provenant des variations de juste valeur. Les gains et les pertes latents sur les droits conservés provenant des variations de juste valeur sont inclus dans le revenu de négociation.

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les droits conservés sont présentées dans le tableau suivant.

## Principales hypothèses

	2007				2006				2005			
	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux
Taux des remboursements anticipés <sup>1</sup>	20,0 %	6,5 %	43,0 %	8,7 %	20,0 %	6,1 %	43,9 %	8,4 %	20,0 %	5,9 %	41,6 %	2,1 %
Marge excédentaire <sup>2</sup>	0,7	1,1	7,1	1,0	0,6	1,1	13,1	0,8	0,7	1,1	13,2	–
Taux d'actualisation	6,5	6,2	6,3	10,3	6,0	4,3	5,6	5,6	5,2	3,2	4,0	9,8
Pertes sur créances prévues <sup>3</sup>	–	–	2,1	0,1	–	–	2,3	0,1	–	–	2,9	0,1

<sup>1</sup> Représente le taux de remboursement mensuel pour les prêts aux particuliers et les prêts sur cartes de crédit garantis.

<sup>2</sup> La marge excédentaire au titre des prêts sur cartes de crédit reflète le rendement net du portefeuille qui correspond aux intérêts gagnés moins les coûts de financement et les pertes.

<sup>3</sup> Aucune perte sur créances n'est prévue pour les prêts hypothécaires résidentiels, car ils sont garantis par un gouvernement.

Au cours de 2007, il y a eu des échéances de prêts et de créances déjà titrisés de 9 974 millions de dollars (7 984 millions de dollars en 2006; 8 632 millions de dollars en 2005). Ainsi, le produit net tiré des titrisations de prêts s'est établi à 9 937 millions de dollars (9 939 millions de dollars en 2006; 7 365 millions de dollars en 2005).

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses économiques utilisées et la sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés ayant pris naissance au cours de l'exercice à deux changements défavorables dans chaque principale hypothèse au 31 octobre 2007. Comme l'analyse de sensibilité est hypothétique, elle doit être utilisée avec prudence.

## Sensibilité des principales hypothèses aux changements défavorables

(en millions de dollars canadiens)	2007			
	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux
Juste valeur des droits conservés	237 \$	71 \$	6 \$	5 \$
Taux d'actualisation	6,5 %	6,2 %	6,3 %	10,3 %
+10 %	(2) \$	– \$	– \$	– \$
+20 %	(4)	(1)	–	–
Taux des remboursements anticipés	20,0 %	6,5 %	43,0 %	8,7 %
+10 %	(8) \$	(5) \$	(1) \$	– \$
+20 %	(15)	(10)	(2)	–
Pertes sur créances prévues	– %	– %	2,1 %	0,1 %
+10 %	– \$	– \$	– \$	– \$
+20 %	–	–	(1)	–

Le tableau qui suit présente de l'information sur les prêts douteux bruts et les radiations nettes pour des actifs financiers présentés et titrisés aux 31 octobre.

### Prêts gérés

(en millions de dollars canadiens)

	2007			2006		
	Prêts <sup>1</sup>	Prêts douteux bruts	Radiations nettes	Prêts <sup>1</sup>	Prêts douteux bruts	Radiations nettes
<b>Type de prêts</b>						
Prêts hypothécaires	76 816 \$	48 \$	3 \$	69 730 \$	31 \$	2 \$
Prêts aux particuliers	82 462	230	573	76 343	179	420
Autres prêts	44 953	301	70	42 452	243	57
Total des prêts présentés et titrisés	204 231	579	646	188 525	453	479
Moins : Prêts titrisés	28 316	10	18	27 917	7	25
Total des prêts présentés dans le bilan consolidé	175 915 \$	569 \$	628 \$	160 608 \$	446 \$	454 \$

<sup>1</sup> Déduction faite de la provision pour pertes sur prêts.

### NOTE 5 ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

L'écart d'acquisition représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets identifiables, y compris les actifs incorporels identifiables. L'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais est soumis annuellement à un test de dépréciation et chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique qu'il peut y avoir une perte de valeur. L'écart d'acquisition est attribué à l'unité d'exploitation, qui est soit un secteur d'activité ou le niveau immédiatement inférieur au secteur.

Une perte de valeur de l'écart d'acquisition est détectée en comparant la valeur comptable de l'unité d'exploitation à sa juste valeur. Une perte de valeur de l'écart d'acquisition est portée à l'état des résultats consolidé au cours de la période où elle est détectée. Les tests de dépréciation annuels de l'écart d'acquisition ont établi qu'aucune réduction de valeur n'a été requise en 2007, 2006 et 2005.

### Écart d'acquisition par secteur

(en millions de dollars canadiens)

	Services bancaires personnels et commerciaux au Canada	Gestion de patrimoine	Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	Services bancaires en gros	Total
<b>2007</b>					
Valeur comptable des écarts d'acquisition au début de l'exercice	1 086 \$	359 \$	5 805 \$	146 \$	7 396 \$
Écarts d'acquisition découlant d'acquisitions au cours de l'exercice	2	–	1 346	–	1 348
Écart de conversion et autres	–	(15)	(811)	–	(826)
Valeur comptable des écarts d'acquisition à la fin de l'exercice	1 088 \$	344 \$	6 340 \$	146 \$	7 918 \$
<b>2006</b>					
Valeur comptable des écarts d'acquisition au début de l'exercice	884 \$	1 160 \$	4 328 \$	146 \$	6 518 \$
Écarts d'acquisition découlant d'acquisitions au cours de l'exercice	202	56	1 778	–	2 036
Vente de TD Waterhouse U.S.A.	–	(827)	–	–	(827)
Écart de conversion et autres	–	(30)	(301)	–	(331)
Valeur comptable des écarts d'acquisition à la fin de l'exercice	1 086 \$	359 \$	5 805 \$	146 \$	7 396 \$

### AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels de la Banque sont principalement des actifs incorporels liés aux dépôts de base qui représentent la valeur incorporelle des relations avec les déposants acquises à la prise en charge de passifs de dépôts dans le cadre d'une acquisition, et des actifs incorporels liés aux dépôts à terme, aux prêts et aux fonds communs de placement provenant d'acquisitions. Les actifs incorporels sont amortis sur une période

de 3 à 20 ans, proportionnellement à l'avantage économique attendu.

Tous les actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation au moins annuel et chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique que les actifs peuvent avoir subi une perte de valeur, ce qui ne s'est pas produit en 2007, 2006 et 2005.

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les autres actifs incorporels de la Banque aux 31 octobre :

### Autres actifs incorporels

(en millions de dollars canadiens)

	2007			2006
	Valeur comptable	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Actifs incorporels liés aux dépôts de base	3 056 \$	(1 930) \$	1 126 \$	902 \$
Autres actifs incorporels	4 286	(3 308)	978	1 044
Total des actifs incorporels <sup>1</sup>	7 342 \$	(5 238) \$	2 104 \$	1 946 \$

<sup>1</sup> La dotation aux amortissements future d'après la valeur comptable des actifs incorporels pour les cinq prochains exercices est estimée comme suit : 457 millions de dollars pour 2008, 336 millions de dollars pour 2009,

263 millions de dollars pour 2010, 209 millions de dollars pour 2011 et 167 millions de dollars pour 2012.

Une EDDV est une entité dont le montant total des investissements en instruments de capitaux propres à risque n'est pas suffisant pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné additionnel. La Banque recense les EDDV dans lesquelles elle détient un droit, établit si elle en est le principal bénéficiaire et, le cas échéant, procède à leur consolidation. Le principal bénéficiaire est une entité qui assume la majorité des pertes prévues des EDDV ou qui a droit à la majorité des rendements résiduels prévus des EDDV, ou les deux.

La Banque est considérée être le principal bénéficiaire de Lillooet Limited, dont il est question à la note 28. La Banque n'a pas d'autres EDDV importantes dont elle est le principal bénéficiaire.

La Banque détient d'importants droits variables dans des EDDV à l'égard desquelles elle n'est pas considérée comme le principal bénéficiaire. Les droits variables de la Banque dans des EDDV non consolidées sont analysés ci-après.

#### CONDUITS À PLUSIEURS VENDEURS

Les conduits à plusieurs vendeurs (aussi appelés «structures de titrisation pour clients») offrent aux clients des sources différentes de financement par la titrisation de leurs actifs. Les clients vendent leurs créances à un conduit, celui-ci finance l'achat des créances en émettant du papier commercial à court terme à des investisseurs externes. Chaque vendeur continue de gérer ses actifs et absorbe les premières pertes. La Banque n'a aucun droit de propriété dans les actifs, qui restent la propriété du conduit. La Banque gère les conduits et peut fournir un rehaussement de crédit ou des facilités de swap ou de liquidité aux conduits ainsi que des services de placement de valeurs mobilières. Au cours de 2007, la Banque a transformé ses facilités de liquidité fournies aux conduits qui, de facilités en cas de perturbation générale du marché, sont devenues des facilités de liquidité qui peuvent être utilisées par les conduits dans la mesure où, au moment du retrait, le conduit satisfait à certains critères visant à ce que la Banque ne fournisse pas de rehaussement de crédit. De temps à autre, la Banque peut, à titre d'agent de placement, détenir du papier commercial émis par les conduits et classé comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction. De plus, la Banque reçoit des honoraires qui sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. La Banque détient des droits variables dans ces conduits à plusieurs vendeurs, surtout du fait qu'elle détient du papier commercial émis par ces

derniers, qu'elle leur fournit des facilités de liquidité et qu'elle en tire des honoraires. Toutefois, la Banque n'en est pas le principal bénéficiaire.

Au 31 octobre 2007, l'encours du papier commercial émis par les conduits à plusieurs vendeurs s'établissait à 12,6 milliards de dollars (10,3 milliards de dollars en 2006). Bien que la probabilité de perte soit négligeable, le risque éventuel maximal de perte auquel la Banque est exposée représentait 12,6 milliards de dollars (10,3 milliards de dollars en 2006), étant donné les droits qu'elle détient dans le papier commercial et les facilités de liquidité qu'elle fournit.

#### CONDUITS À VENDEUR EXCLUSIF

La Banque utilise des conduits à vendeur exclusif pour améliorer sa situation de trésorerie, diversifier ses sources de financement et optimiser la gestion de sa situation financière.

Au 31 octobre 2007, l'encours du papier commercial émis par les conduits à vendeur exclusif s'établissait à 5,1 milliards de dollars (4,1 milliards de dollars en 2006). Bien que la probabilité de perte soit négligeable, le risque éventuel maximal de perte auquel la Banque est exposée pour ces conduits, du seul fait des facilités de liquidité fournies, était de 5,1 milliards de dollars (4,1 milliards de dollars en 2006).

#### AUTRES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

La Banque participe à des opérations structurées avec des EDDV pour aider des grandes sociétés clientes à accéder à des capitaux de financement à un coût économique. En général, la Banque et le client investissent tous deux dans ces EDDV à l'aide du produit employé pour accorder des prêts aux sociétés membres du groupe du client. La Banque n'est pas le principal bénéficiaire de ces EDDV à qui, au 31 octobre 2007, la Banque avait fourni des capitaux de financement d'environ 3 milliards de dollars (2 milliards de dollars en 2006). La Banque a reçu des garanties totalisant environ 3 milliards de dollars d'importantes institutions financières couvrant les placements de la Banque dans ces EDDV. En outre, la Banque a reçu environ 888 millions de dollars de sûretés et a conclu 605 millions de dollars de swaps sur défaillance de crédit afin de réduire davantage les risques auxquels ces EDDV l'exposent. Les actifs détenus par ces EDDV totalisaient plus de 12 milliards de dollars au 31 octobre 2007. Le risque maximal de perte auquel Banque est exposée, compte non tenu des garanties, des sûretés et des swaps sur défaillance de crédit, atteignait environ 3 milliards de dollars au 31 octobre 2007.

### NOTE 7 TERRAINS, CONSTRUCTIONS, MATÉRIEL ET MOBILIER

Les constructions, le matériel, le mobilier et les agencements, le matériel informatique et les logiciels ainsi que les améliorations locatives sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé. Les terrains sont comptabilisés au coût. Les gains et les pertes à la cession sont inclus dans les autres revenus dans l'état des résultats consolidé. Lorsque la Banque constate un gain à la vente de biens dans lesquels elle conserve une importante participation de location, la partie du gain qui peut être attribuée à cette participation est reportée et constatée progressivement dans les résultats sur la durée restante du contrat de location. Lorsque les terrains, les constructions, le matériel et le mobilier ne sont plus utilisés ou sont réputés avoir subi une perte de valeur, ils sont ramenés à leur valeur recouvrable nette. La Banque évalue la valeur comptable des actifs à long terme lorsque des changements de situation indiquent qu'il est possible qu'il y ait eu dépréciation. Il y a dépréciation lorsque les flux de trésorerie non actualisés projetés découlant de l'utilisation des actifs et de leur cession éventuelle sont inférieurs à leur valeur comptable. Une réduction de valeur serait alors constatée.

La Banque constate l'obligation juridique associée à la mise hors service d'un actif à long terme dans la période au cours de laquelle celle-ci survient et peut être raisonnablement estimée. Le passif et l'actif correspondant sont constatés à leur juste valeur. La hausse de l'actif à long terme est amortie sur la durée de vie utile restante de l'actif.

Les méthodes et les taux d'amortissement par catégorie d'actifs sont comme suit :

Actifs	Taux et méthode d'amortissement
Constructions	5 % ou 10 %, amortissement dégressif
Matériel informatique	30 %, amortissement dégressif
Logiciels	de 3 à 7 ans, amortissement linéaire
Mobilier, agencements et autre matériel	20 %, amortissement dégressif
Améliorations locatives	moindre de la durée du contrat et de la durée de vie utile, amortissement linéaire

(en millions de dollars canadiens)

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	214 \$	– \$	214 \$	229 \$
Constructions	743	359	384	405
Matériel informatique et logiciels	1 224	760	464	461
Mobilier, agencements et autre matériel	899	545	354	367
Améliorations locatives	808	402	406	400
<b>Total</b>	<b>3 888 \$</b>	<b>2 066 \$</b>	<b>1 822 \$</b>	<b>1 862 \$</b>

L'amortissement cumulé à la fin de 2006 était de 1 927 millions de dollars. La dotation aux amortissements pour les constructions, le matériel et le mobilier s'est établie à 362 millions de dollars en 2007 (343 millions de dollars en 2006; 322 millions de dollars en 2005).

NOTE 8	AUTRES ACTIFS	
(en millions de dollars canadiens)	2007	2006
Montants à recevoir des courtiers et des clients	7 004 \$	5 458 \$
Intérêts courus	1 734	1 458
Débiteurs, charges payées d'avance et autres éléments	6 790	4 983
Actifs liés aux assurances, compte non tenu des investissements	859	962
Actif d'impôts sur les bénéfices futurs, montant net	294	537
Charge de retraite reportée	618	603
<b>Total</b>	<b>17 299 \$</b>	<b>14 001 \$</b>

NOTE 9	DÉPÔTS	
--------	--------	--

Les dépôts à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit de demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes-chèques, dont certains produisent de l'intérêt.

Les dépôts sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent tous les dépôts encaissables à une date d'échéance fixe, acquis par nos clients pour gagner de l'intérêt sur une période fixe. La durée varie de un jour à dix ans. Les intérêts courus

sur les dépôts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé. Les dépôts sont généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti et d'autres instruments semblables. Le montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 \$ ou plus au 31 octobre 2007 s'établissait à 95 millions de dollars (83 millions de dollars en 2006).

Certains passifs de dépôt sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur, et toute variation de la juste valeur est constatée dans l'état des résultats consolidé.

### Types de dépôts

(en millions de dollars canadiens)	2007			2006
	À vue	Sur préavis	À terme	Total
Particuliers	22 248 \$	58 008 \$	67 305 \$	147 561 \$
Banques	2 567	164	7 431	10 162
Entreprises et gouvernements	20 048	28 461	24 813	73 322
Détenus à des fins de transaction	–	–	45 348	45 348
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>44 863 \$</b>	<b>86 633 \$</b>	<b>144 897 \$</b>	<b>276 393 \$</b>
<b>Dépôts non productifs d'intérêts inclus ci-dessus</b>				
Au Canada				6 214 \$
À l'étranger				4 025
<b>Dépôts productifs d'intérêts inclus ci-dessus</b>				
Au Canada				179 043
À l'étranger				86 922
Fonds fédéraux américains déposés				189
<b>Total<sup>1</sup></b>				<b>276 393 \$</b>

<sup>1</sup> Une somme de 360 millions de dollars due à Fiducie de capital TD II est incluse dans les passifs de dépôt au bilan consolidé.

### Dépôts à terme

(en millions de dollars canadiens)	2007						2006
	Moins de un an	Un an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans à 4 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Particuliers	20 843 \$	28 167 \$	4 285 \$	1 093 \$	12 902 \$	15 \$	67 305 \$
Banques	5 235	2 079	34	1	10	72	7 431
Entreprises et gouvernements	19 241	4 399	148	39	260	726	24 813
Détenus à des fins de transaction	42 260	1 431	360	433	271	593	45 348
<b>Total</b>	<b>87 579 \$</b>	<b>36 076 \$</b>	<b>4 827 \$</b>	<b>1 566 \$</b>	<b>13 443 \$</b>	<b>1 406 \$</b>	<b>144 897 \$</b>

NOTE 10	AUTRES PASSIFS	
(en millions de dollars canadiens)	2007	2006
Montants à payer aux courtiers et aux clients	9 457 \$	6 748 \$
Intérêts courus	1 960	1 980
Créditeurs, charges à payer et autres éléments	6 176	3 168
Passifs liés aux assurances	3 080	2 959
Passif au titre des prestations constituées	777	723
Charges salariales à payer	909	684
Chèques et autres effets en circulation	554	841
Impôts sur les bénéfices exigibles	916	358
<b>Total</b>	<b>23 829 \$</b>	<b>17 461 \$</b>

Les billets et les débetures subordonnés sont des obligations directes non garanties de la Banque ou de ses filiales, dont le droit de paiement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Les rachats, annulations, échanges et modifications de débetures subordonnées admissibles à titre de fonds propres réglementaires sont assujettis

au consentement et à l'approbation du Bureau du surintendant des institutions financières Canada.

Les frais d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

### Billets et débetures subordonnés

(en millions de dollars canadiens)

Date d'échéance	Taux d'intérêt (%)	Date de rachat au pair la plus rapprochée	Montant en monnaie étrangère	2007	2006
Décembre 2007 à août 2009	Divers taux <sup>1</sup>	–		<b>5 \$</b>	6 \$
Jun 2011 <sup>2</sup>	7,63 %	–	207 millions \$ US	<b>206</b>	224
Mai 2012 <sup>2</sup>	7,00 %	–	217 millions \$ US	<b>216</b>	247
Juillet 2012	6,55 %	Juillet 2007		–	497
Septembre 2012	5,20 %	Septembre 2007		–	550
Septembre 2013	4,54 %	Septembre 2008		<b>1 000</b>	1 000
Août 2014	10,05 %	–		<b>149</b>	149
Janvier 2016 <sup>3</sup>	4,32 %	Janvier 2011		<b>1 000</b>	1 000
Octobre 2016 <sup>4</sup>	4,87 %	Octobre 2011		<b>500</b>	500
Jun 2018	5,69 %	Jun 2013		<b>898</b>	897
Septembre 2022 <sup>2</sup>	4,64 %	Septembre 2017		<b>270</b>	270
Mai 2025	9,15 %	–		<b>196</b>	196
Février 2027 <sup>2</sup>	8,98 %	Février 2007		–	55
Février 2027 <sup>2</sup>	9,06 %	Février 2007		–	75
Mai 2027 <sup>2</sup>	10,52 %	Mai 2007		–	32
Jun 2028 <sup>2</sup>	7,65 %	Jun 2008	54 millions \$ US	<b>54</b>	61
Juillet 2030 <sup>2</sup>	11,30 %	Juillet 2010	11 millions \$ US	<b>11</b>	14
Octobre 2030 <sup>2</sup>	10,88 %	Octobre 2010	24 millions \$ US	<b>24</b>	31
Février 2031 <sup>2</sup>	10,20 %	Février 2011	4 millions \$ US	<b>4</b>	5
Juillet 2031 <sup>2</sup>	8,94 %	Janvier 2007		–	6
Avril 2032 <sup>2</sup>	8,00 %	Avril 2007		–	230
Avril 2033 <sup>2</sup>	6,85 %	Avril 2008	21 millions \$ US	<b>21</b>	23
Avril 2033 <sup>2</sup>	6,45 %	Avril 2008	16 millions \$ US	<b>15</b>	18
Mars 2034 <sup>2</sup>	8,48 %	Mars 2009	21 millions \$ US	<b>21</b>	24
Jun 2035 <sup>2</sup>	6,12 %	Septembre 2010	10 millions \$ US	<b>10</b>	–
Jun 2035 <sup>2</sup>	6,08 %	Septembre 2010	10 millions \$ US	<b>10</b>	–
Octobre 2104 <sup>5</sup>	4,97 %	Octobre 2015		<b>794</b>	790
Décembre 2105 <sup>6</sup>	4,78 %	Décembre 2016		<b>2 245</b>	–
Décembre 2106 <sup>7</sup>	5,76 %	Décembre 2017		<b>1 800</b>	–
				<b>9 449 \$</b>	<b>6 900 \$</b>

<sup>1</sup> Intérêt payable à divers taux, de 0 % à 0,125 %.

<sup>2</sup> Obligation d'une filiale.

<sup>3</sup> Le 16 janvier 2006, la Banque a émis 1 milliard de dollars de billets à moyen terme, à 4,317 %, échéant le 18 janvier 2016.

<sup>4</sup> Le 28 avril 2006, la Banque a émis 500 millions de dollars de billets à moyen terme, à 4,87 %, échéant le 28 octobre 2016.

<sup>5</sup> Le 1<sup>er</sup> novembre 2005, la Banque a émis 800 millions de dollars de billets à moyen terme, à 4,97 %, échéant le 30 octobre 2104.

<sup>6</sup> Le 14 décembre 2006, la Banque a émis 2,25 milliards de dollars de billets à moyen terme, à 4,779 %, échéant le 14 décembre 2105.

<sup>7</sup> Le 20 juillet 2007, la Banque a émis 1,8 milliard de dollars de billets à moyen terme, à 5,763 %, échéant le 18 décembre 2106.

### CALENDRIER DES REMBOURSEMENTS

L'ensemble des échéances des billets et des débetures subordonnés de la Banque s'établit comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2007	2006
Moins de un an	<b>1\$</b>	1\$
De un an à 2 ans	<b>4</b>	1
3 ans à 4 ans	<b>206</b>	4
4 ans à 5 ans	<b>216</b>	224
Plus de 5 ans	<b>9 022</b>	6 670
<b>Total</b>	<b>9 449 \$</b>	<b>6 900 \$</b>

### Participations sans contrôle

Le 17 mai 2007, une filiale de TD Banknorth a émis 500 000 actions privilégiées à dividende non cumulatif de FPI de série A pour une contrepartie brute au comptant de 500 millions de dollars US. Les actions de série A donnent droit à un dividende annuel non cumulatif de 6,378 %. Les actions de série A sont rachetables, en totalité ou en partie, à leur valeur nominale le 15 octobre 2017 et à tous les cinq ans par la suite, et sont admissibles à titre de fonds propres réglementaires de catégorie 1 de la Banque.

Les participations sans contrôle pour 2006 se sont principalement rapportées à TD Banknorth.

Comme l'exige le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », la Banque classe les actions privilégiées et les titres de fiducie de capital, convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque, dans le passif aux fins de la présentation financière.

Les actions privilégiées sans droit de conversion ne sont pas classées dans le passif et sont présentées dans la note 13. Les titres de fiducie de capital TD II, série 2012-1, ne sont pas consolidés au niveau de la Banque, mais sont décrits plus en détail ci-après.

## Passif

(en millions de dollars canadiens)	2007	2006
<b>Actions privilégiées</b>		
Actions privilégiées émises par la Banque (en milliers d'actions) :		
Catégorie A – 16, série I	– \$	– \$
Catégorie A – 14 000, série M	350	350
Catégorie A – 8 000, série N	200	200
	550	550
Actions privilégiées émises par Société d'investissement hypothécaire TD (en milliers d'actions) :		
350 actions privilégiées à dividende non cumulatif, série A	–	344
<b>Total des actions privilégiées</b>	<b>550</b>	<b>894</b>
<b>Titres de fiducie de capital</b>		
Parts de fiducies émises par Fiducie de capital TD (en milliers de parts) :		
900 titres de fiducie de capital – série 2009	899	900
<b>Total des titres de fiducie de capital</b>	<b>899</b>	<b>900</b>
<b>Total du passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital</b>	<b>1 449 \$</b>	<b>1 794 \$</b>

### ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Aucune des actions privilégiées en circulation n'est rachetable au gré du porteur. Les remboursements et les rachats de toute action privilégiée sont assujettis à l'approbation préalable du Bureau du surintendant des institutions financières Canada.

#### Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série I

Le 31 juillet 2006, la Banque a racheté la totalité de ses 16 065 actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série I, au prix nominal de 6,25 \$ l'action.

#### Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série M

Le 3 février 2003, la Banque a émis 14 millions d'actions de série M pour une contrepartie brute au comptant de 350 millions de dollars.

À compter du 30 avril 2009, la Banque pourra racheter en totalité, ou en partie de temps à autre, les actions de série M en circulation par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu avant le 30 avril 2010; de 25,75 \$ si le rachat a lieu à compter du 30 avril 2010 mais avant le 30 avril 2011; de 25,50 \$ si le rachat a lieu à compter du 30 avril 2011 mais avant le 30 avril 2012; de 25,25 \$ si le rachat a lieu à compter du 30 avril 2012 mais avant le 30 avril 2013; et de 25,00 \$ si le rachat a lieu par la suite, plus les intérêts non versés jusqu'à la date de rachat.

À compter du 30 avril 2009, la Banque pourra convertir les actions de série M en circulation, en totalité ou en partie, en un nombre d'actions ordinaires de la Banque déterminé en divisant le prix de rachat par action de série M alors applicable, plus les intérêts déclarés et non versés jusqu'à la date de conversion, par 2,00 \$ ou 95 % du cours moyen de ces actions ordinaires à ce moment-là, selon le plus élevé des deux montants.

À compter du 31 octobre 2013, chaque action de série M pourra, au gré du porteur, être convertie tous les trimestres en actions ordinaires, comme il est décrit ci-dessus. La Banque peut, en donnant un avis d'au moins 40 jours avant la date de conversion à tous les porteurs qui ont fourni un avis de conversion, racheter les actions, ou trouver des acheteurs substitués pour le faire, au prix d'achat au comptant de 25,00 \$ l'action, plus les intérêts non versés jusqu'à la date de conversion.

#### Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série N

Le 30 avril 2003, la Banque a émis 8 millions d'actions de série N pour une contrepartie brute au comptant de 200 millions de dollars.

À compter du 30 avril 2009, la Banque pourra racheter en totalité, ou en partie de temps à autre, les actions de série N en circulation par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu avant le 30 avril 2010; de 25,75 \$ si le rachat a lieu à compter du 30 avril 2010 mais avant le 30 avril 2011; de 25,50 \$ si le rachat a lieu à compter du 30 avril 2011 mais avant le 30 avril 2012; de 25,25 \$ si le rachat a lieu à compter du 30 avril 2012 mais avant le 30 avril 2013; et de 25,00 \$ si le rachat a lieu par la suite, plus les intérêts non versés jusqu'à la date de rachat.

À compter du 30 avril 2009, la Banque pourra convertir les actions de série N en circulation, en totalité ou en partie, en un nombre d'actions ordinaires de la Banque déterminé en divisant le prix de rachat par action de série N alors applicable, plus les intérêts déclarés et non versés jusqu'à la date de conversion, par 2,00 \$ ou 95 % du cours moyen de ces actions ordinaires à ce moment-là, selon le plus élevé des deux montants.

À compter du 31 janvier 2014, chaque action de série N pourra, au gré du porteur, être convertie tous les trimestres en actions ordinaires, comme il est décrit ci-dessus. La Banque peut, en donnant un avis d'au moins 40 jours avant la date de conversion à tous les porteurs qui ont fourni un avis de conversion, racheter les actions, ou trouver des acheteurs substitués pour le faire, au prix d'achat au comptant de 25,00 \$ l'action, plus les intérêts non versés jusqu'à la date de conversion.

### ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE A DE SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT HYPOTHÉCAIRE TD

Le 31 octobre 2007, Société d'investissement hypothécaire TD a racheté la totalité des 350 000 actions privilégiées de série A à 1 000 \$ l'action.

#### Distribution d'intérêts sur les actions privilégiées

(par action)	Fréquence de distribution	Montant
Série M	Trimestrielle	0,29375 \$
Série N	Trimestrielle	0,28750 \$

### TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL, SÉRIE 2009

Les titres de Fiducie de capital, série 2009 (TD CaTS) sont émis par Fiducie de capital TD (la Fiducie), dont les titres comportant droit de vote sont détenus à 100 % par la Banque. Les porteurs des TD CaTS ont le droit de recevoir des distributions au comptant fixes non cumulatives semestrielles de 38 \$ par TD CaTS. Si la Fiducie ne procédait pas entièrement aux distributions semestrielles, la capacité de la Banque de déclarer des dividendes et des distributions d'intérêts sur ses actions ordinaires et privilégiées serait restreinte.

Entre le 30 juin 2005 et le 31 décembre 2009, la Fiducie a l'option de racheter les TD CaTS en circulation au plus élevé des deux montants suivants : a) 1 000 \$ par TD CaTS, plus les distributions non versées jusqu'à la date de rachat ou b) un prix calculé afin de produire un rendement annuel équivalant au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada venant à échéance le 31 décembre 2009 à ce moment-là, majoré de 0,38 %, plus les distributions non versées jusqu'à la date de rachat. S'il survenait un changement défavorable du traitement fiscal ou du capital de la Fiducie applicable avant le 30 juin 2005, la Fiducie pourrait racheter les TD CaTS en circulation à un prix de rachat calculé comme ci-dessus. À compter du 31 décembre 2009, le prix de rachat sera de 1 000 \$ par TD CaTS, plus les distributions non versées jusqu'à la date de rachat. Ces droits de rachat sont assujettis à l'approbation du Bureau du surintendant des institutions financières Canada.

À compter du 30 juin 2010, chaque TD CaTS pourra, au gré du porteur, être converti tous les semestres en une action privilégiée de premier rang de catégorie A, rachetable, à dividende non cumulatif, série A1, de la Banque. En donnant un avis d'au moins 60 jours avant la date de conversion à tous les porteurs qui ont fourni un avis de conversion, la Banque peut racheter les TD CaTS, ou trouver des acheteurs substitués pour le faire, au prix d'achat de 1 000 \$ chacun, plus les distributions non versées jusqu'à la date de conversion.

Chaque TD CaTS peut être automatiquement échangé contre une action privilégiée de premier rang de catégorie A, rachetable, à dividende non cumulatif, série A1, de la Banque sans le consentement du porteur dans les cas suivants : a) des procédures sont entamées pour liquider la Banque; b) le Bureau du surintendant des institutions financières Canada prend le contrôle de la Banque; c) la Banque a des fonds propres de première catégorie inférieurs à 5 % ou un ratio de fonds propres de moins de 8 %; ou d) la Banque enfreint une ligne directrice du Bureau du surintendant des institutions financières Canada exigeant l'accroissement de ses fonds propres ou la fourniture de liquidités additionnelles.

Le taux de distribution sur les TD CaTS est de 7,60 % par année. Au 31 octobre 2007, aucune action privilégiée de premier rang de catégorie A, rachetable, à dividende non cumulatif, série A1, de la Banque n'était émise. Si ces actions étaient émises, elles auraient un taux de dividende de 7,60 %.

## TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL TD II, SÉRIE 2012-1

Les titres de Fiducie de capital TD II, série 2012-1 (TD CaTS II) sont émis par Fiducie de capital TD II (la Fiducie II), dont les titres comportant droit de vote sont détenus à 100 % par la Banque. La Fiducie II est une entité à détenteur de droits variables. Comme la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de la Fiducie II, elle ne consolide pas les TD CaTS II. Le billet de dépôt de premier rang de 350 millions de dollars qui a été émis à la Fiducie II est inclus dans les dépôts au bilan consolidé. Aux fins réglementaires, les 350 millions de dollars de TD CaTS II émis par la Fiducie II sont considérés comme faisant partie du capital disponible de la Banque.

Les porteurs des TD CaTS II ont le droit de recevoir des distributions au comptant fixes non cumulatives semestrielles de 33,96 \$ par TD CaTS II. Si la Fiducie II ne procédait pas entièrement aux distributions semestrielles, la capacité de la Banque de déclarer des dividendes sur ses actions ordinaires et privilégiées serait restreinte. Le produit d'émission a été investi dans des dépôts bancaires. Entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2012, la Fiducie II a l'option de racheter les TD CaTS II en circulation au plus élevé des deux montants suivants : a) 1 000 \$ par TD CaTS II, plus les distributions non versées jusqu'à la date de rachat ou b) un prix calculé afin de produire un rendement annuel équivalant au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada venant à échéance le 31 décembre 2012 à ce moment-là, majoré de 0,38 %, plus les distributions non versées jusqu'à la date de rachat. S'il survenait un changement défavorable du traitement fiscal ou du capital de la Fiducie II applicable avant le 31 décembre 2012, la Fiducie II pourrait racheter les TD CaTS II en circulation à un prix de rachat calculé comme

ci-dessus. À compter du 31 décembre 2012, le prix de rachat serait de 1 000 \$ par TD CaTS II, plus les distributions non versées jusqu'à la date de rachat. Ces droits de rachat sont assujettis à l'approbation du Bureau du surintendant des institutions financières Canada.

En tout temps, chaque TD CaTS II peut, au gré du porteur, être convertie en 40 actions privilégiées de premier rang, catégorie A, rachetables, à dividende non cumulatif, série A2, de la Banque. En tout temps, avant que la conversion ne soit complétée, la Banque peut trouver des acheteurs substitués du TD CaTS II à un prix d'achat équivalant à au moins 90 % du cours de clôture des TD CaTS II, le jour de négociation précédant la date fixée pour l'achat. La Banque n'avait pas émis d'actions privilégiées de premier rang, catégorie A, rachetables, à dividende non cumulatif, série A2, au 31 octobre 2007.

Chaque TD CaTS II peut être automatiquement échangé contre 40 actions privilégiées de premier rang, catégorie A, rachetables, à dividende non cumulatif, série A3, de la Banque sans le consentement du porteur dans les cas suivants : a) des procédures sont entamées pour liquider la Banque; b) le Bureau du surintendant des institutions financières Canada prend le contrôle de la Banque; c) la Banque a des fonds propres de première catégorie inférieurs à 5 % ou un ratio de fonds propres de moins de 8 %; d) le conseil d'administration de la Banque avise le surintendant du fait que la Banque a des fonds propres de première catégorie inférieurs à 5 % ou un ratio de fonds propres de moins de 8 %; ou e) la Banque enfreint une ligne directrice du Bureau du surintendant des institutions financières Canada exigeant l'accroissement de ses fonds propres ou la fourniture de liquidités additionnelles.

## NOTE 13 CAPITAL SOCIAL

### ACTIONS ORDINAIRES

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Les actions ordinaires ne sont ni rachetables ni convertibles. D'habitude,

les dividendes sont déclarés trimestriellement par le conseil d'administration de la Banque, et le montant peut varier d'un trimestre à l'autre.

### Actions émises et en circulation

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)

	2007		2006		2005	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
<b>Actions ordinaires :</b>						
Solde au début de l'exercice	717,4	6 334 \$	711,8	5 872 \$	655,9	3 373 \$
Actions émises à l'exercice d'options	3,8	173	3,4	119	4,3	125
Émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	1,2	85	5,4	328	7,3	380
Incidence des actions (acquises) vendues par les Services bancaires en gros	0,4	30	(0,3)	(20)	–	6
Émises à l'acquisition de TD Banknorth	–	–	–	–	44,3	1 988
Émises à l'acquisition de VFC	–	–	1,1	70	–	–
Acquises aux fins d'annulation	(5,0)	(45)	(4,0)	(35)	–	–
<b>Solde à la fin de l'exercice – actions ordinaires</b>	<b>717,8</b>	<b>6 577 \$</b>	<b>717,4</b>	<b>6 334 \$</b>	<b>711,8</b>	<b>5 872 \$</b>
<b>Actions privilégiées (catégorie A, série O) :</b>						
Émises au cours de l'exercice	–	– \$	17,0	425 \$	–	– \$
<b>Solde à la fin de l'exercice – actions privilégiées</b>	<b>17,0</b>	<b>425 \$</b>	<b>17,0</b>	<b>425 \$</b>	<b>–</b>	<b>– \$</b>

### ACTIONS PRIVILÉGIÉES

#### Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série O

Le 1<sup>er</sup> novembre 2005, la Banque a émis 17 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série O, pour une contrepartie brute au comptant de 425 millions de dollars.

À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010, la Banque pourra racheter en totalité, ou en partie de temps à autre, les actions de série O en circulation par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu avant le 30 octobre 2011; de 25,75 \$ si le rachat a lieu à compter du 30 octobre 2011 mais avant le 30 octobre 2012; de 25,50 \$ si le rachat a lieu à compter du 30 octobre 2012 mais avant le 30 octobre 2013; de 25,25 \$ si le rachat a lieu à compter du 30 octobre 2013 mais avant le 30 octobre 2014; et de 25,00 \$ si le rachat a lieu par la suite, plus les dividendes non versés jusqu'à la date de rachat.

Le dividende trimestriel non cumulatif sur les actions de série O est de 0,303125 \$ l'action.

#### Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série P

Après la clôture de l'exercice, le 1<sup>er</sup> novembre 2007, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série P pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars.

À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012, la Banque pourra racheter en totalité, ou en partie de temps à autre, les actions de série P en circulation par

le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu avant le 30 octobre 2013; de 25,75 \$ si le rachat a lieu à compter du 30 octobre 2013 mais avant le 30 octobre 2014; de 25,50 \$ si le rachat à compter du 30 octobre 2014 mais avant le 30 octobre 2015; de 25,25 \$ si le rachat a lieu à compter du 30 octobre 2015 mais avant le 30 octobre 2016; et de 25,00 \$ si le rachat a lieu par la suite, plus les dividendes non versés jusqu'à la date de rachat.

#### OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES AFFAIRES

Le 20 décembre 2006, la Banque a lancé une offre publique de rachat dans le cours normal des affaires, en vigueur pour une période maximale de un an, afin de racheter aux fins d'annulation jusqu'à cinq millions d'actions ordinaires représentant environ 0,7 % des actions ordinaires en circulation de la Banque au 13 décembre 2006. Cette offre publique de rachat a été clôturée en août 2007, après le rachat de cinq millions d'actions pour un coût de 356 millions de dollars. Aucune action n'a été rachetée au cours des deux premiers trimestres de l'exercice. La Banque a racheté quatre millions d'actions ordinaires à un coût de 264 millions de dollars dans le cadre de la précédente offre publique de rachat dans le cours normal des affaires qui a été lancée le 18 septembre 2006 et qui a pris fin en octobre 2006.

## RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

La Banque offre un régime de réinvestissement des dividendes à l'intention de ses actionnaires ordinaires. La participation à ce régime est facultative et, en vertu des conditions du régime, les dividendes en espèces sur les actions ordinaires servent à acheter des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises sur le capital autorisé de la Banque, au cours moyen des cinq derniers jours de négociation précédant la date de versement des dividendes, moins un escompte variant entre 0 % et 5 %, au gré de la Banque, ou sur le marché libre, au cours du marché. Au cours de l'exercice, un total de 1,2 million d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque sans escompte. En 2006, 5 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque avec un escompte de 1 % et, aux termes du régime de réinvestissement des dividendes, 0,4 million d'actions additionnelles ont été émises sans escompte.

## RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

En vertu de la *Loi sur les banques*, la Banque ne peut pas déclarer de dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées s'il existe un motif valable de croire que, ce faisant, elle violerait les règlements de la *Loi sur les banques* en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidité ou selon les lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières Canada. La Banque ne prévoit pas que cette condition l'empêchera de verser des dividendes dans le cours normal des affaires.

La capacité de la Banque de verser des dividendes est également restreinte si Fiducie ou Fiducie II ne verse pas le plein montant des distributions semestrielles aux porteurs de ses titres de fiducie respectifs, soit des TD CaTS et des TD CaTS II. En outre, la capacité de la Banque de verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation est restreinte, à moins que toutes les distributions d'intérêts et tous les dividendes sur actions privilégiées n'aient été déclarés et versés ou réservés aux fins de versement. Actuellement, ces limites ne restreignent pas le versement d'intérêts sur les actions privilégiées ou de dividendes sur les actions ordinaires.

## NOTE 14 CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Le résultat étendu comprend le bénéfice net de la Banque et les autres éléments du résultat étendu. Les autres éléments du résultat étendu comprennent les gains et les pertes latents sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, les gains et pertes de change sur l'investissement net dans les établissements étrangers autonomes et les variations de la juste valeur marchande des instruments dérivés désignés comme couver-

tures de flux de trésorerie, déduction faite dans chaque cas des impôts sur les bénéfices.

Le tableau suivant présente le cumul des autres éléments du résultat étendu de la Banque, déduction faite des impôts sur les bénéfices aux 31 octobre 2007 et 2006.

### Cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2007	Au 31 octobre 2006
Gain latent sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des couvertures de flux de trésorerie	393 \$	– \$
Pertes de change latentes découlant des investissements dans les filiales, compte tenu des activités de couverture	(2 073)	(918)
Gains sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	9	–
<b>Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu au 31 octobre</b>	<b>(1 671) \$</b>	<b>(918) \$</b>

## NOTE 15 RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

La Banque a divers régimes de rémunération à base d'actions. La Banque utilise la méthode de la juste valeur pour la comptabilisation de toutes les options sur actions attribuées après le 31 octobre 2002. Selon la méthode de la juste valeur, la Banque constate une charge de rémunération fondée sur la juste valeur des options, qui est déterminée selon un modèle d'évaluation des options. La juste valeur des options est comptabilisée, sur la période d'acquisition des droits en vertu des options attribuées, à titre de charge de rémunération et de surplus d'apport. Le solde du surplus d'apport est réduit à mesure que les options sont exercées et le montant constaté initialement pour les options dans le surplus d'apport est crédité au capital social. Aucune charge de rémunération n'a été comptabilisée pour les 23,9 millions d'options sur actions attribuées et en cours avant le 1<sup>er</sup> novembre 2002, puisque la Banque a adopté de façon prospective l'actuelle norme comptable concernant la rémunération à base d'actions. Au 31 octobre 2007, 6,5 millions d'options restaient non exercées.

### RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

La Banque maintient un programme d'options sur actions à l'intention de certains employés clés et administrateurs externes. Aucune option sur actions n'a été attribuée aux administrateurs externes depuis décembre 2001. Aux termes du régime, des options sur actions ordinaires d'une période de sept ou de dix ans et dont les droits s'acquerraient sur trois ou quatre ans sont périodiquement attribuées aux employés admissibles de la Banque. Ces options sont assorties d'un droit d'achat d'actions ordinaires de la Banque à un prix fixe égal au cours de clôture des actions le jour précédant la date d'attribution des options. En vertu de ce régime, 11 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins d'émission future (12,5 millions en 2006; 14,3 millions en 2005). Les options en cours viennent à échéance à diverses dates jusqu'au 30 mai 2016. Un sommaire de la situation des options sur actions de la Banque et des informations connexes pour les exercices terminés les 31 octobre est présenté ci-après :

### Situation des options sur actions

(en millions d'actions)

	Prix d'exercice moyen pondéré		Prix d'exercice moyen pondéré		Prix d'exercice moyen pondéré	
	2007	2006	2006	2005	2005	2004
Options en cours au début de l'exercice	18,3	41,18 \$	19,9	38,08 \$	22,1	35,21 \$
Conversion d'options de TD Banknorth en options sous-jacentes de la Banque TD	4,1	57,16	–	–	–	–
Attribuées	1,5	67,42	1,9	59,95	2,2	49,41
Exercées	(3,8)	39,71	(3,4)	33,78	(4,3)	28,95
Frappées d'extinction / annulées	–	54,46	(0,1)	43,38	(0,1)	38,46
Options en cours à la fin de l'exercice	20,1	45,02 \$	18,3	41,18 \$	19,9	38,08 \$
Options exerçables à la fin de l'exercice	15,0	40,87 \$	12,9	37,85 \$	13,2	36,30 \$

Le tableau qui suit présente un résumé de l'information sur les options sur actions en cours et exerçables au 31 octobre 2007.

#### Fourchette des prix d'exercice

	Options en cours		Options exerçables		
	Nombre d'options en cours (en millions d'actions)	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables (en millions d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré
16,97 \$ – 29,57 \$	0,5	1,79	26,04 \$	0,5	26,04 \$
29,80 \$ – 40,43 \$	4,9	3,99	34,25	4,9	34,25
40,92 \$ – 47,02 \$	6,9	3,56	41,21	6,4	41,23
49,40 \$ – 55,93 \$	4,3	5,78	50,86	2,7	50,96
56,19 \$ – 67,42 \$	3,5	5,48	63,23	0,5	59,82

La juste valeur des options attribuées a été estimée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes à l'aide des hypothèses suivantes : i) taux d'intérêt sans risque de 3,90 % (3,91 % en 2006; 3,7 % en 2005), ii) durée prévue des options de 5,2 ans (5,1 ans en 2006; 5,3 ans en 2005), iii) volatilité prévue de 19,5 % (21,9 % en 2006; 25,7 % en 2005), et iv) rendement de l'action prévu de 2,92 % (2,88 % en 2006; 2,84 % en 2005). Au cours de l'exercice, 1,5 million d'options (1,9 million en 2006; 2,2 millions en 2005) ont été attribuées à une juste valeur moyenne pondérée de 11,46 \$ l'option (11,26 \$ l'option en 2006; 10,64 \$ l'option en 2005).

Au cours de l'exercice, la Banque a constaté à l'état des résultats consolidé une charge de rémunération de 20 millions de dollars (31 millions de dollars en 2006; 21 millions de dollars en 2005) au titre des options sur actions attribuées.

#### AUTRES RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

La Banque gère des régimes d'unités d'actions subalternes et d'unités d'actions fondées sur la performance qui sont offerts à certains de ses employés. En vertu de ces régimes, des unités d'actions équivalent à des actions ordinaires de la Banque et dont les droits s'acquiescent généralement sur une période de trois ans sont attribuées aux participants. La Banque établit un passif relativement à ces unités d'actions attribuées, et une charge de rémunération incitative est constatée dans l'état des résultats consolidé sur la période d'acquisition des droits. À la date d'échéance, le participant reçoit une somme en espèces qui représente la valeur des unités d'actions. Le nombre final d'unités d'actions fondées sur la performance variera entre 80 % et 120 % du nombre initial d'unités attribuées selon le rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne des autres grandes banques canadiennes. Au 31 octobre 2007, le nombre d'unités d'actions subalternes en vertu de ces régimes était de 8 millions (9 millions en 2006; 11 millions en 2005).

La Banque offre également des régimes d'unités d'actions différées aux dirigeants admissibles et aux administrateurs externes. En vertu de ces régimes, une tranche de la rémunération annuelle incitative des participants peut être différée sous forme d'unités d'actions équivalent à des actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions différées ne sont rachetables qu'au moment où le participant prend sa retraite, en cas d'invalidité permanente ou de cessation d'emploi ou au terme du mandat d'administrateur, et doivent être rachetées pour une contrepartie au comptant avant la fin de l'année civile suivante. Les équivalents de dividendes sont dévolus aux participants sous forme d'unités additionnelles.

Au 31 octobre 2007, 2,2 millions d'unités d'actions différées étaient en circulation (2,5 millions en 2006).

La charge de rémunération pour ces régimes est constatée dans l'exercice pendant lequel le participant gagne la rémunération incitative. Les variations de la valeur des unités d'actions subalternes et des unités d'actions différées sont constatées dans l'état des résultats consolidé,

déduction faite de l'incidence des couvertures connexes. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007, la Banque a constaté une charge de rémunération pour ces régimes, déduction faite de l'incidence des couvertures, de 125 millions de dollars (129 millions de dollars en 2006; 113 millions de dollars en 2005). La charge de rémunération constatée avant l'incidence des couvertures était de 202 millions de dollars.

#### RÉGIME D'ÉPARGNE DES EMPLOYÉS

La Banque a également un régime d'achat d'actions offert aux employés. Avant le 1<sup>er</sup> mars 2007, les employés pouvaient y verser jusqu'à 6 % de leur salaire annuel de base jusqu'à concurrence de 4 500 \$ par année civile afin d'acheter des actions ordinaires de la Banque. La Banque y versait un montant correspondant à 50 % des cotisations des employés. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> mars 2007, le régime d'épargne des employés (REE) a été modifié, et les employés peuvent verser au REE tout montant de leurs gains admissibles (déduction faite des retenues à la source). La Banque verse dorénavant un montant correspondant à la totalité des premiers 250 \$ des cotisations de l'employé chaque année et à 50 % du reste des cotisations de l'employé jusqu'à concurrence de 3,5 % des gains admissibles de l'employé, moyennant un plafond de 2 250 \$. Les cotisations de la Banque sont acquies lors que l'employé compte deux années de service continu à la Banque. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007, les cotisations de la Banque ont totalisé 49 millions de dollars (41 millions de dollars en 2006; 36 millions de dollars en 2005) et ont été passées dans les charges salariales. Au 31 octobre 2007, 6,5 millions d'actions ordinaires étaient détenues au total en vertu du REE (6 millions en 2006; 5,9 millions en 2005). Les actions pour le REE sont achetées sur le marché libre et sont considérées comme étant en circulation dans le calcul du bénéfice par action de base et dilué de la Banque. Les dividendes gagnés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le REE servent à l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires additionnelles pour le REE.

#### TD BANKNORTH

Par suite de la privatisation de TD Banknorth, 7,7 millions d'options sur actions de TD Banknorth ont été converties en 4,1 millions d'options sur actions de la Banque TD, au moyen du ratio d'échange présenté dans la convention de fusion. À la date de la conversion, la juste valeur des options converties dont les droits étaient acquis était de 52 millions de dollars, somme qui a été comptabilisée dans le surplus d'apport et faisait partie de la contrepartie de l'acquisition.

Les options sur actions de TD Banknorth qui seraient venues à échéance avant le 31 décembre 2008 n'ont pas été converties et ont été payées en espèces, selon leur valeur intrinsèque de 7 millions de dollars à la date de la conversion. Ces options faisaient partie de la contrepartie de l'acquisition.

La situation de tous les régimes d'options sur actions se présente comme suit :

#### Situation des options sur actions de TD Banknorth

(en millions d'actions)	2007	Prix d'exercice moyen pondéré	2006	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours au début de l'exercice	9,8	29,79 \$	8,0	30,38 \$
Attribuées	–	–	2,6	31,34
Exercées	(2,0)	28,82	(0,5)	25,92
Frappées d'extinction / annulées	(0,1)	34,30	(0,3)	32,80
Conversion d'options de TD Banknorth en options sous-jacentes de la Banque TD	(7,7)	29,96	–	–
Options en cours à la fin de l'exercice	–	–	9,8	29,79
Options exerçables à la fin de l'exercice	–	–	6,3	27,89

Avant sa privatisation, TD Banknorth a constaté une charge de rémunération de 4,1 millions de dollars (8 millions de dollars en 2006, 3 millions de dollars en 2005) au titre des options sur actions attribuées.

#### Autres régimes de rémunération à base d'actions de TD Banknorth

TD Banknorth a offert des unités d'actions subalternes et des plans d'unités d'actions fondées sur la performance à certains employés de TD Banknorth. En vertu de ces régimes, des unités équivalant aux actions ordinaires de TD Banknorth et dont les droits s'acquerraient généralement après trois ans étaient attribuées aux participants. Le nombre d'unités d'actions fondées sur la performance a été rajusté afin de tenir compte de la performance de TD Banknorth en regard d'un objectif de croissance annuelle du bénéfice d'exploitation par action. À la date d'échéance, le participant reçoit des espèces représentant la valeur des unités d'actions. Par suite de la privatisation de TD Banknorth, les unités ont été converties à l'équivalent en actions ordinaires de la Banque au moyen du ratio d'échange présenté dans la convention de fusion. En outre, pour les périodes de performance futures, le nombre final d'unités d'actions fondées sur la performance sera rajusté selon le rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne des autres grandes banques canadiennes.

TD Banknorth offrait également un régime d'unités d'actions subalternes fondées sur la performance à certains de ses dirigeants, qui prévoyait l'attribution d'unités d'actions équivalant aux actions ordinaires de la Banque qui s'acquerraient à la fin de la période de trois ans. Le nombre

d'unités d'actions fondées sur la performance pour les deux premières années de la période de performance a été rajusté afin de tenir compte de la performance de TD Banknorth en regard d'un objectif de croissance annuelle du bénéfice par action. Par suite de la privatisation de TD Banknorth, le nombre d'unités d'actions fondées sur la performance de TD Banknorth pour la troisième et dernière année de la période de performance sera rajusté en tenant compte du rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne des autres grandes banques canadiennes.

En vertu de ces régimes, le nombre d'unités d'actions de TD Banknorth au 31 octobre 2007 était 1,6 million (1,8 million en 2006).

La charge de rémunération pour ces régimes est constatée dans l'exercice pendant lequel le participant gagne la rémunération incitative. Les variations de la valeur des unités d'actions sont constatées dans l'état des résultats consolidé, déduction faite de l'incidence des couvertures connexes. Au cours de l'exercice, TD Banknorth a constaté une charge de rémunération pour ces régimes, compte tenu de l'incidence des couvertures, de 37 millions de dollars (19 millions de dollars en 2006, 10 millions de dollars en 2005). La charge de rémunération constatée, compte non tenu de l'incidence des couvertures, était de 46 millions de dollars.

En outre, TD Banknorth et ses filiales offrent des régimes 401(k) couvrant pratiquement tous les employés réguliers, ainsi qu'un régime d'actionnariat ouvert aux employés ayant un an de service et plus. La participation au régime d'actionnariat a pris fin le 31 décembre 2006.

## NOTE 16 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le régime de retraite principal de la Banque, l'Association de la caisse de retraite de La Banque Toronto-Dominion, est un régime à prestations déterminées auquel la participation est facultative. Les prestations en vertu des dispositions du régime sont calculées en fonction de la durée de participation au régime et de la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives du membre au cours des dix dernières années de participation au régime. Depuis l'acquisition de Services financiers CT inc. (CT), la Banque finance un régime de retraite comprenant un volet à prestations déterminées et un volet à cotisations déterminées. La capitalisation des deux régimes est assurée par les cotisations de la Banque et celles des participants au régime. En outre, la Banque offre aux employés admissibles d'autres régimes d'avantages sociaux par capitalisation partielle. Les prestations de retraite connexes sont versées à même les actifs et les cotisations de la Banque.

La Banque offre également certains avantages postérieurs au départ à la retraite et à l'emploi, des congés rémunérés et des prestations de cessation d'emploi à ses employés (avantages complémentaires), qui sont généralement non capitalisés. Ces avantages comprennent l'assurance médicale, l'assurance vie et l'assurance dentaire. Les employés admissibles aux avantages postérieurs au départ à la retraite sont ceux qui prennent leur retraite et qui répondent aux exigences minimales relatives à l'âge et au nombre d'années de service. Les retraités sont tenus d'assumer une partie du coût de leurs avantages. Les employés admissibles aux avantages postérieurs à l'emploi sont ceux qui sont en congé d'invalidité ou de maternité.

Pour les régimes à prestations déterminées et les régimes d'avantages complémentaires de retraite, les évaluations actuarielles sont effectuées au moins tous les trois ans (des extrapolations sont utilisées dans l'intervalle) afin de déterminer la valeur actualisée des prestations constituées. Les charges découlant des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite sont établies d'après des évaluations actuarielles distinctes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction à l'égard du rendement des actifs des régimes, de l'augmentation des salaires, de l'âge de départ à la retraite des employés et des coûts estimatifs des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi en fonction du rendement d'obligations à long terme notées AA de sociétés à la date d'évaluation. La charge inclut le coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice, les frais d'intérêts sur les passifs, le rendement prévu des actifs des régimes selon la juste valeur marchande et l'amortissement des modifications de régimes d'après la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'activité résiduelle moyenne prévue des membres actifs (10 ans pour le régime de retraite principal) et la période moyenne prévue jusqu'à l'admissibilité intégrale aux avantages complémentaires de retraite (10 ans). L'excédent, le cas échéant, du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % des obligations au titre des prestations projetées ou 10 % de la juste valeur marchande des actifs des régimes, selon le montant le plus élevé, est également amorti sur la durée résiduelle moyenne prévue d'activité des membres actifs (10 ans pour le régime de retraite principal

et 16 ans pour les régimes d'avantages complémentaires de retraite). L'écart cumulatif entre la charge et les cotisations aux fins de la capitalisation est présenté dans les autres actifs ou autres passifs au bilan consolidé.

Pour les régimes à cotisations déterminées, la charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque au régime.

#### RÉGIME DE RETRAITE

Le régime de retraite principal de la Banque est capitalisé par les cotisations de la Banque et celles des participants au régime. Conformément à la loi, la Banque verse au régime des montants établis selon une méthode actuarielle et, en bout de ligne, il lui incombe de s'assurer que le passif du régime fait l'objet d'une capitalisation appropriée avec le temps.

Le tableau de la page suivante présente la situation financière du régime de retraite principal de la Banque. Les actifs et les obligations découlant du régime de retraite sont établis au 31 juillet.

Les cotisations de la Banque au régime de retraite principal au cours de 2007 se sont établies à 84 millions de dollars. Ces cotisations ont été effectuées conformément au rapport d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation au 31 octobre 2004 et aux certificats actuariels déposés les 30 mars 2007 et 22 juin 2007. La prochaine date d'évaluation aux fins de la capitalisation est le 31 octobre 2007.

Pour établir le taux de rendement à long terme prévu pour l'hypothèse de rendement des actifs du régime de retraite principal de la Banque, la Banque a pris en compte les rendements historiques et les prévisions de rendement pour chacune des catégories d'actifs ainsi que la répartition cible des actifs de la caisse de retraite. La Banque a ainsi choisi une hypothèse de taux de rendement des actifs à long terme de 6,75 %.

L'incidence, sur la charge de retraite de 2007, d'une augmentation ou d'une diminution de un point de pourcentage de l'hypothèse de taux de rendement prévu des actifs pourrait se traduire respectivement par une diminution ou une augmentation de 20 millions de dollars.

La répartition moyenne pondérée des actifs du régime de retraite principal de la Banque, par catégorie d'actifs, était la suivante au 31 juillet :

#### Répartition des actifs

Titres	2007	2006	2005
Actions	57 %	56 %	57 %
Titres de créance	34	35	38
Autres placements	7	6	3
Équivalents de trésorerie	2	3	2
Total	100 %	100 %	100 %

Pour 2007, les actifs nets du régime de retraite principal de la Banque comportaient des placements dans la Banque et ses sociétés affiliées ayant une valeur marchande de 8 millions de dollars (6 millions de dollars en 2006; 6 millions de dollars en 2005).

La politique de placement suivie pour le régime de retraite principal de la Banque est décrite ci-après. Elle a été suivie tout au long de l'exercice.

La gestion des placements du régime de retraite principal de la Banque est fondée sur une approche équilibrée selon laquelle l'objectif premier est d'atteindre un taux de rendement réel de 3 %. Par conséquent, les fourchettes de répartition de l'actif permises se présentent comme suit :

#### Répartition de l'actif

Titres	Fourchette acceptable
Actions	35 % – 65 %
Titres de créance	30 % – 48 %
Autres placements	0 % – 15 %
Équivalents de trésorerie	0 % – 4 %

Des contrats à terme et des options peuvent être utilisés pourvu qu'ils ne créent pas d'effet de levier additionnel. Toutefois, le régime investit dans

des fonds de couverture, qui, de manière générale, utilisent un effet de levier pour mettre en œuvre leur stratégie de placement. La quasi-totalité des actifs doivent essentiellement avoir une valeur marchande facilement vérifiable.

En règle générale, l'avoir du portefeuille d'actions doit être entièrement investi et largement diversifié, surtout dans des sociétés de qualité dont la capitalisation est de moyenne à forte et dans des fiducies de revenu, et aucun titre ne peut à lui seul dépasser 10 % de la valeur du portefeuille d'actions. Des actions étrangères et des certificats américains d'actions étrangères, également de grande qualité, peuvent aussi être acquis pour diversifier davantage le portefeuille d'actions.

Les placements dans les instruments de créance d'une entité non gouvernementale ne doivent pas dépasser 10 % de l'ensemble du portefeuille de titres de créance. Les titres de créance de sociétés doivent généralement avoir une notation d'au moins BBB au moment de l'achat et pendant toute la durée du placement au sein du portefeuille. Il n'existe pas de pondération maximale pour les notations au sein du portefeuille de titres de créance.

#### Obligations au titre des prestations, actifs et situation de capitalisation du régime

(en millions de dollars canadiens)	2007	2006	2005
Obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	<b>1 852 \$</b>	1 783 \$	1 810 \$
<b>Variation des obligations au titre des prestations projetées</b>			
Obligations au titre des prestations projetées au début de l'exercice	<b>1 979</b>	1 978	1 535
Coût au titre des services rendus au cours de l'exercice – prestations acquises	<b>65</b>	71	46
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	<b>112</b>	105	101
Cotisations des participants	<b>33</b>	29	26
Prestations versées	<b>(103)</b>	(114)	(93)
(Gains actuariels) pertes actuarielles	<b>–</b>	–	(9)
Modification des hypothèses actuarielles	<b>(32)</b>	(96)	318
Modifications de régime	<b>16</b>	6	54
Obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	<b>2 070</b>	1 979	1 978
<b>Variation des actifs du régime</b>			
Actifs du régime à la juste valeur marchande au début de l'exercice	<b>2 015</b>	1 907	1 650
Rendement réel des actifs du régime	<b>83</b>	67	78
Gain (perte) à la cession de placements	<b>103</b>	(113)	286
Cotisations des participants	<b>33</b>	29	26
Cotisations de l'employeur	<b>83</b>	60	64
Augmentation (diminution) des gains latents sur les placements	<b>15</b>	185	(95)
Prestations versées	<b>(103)</b>	(114)	(93)
Frais d'administration	<b>(4)</b>	(6)	(9)
Actifs du régime à la juste valeur marchande à la fin de l'exercice	<b>2 225</b>	2 015	1 907
<b>Excédent (déficit) des actifs du régime sur les obligations au titre des prestations projetées</b>	<b>155</b>	36	(71)
Perte nette non constatée découlant des résultats passés, qui s'écartent des résultats prévus, et incidence des modifications d'hypothèses	<b>190</b>	293	416
Coût au titre des services passés non constaté	<b>68</b>	61	62
Cotisations de l'employeur pour le quatrième trimestre	<b>15</b>	14	15
<b>Charge de retraite reportée</b>	<b>428</b>	404	422
<b>Charge annuelle</b>			
La charge de retraite nette comprend les éléments suivants :			
Coût au titre des services rendus au cours de l'exercice – prestations acquises	<b>65</b>	71	46
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	<b>112</b>	105	101
Rendement réel des actifs du régime	<b>(197)</b>	(133)	(260)
(Gains actuariels) pertes actuarielles	<b>(32)</b>	(96)	309
Modifications du régime	<b>16</b>	6	54
Écart entre les coûts attribuables à l'exercice et les coûts constatés au cours de l'exercice au titre de ce qui suit :			
Rendement des actifs du régime <sup>1</sup>	<b>61</b>	5	149
(Gains actuariels) pertes actuarielles <sup>2</sup>	<b>41</b>	118	(300)
Modifications du régime <sup>3</sup>	<b>(7)</b>	2	(48)
<b>Charge de retraite</b>	<b>59 \$</b>	78 \$	51 \$
<b>Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer la charge annuelle</b>			
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	<b>5,50 %</b>	5,20 %	6,40 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	<b>3,50</b>	3,50	3,50
Taux de rendement moyen pondéré à long terme prévu des actifs du régime <sup>4</sup>	<b>6,75</b>	6,75	6,75
<b>Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations à la fin de l'exercice</b>			
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	<b>5,60 %</b>	5,50 %	5,20 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	<b>3,50</b>	3,50	3,50
Taux de rendement moyen pondéré à long terme prévu des actifs du régime <sup>4</sup>	<b>6,75</b>	6,75	6,75

<sup>1</sup> Comprend le rendement prévu des actifs du régime de 136 millions de dollars (128 millions de dollars en 2006; 111 millions de dollars en 2005) moins le rendement réel des actifs du régime de 197 millions de dollars (133 millions de dollars en 2006; 260 millions de dollars en 2005).

<sup>2</sup> Comprendent la perte constatée pour l'exercice 2007 de 9 millions de dollars (22 millions de dollars en 2006; 9 millions de dollars en 2005) moins les (gains actuariels) pertes actuarielles sur les obligations au titre des prestations projetées au cours de l'exercice de (32) millions de dollars ((96) millions de dollars en 2006; 309 millions de dollars en 2005).

<sup>3</sup> Comprendent l'amortissement des coûts des modifications de régime pour l'exercice 2007 de 9 millions de dollars (8 millions de dollars en 2006; 6 millions de dollars en 2005) moins le coût réel des modifications du régime au cours de l'exercice de 16 millions de dollars (6 millions de dollars en 2006; 54 millions de dollars en 2005).

<sup>4</sup> Déduction faite des frais et charges.

## AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE

### Régime de retraite de CT

Par suite de l'acquisition de CT, la Banque finance un régime de retraite comprenant un volet à prestations déterminées et un volet à cotisations déterminées. Le volet à prestations déterminées du régime a cessé d'être offert aux nouveaux participants après le 31 mai 1987. Les employés de CT qui ont adhéré au régime le 1<sup>er</sup> juin 1987 ou après cette date n'étaient admissibles qu'au volet à cotisations déterminées. Depuis août

2002, le volet à cotisations déterminées du régime n'est plus offert aux participants, et les employés admissibles à ce régime ont pu adhérer au régime de retraite principal de la Banque. La capitalisation du volet à prestations déterminées est assurée par les cotisations de la Banque et des participants au régime. Les actifs et les obligations du régime sont évalués au 31 juillet. Le tableau suivant présente la situation financière du volet à prestations déterminées du régime de CT.

### Obligations et actifs du régime de retraite de CT

(en millions de dollars canadiens)	2007	2006	2005
Obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	<b>338 \$</b>	343 \$	352 \$
Actifs du régime à la juste valeur marchande à la fin de l'exercice	<b>357</b>	358	365
Charge de retraite reportée	<b>75</b>	77	79
Charge de retraite	<b>5</b>	5	5

### Régime de retraite de TD Banknorth

TD Banknorth offre un régime de retraite à prestations déterminées non contributif qui couvre la quasi-totalité des employés permanents à temps plein. Des régimes de retraite complémentaires ont également été adoptés à l'intention de certains dirigeants clés. En outre, TD Banknorth et ses filiales financent des régimes d'avantages sociaux postérieurs au départ à

la retraite limités qui offrent des prestations d'assurance médicale et d'assurance vie à un groupe restreint d'employés et d'administrateurs qui satisfont à des exigences minimales d'âge et d'années de service.

Les actifs et les obligations du régime sont évalués au 30 septembre 2007. Le tableau suivant présente la situation financière du volet à prestations déterminées du régime de retraite de TD Banknorth.

### Obligations et actifs du régime de TD Banknorth

(en millions de dollars canadiens)	2007	2006	2005
Obligations au titre des prestations projetées à la fin de la période	<b>338 \$</b>	304 \$	278 \$
Actifs du régime à la juste valeur marchande à la fin de la période	<b>460</b>	334	307
Charge de retraite reportée	<b>115</b>	122	112
Charge de retraite	<b>4</b>	7	5 <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Charge de retraite pour les sept mois terminés le 30 septembre 2005.

### Régimes de retraite complémentaires

Le tableau suivant présente la situation financière des plus importants régimes de retraite complémentaires des employés de la Banque, lesquels

sont capitalisés en partie par les employés admissibles. Les actifs et les obligations des régimes d'avantages sociaux sont évalués au 31 juillet.

(en millions de dollars canadiens)	2007	2006	2005
Obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	<b>342 \$</b>	332 \$	328 \$
Actifs du régime à la juste valeur marchande à la fin de l'exercice	<b>–</b>	1	5
Passif au titre des prestations constituées	<b>271</b>	253	226
Charge de retraite	<b>33</b>	34	29

Les autres régimes offerts par la Banque et certaines de ses filiales ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière.

### RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

Outre ses régimes de retraite, la Banque offre certaines prestations d'assurance médicale, d'assurance vie et d'assurance dentaire aux employés à la retraite. Le tableau suivant présente la situation financière des principaux régimes d'avantages complémentaires de retraite de la Banque. Les obligations des principaux régimes d'avantages complémentaires de retraite sont évaluées au 31 juillet.

## Obligations au titre des avantages complémentaires de retraite

(en millions de dollars canadiens)	2007	2006	2005
<b>Variation des obligations au titre des prestations projetées</b>			
Obligations au titre des prestations projetées au début de l'exercice	374 \$	436 \$	302 \$
Coût au titre des services rendus au cours de l'exercice – prestations acquises	11	12	10
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	21	20	20
Modifications de régime	–	(65)	–
Prestations versées	(8)	(8)	(7)
(Gains actuariels) pertes actuarielles	(2)	(21)	111
Obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	396	374	436
Perte nette non constatée découlant des résultats passés, qui s'écartent des résultats prévus, et incidence des modifications d'hypothèses	120	128	157
Coût non amorti des services passés	(54)	(59)	–
Cotisations de l'employeur	3	2	2
<b>Passif au titre des prestations constituées</b>	<b>327 \$</b>	<b>303 \$</b>	<b>277 \$</b>
<b>Charge annuelle</b>			
La charge nette au titre des avantages complémentaires de retraite comprend les éléments suivants :			
Coût au titre des services rendus au cours de l'exercice – prestations acquises	11 \$	12 \$	10 \$
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	21	20	20
(Gains actuariels) pertes actuarielles	(2)	(21)	111
Modifications de régime	–	(65)	–
Écart entre les coûts attribuables à l'exercice et les coûts constatés au cours de l'exercice au titre de ce qui suit :			
(Gains actuariels) pertes actuarielles <sup>1</sup>	8	29	(110)
Modifications de régime <sup>2</sup>	(5)	59	–
<b>Charge au titre des avantages complémentaires de retraite</b>	<b>33 \$</b>	<b>34 \$</b>	<b>31 \$</b>
<b>Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer la charge annuelle</b>			
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	5,60 %	5,30 %	6,60 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	3,50	3,50	3,50
<b>Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations à la fin de l'exercice</b>			
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	5,60 %	5,60 %	5,30 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	3,50	3,50	3,50

<sup>1</sup> Comprennent la perte de 6 millions de dollars constatée pour l'exercice 2007 (8 millions de dollars en 2006; 1 million de dollars en 2005) moins les (gains actuariels) pertes actuarielles sur les obligations au titre de prestations projetées de (2) millions de dollars ((21) millions de dollars en 2006; 111 millions de dollars en 2005).

<sup>2</sup> Comprennent l'amortissement des coûts des modifications de régime pour l'exercice 2007 de (5) millions de dollars ((6) millions de dollars en 2006; néant en 2005) moins les coûts actuariels des modifications de régime au cours de l'exercice de néant ((65) millions de dollars en 2006; néant en 2005).

Le taux d'augmentation présumé du coût des soins de santé pour le prochain exercice utilisé pour prévoir le coût des prestations visées par les principaux régimes d'avantages complémentaires de retraite est de 6,9 %. On a présumé une diminution graduelle du taux à 4,2 % d'ici 2014 et son maintien à ce niveau par la suite.

Pour 2007, l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution de un point de pourcentage du taux présumé de variation du coût des soins de santé sur la charge au titre des prestations correspond respectivement à une hausse de 7 millions de dollars et à une baisse de 5 millions de dollars et, sur les obligations au titre des prestations, respectivement à une hausse de 72 millions de dollars et à une baisse de 57 millions de dollars.

## Montants constatés au bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)	2007	2006
<b>Autres actifs</b>		
Régime de retraite principal	428 \$	404 \$
Régime de retraite à prestations déterminées de CT	75	77
Régime de retraite à prestations déterminées de TD Banknorth	115	122
Charge de retraite reportée	618	603
<b>Autres passifs</b>		
Régime d'avantages complémentaires de retraite	327	303
Régime de retraite complémentaire	271	253
Autres avantages sociaux futurs – montant net	179	167
Passif au titre des prestations constituées	777	723
Montant net constaté au 31 octobre	(159) \$	(120) \$

## FLUX DE TRÉSORERIE

Les cotisations de la Banque à ses régimes de retraite et à ses principaux régimes d'avantages complémentaires de retraite sont comme suit :

## Cotisations aux régimes

(en millions de dollars canadiens)	2007	2006	2005
Charge liée au régime de retraite principal	84 \$	60 \$	57 \$
Régime de retraite à prestations déterminées de CT	2	3	31
Régime à prestations déterminées de TD Banknorth	48	33	–
Régimes de retraite complémentaires	16	8	8
Régimes d'avantages complémentaires de retraite	9	8	7
<b>Total</b>	<b>159 \$</b>	<b>112 \$</b>	<b>103 \$</b>

### Cotisations estimatives

La Banque et ses filiales prévoient verser en 2008 des cotisations de 70 millions de dollars au régime de retraite principal de la Banque, de néant au régime de retraite à prestations déterminées de CT, de 40 millions de dollars au régime de retraite à prestations déterminées de TD Banknorth, de 12 millions de dollars aux régimes de retraite complémentaires des employés de la Banque et de 12 millions de dollars aux principaux régimes d'avantages complémentaires de retraite. Le montant des cotisations futures peut changer si la Banque révisé le niveau de ses cotisations en cours d'exercice.

### Versements estimatifs de prestations futures

Les versements estimatifs de prestations futures en vertu du régime de retraite principal de la Banque s'élevaient à 105 millions de dollars pour 2008; 105 millions de dollars pour 2009; 106 millions de dollars pour 2010; 108 millions de dollars pour 2011; 119 millions de dollars pour 2012 et 582 millions de dollars pour les exercices compris entre 2013 et 2017.

Les versements estimatifs de prestations futures en vertu des principaux régimes d'avantages complémentaires de retraite s'élevaient à 12 millions de dollars pour 2008; 13 millions de dollars pour 2009; 14 millions de dollars pour 2010; 15 millions de dollars pour 2011; 17 millions de dollars pour 2012 et 106 millions de dollars pour les exercices compris entre 2013 et 2017.

## NOTE 17 REVENU LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés, sont mesurés à la juste valeur, les gains et les pertes étant constatés dans l'état des résultats consolidé. À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2006, certains prêts détenus dans un portefeuille de négociation ont été désignés selon l'option de la juste valeur et sont également mesurés à la juste valeur.

Le revenu lié aux activités de négociation comprend le revenu d'intérêts net, le revenu de négociation et le revenu tiré des prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur qui sont gérés dans un portefeuille de négociation. Le revenu d'intérêts net provient de l'intérêt et des dividendes ayant trait aux actifs et aux passifs détenus à des fins de transaction et est comptabilisé déduction faite des frais et revenus d'intérêts associés au financement de ces actifs et de ces passifs. Le revenu de négociation comprend les gains et les pertes réalisés et latents sur les valeurs mobilières et les dérivés détenus à des fins de transaction ainsi que les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

Le revenu lié aux activités de négociation ne comprend pas les commissions et les honoraires de prise ferme sur les opérations sur valeurs mobilières, lesquels sont présentés séparément dans l'état des résultats consolidé.

Le revenu lié aux activités de négociation par gamme de produits représente le revenu de négociation pour chaque catégorie de négociation importante.

### Revenu lié aux activités de négociation

(en millions de dollars canadiens)	2007	2006	2005
Revenu d'intérêts net	(55) \$	(65) \$	457 \$
Revenu de négociation			
Valeurs mobilières et dérivés détenus à des fins de transaction	591	797	147
Prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	(38)	–	–
Total du revenu de négociation	553 \$	797 \$	147 \$
<b>Total du revenu lié aux activités de négociation</b>	<b>498 \$</b>	<b>732 \$</b>	<b>604 \$</b>
<b>Par produit</b>			
Portefeuilles – titres portant intérêt et instruments de crédit	239 \$	362 \$	370 \$
Portefeuilles – monnaies étrangères	312	306	248
Portefeuilles – actions et autres	(15)	64	(14)
Prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	(38)	–	–
<b>Total du revenu lié aux activités de négociation</b>	<b>498 \$</b>	<b>732 \$</b>	<b>604 \$</b>

## NOTE 18 ASSURANCES

En majorité, les primes d'assurance, les demandes de règlement et les passifs proviennent du secteur des assurances IARD de la Banque. Ces primes, déduction faite de la réassurance, sont portées en résultat au prorata sur la durée des polices. Les frais de règlement sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les passifs liés aux assurances, constatés dans les autres passifs, représentent les sinistres non réglés et les estimations des sinistres subis mais non encore signalés, comme ils sont calculés par l'actuaire nommé selon les pratiques actuarielles reconnues.

(en millions de dollars canadiens)	2007	2006	2005
Primes et commissions gagnées, montant net	2 325 \$	2 226 \$	2 118 \$
Demandes de règlement et charges connexes	1 320	1 330	1 292
	<b>1 005 \$</b>	<b>896 \$</b>	<b>826 \$</b>

## NOTE 19 COÛTS DE RESTRUCTURATION

### COÛTS DE RESTRUCTURATION, COÛTS DE PRIVATISATION ET FRAIS RELATIFS À LA FUSION DE TD BANKNORTH

Par suite de la privatisation de TD Banknorth et des initiatives de restructuration connexes entreprises au sein de TD Banknorth et de TD Bank USA au cours de l'exercice 2007, la Banque a engagé des coûts de restructuration totalisant 67 millions de dollars avant impôts, desquels un montant de 59 millions de dollars se rapporte à TD Banknorth et un montant de 8 millions de dollars se rapporte à TD Bank USA. Les coûts de restructuration sont essentiellement composés d'indemnités de départ, de coûts de modification des contrats d'emploi et de primes de certains cadres ainsi que de la dépréciation d'actifs à long terme. Dans l'état des résultats consolidé, ces coûts sont compris dans les coûts de restructuration.

Au cours de l'exercice, TD Banknorth a également engagé des coûts de privatisation de 11 millions de dollars avant impôts, lesquels sont essentiellement composés d'honoraires d'avocats et de preneurs fermes, ainsi que des frais relatifs à la fusion de 8 millions de dollars liés à l'intégration de Hudson United Bancorp (Hudson) et d'Interchange

Financial Services Corporation (Interchange) au sein de TD Banknorth. Dans l'état des résultats consolidé, les coûts de privatisation et les frais relatifs à la fusion sont compris dans les frais autres que d'intérêts.

### SERVICES BANCAIRES EN GROS

En 2005, la Banque a restructuré ses activités mondiales de produits structurés des Services bancaires en gros afin de délaissier les activités peu rentables et plus complexes et de concentrer ses ressources sur ses activités plus rentables. Par conséquent, la Banque a comptabilisé des coûts de restructuration de 43 millions de dollars en 2005. Au cours de 2006, la Banque a comptabilisé des coûts de restructuration additionnels de 50 millions de dollars, aux fins principalement d'indemnités de départ versées dans le cadre de la restructuration des activités mondiales de produits structurés.

Au 31 octobre 2007, le solde total inutilisé des coûts de restructuration de 29 millions de dollars (27 millions de dollars en 2006), figurant dans le tableau qui suit, était inclus dans les autres passifs au bilan consolidé.

## Coûts de restructuration

(en millions de dollars canadiens)

					2007	2006	2005
	Ressources humaines	Immobilier	Technologie	Autres	Total	Total	Total
Solde au début de l'exercice	19 \$	8 \$	– \$	– \$	27 \$	25 \$	7 \$
Coûts de restructuration engagés (annulés) au cours de l'exercice :							
Services bancaires en gros	–	–	–	–	–	50	43
Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	37	10	17	3	67	–	–
Montant utilisé au cours de l'exercice :							
Services bancaires en gros	7	3	–	–	10	48	25
Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	33	10	11	1	55	–	–
Solde à la fin de l'exercice	16 \$	5 \$	6 \$	2 \$	29 \$	27 \$	25 \$

## NOTE 20 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La Banque constate les impôts exigibles et futurs qui découlent de toutes les opérations comptabilisées dans les états financiers consolidés. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés d'après les taux d'imposition qui devraient s'appliquer lorsque les actifs ou les passifs

sont déclarés aux fins de l'impôt. La Banque établit une provision pour moins-value dans la mesure où l'actif d'impôts futur est supérieur au montant dont la réalisation est jugée plus probable qu'improbable.

### Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)	2007	2006	2005
Charge d'impôts sur les bénéfices – état des résultats consolidé			
Impôts sur les bénéfices exigibles	974 \$	888 \$	960 \$
Impôts sur les bénéfices futurs	(121)	(14)	(261)
	853	874	699
Charge d'impôts sur les bénéfices – état des autres éléments du résultat étendu consolidé			
Impôts sur les bénéfices exigibles	980	209	141
Impôts sur les bénéfices futurs	(78)	–	–
	902	209	141
Impôts sur les bénéfices – autres éléments ne se rapportant pas aux bénéfices, y compris les regroupements d'entreprises et les autres rajustements transitoires			
Impôts sur les bénéfices exigibles	(10)	10	(45)
Impôts sur les bénéfices futurs	442	(3)	–
	432	7	(45)
<b>Total de la charge (de l'économie) d'impôts sur les bénéfices</b>	<b>2 187 \$</b>	<b>1 090 \$</b>	<b>795 \$</b>
Impôts sur les bénéfices exigibles			
Fédéral	1 120 \$	600 \$	454 \$
Provincial	598	339	230
Autres pays	226	168	372
	1 944	1 107	1 056
Impôts sur les bénéfices futurs			
Fédéral	(37)	(49)	(220)
Provincial	(13)	(26)	(105)
Autres pays	293	58	64
	243	(17)	(261)
<b>Total</b>	<b>2 187 \$</b>	<b>1 090 \$</b>	<b>795 \$</b>

<sup>1</sup> Certains chiffres correspondants ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice écoulé.

Figurent ci-dessous les taux d'impôt prévus par la loi et un rapprochement des impôts sur les bénéfices avec les taux d'impôt

réels et les charges d'impôts sur les bénéfices constatées dans l'état des résultats consolidé.

### Rapprochement avec le taux d'impôt prévu par la loi

(en millions de dollars canadiens)	2007		2006		2005	
Impôts au taux d'impôt sur les bénéfices canadien prévu par la loi	1 627 \$	34,9 %	1 934 \$	35,0 %	1 072 \$	35,0 %
Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :						
Dividendes reçus	(423)	(9,1)	(234)	(4,2)	(232)	(7,6)
Écarts de taux liés aux activités à l'étranger	(336)	(7,2)	(248)	(4,5)	(215)	(7,0)
Éléments liés aux gains et pertes sur dilution	–	–	(582)	(10,5)	163	5,3
Variations des taux d'imposition fédéral et provinciaux futurs	12	0,3	10	0,2	–	–
Divers – montant net	(27)	(0,6)	(6)	(0,2)	(89)	(2,9)
<b>Charge d'impôts sur les bénéfices et taux d'impôt sur les bénéfices réel</b>	<b>853 \$</b>	<b>18,3 %</b>	<b>874 \$</b>	<b>15,8 %</b>	<b>699 \$</b>	<b>22,8 %</b>

L'actif d'impôts futurs net présenté dans les autres actifs comprend ce qui suit :

### Actif d'impôts futurs, montant net

(en millions de dollars canadiens)	2007	2006
<b>Actifs d'impôts sur les bénéfices futurs</b>		
Provision pour pertes sur prêts	210 \$	268 \$
Locaux, matériel et mobilier	332	237
Revenus reportés	11	12
Valeurs mobilières	53	193
Écart d'acquisition	63	77
Avantages sociaux	351	384
Divers	207	248
Total des actifs d'impôts sur les bénéfices futurs	1 227	1 419
Provision pour moins-value	(19)	(46)
Actifs d'impôts sur les bénéfices futurs	1 208	1 373
<b>Passifs d'impôts futurs</b>		
Actifs incorporels	(738)	(678)
Avantages sociaux	(156)	(153)
Divers	(20)	(5)
Passifs d'impôts futurs	(914)	(836)
Actif d'impôts sur les bénéfices futurs, montant net <sup>1</sup>	294 \$	537 \$

<sup>1</sup> Sont inclus dans l'actif d'impôts sur les bénéfices futurs, montant net au 31 octobre 2007 des actifs (passifs) d'impôts sur les bénéfices futurs de 374 millions de dollars (329 millions de dollars en 2006) du Canada; de (92) millions de dollars (192 millions de dollars en 2006) des États-Unis et de 12 millions de dollars (16 millions de dollars en 2006) de l'étranger.

Les bénéfices de certaines filiales étrangères seraient assujettis à un impôt additionnel uniquement en cas de rapatriement au Canada. La Banque n'a pas constaté de passifs d'impôts sur les bénéfices futurs pour cet impôt additionnel étant donné qu'elle ne prévoit pas rapatrier les

bénéfices non répartis à l'heure actuelle. Si tous les bénéfices non répartis de ces filiales étrangères étaient rapatriés, les impôts estimatifs additionnels à payer atteindraient 428 millions de dollars au 31 octobre 2007 (454 millions de dollars en 2006).

### NOTE 21 BÉNÉFICE PAR ACTION

Le bénéfice de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

Le bénéfice dilué par action est calculé selon la même méthode que le bénéfice de base par action, sauf que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation tient compte de l'effet dilutif possible des options sur actions attribuées par la Banque selon la méthode du rachat d'actions. Selon cette méthode, le nombre d'actions ordinaires

additionnelles est déterminé en supposant que les options sur actions en cours, dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen de l'action ordinaire de la Banque durant la période, sont exercées, et ensuite réduit du nombre d'actions ordinaires présumées être rachetées au moyen du produit obtenu à l'exercice des options. Cette dilution possible n'est pas constatée pour une période présentant une perte.

Le bénéfice de base et dilué par action aux 31 octobre se présente comme suit :

### Bénéfice de base et dilué par action

	2007	2006	2005
<b>Bénéfice de base par action</b>			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (en millions de dollars)	3 977 \$	4 581 \$	2 229 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)	718,6	716,8	691,3
Bénéfice de base par action (\$)	5,53 \$	6,39 \$	3,22 \$
<b>Bénéfice dilué par action</b>			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (en millions de dollars)	3 977 \$	4 581 \$	2 229 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)	718,6	716,8	691,3
Options sur actions potentiellement exerçables, selon la méthode du rachat d'actions <sup>1</sup>	6,9	6,2	5,6
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	725,5	723,0	696,9
Bénéfice dilué par action <sup>1</sup> (\$)	5,48 \$	6,34 \$	3,20 \$

<sup>1</sup> Pour 2007, le calcul du bénéfice dilué par action ne tient pas compte de la moyenne pondérée de 0,01 mille options sur actions en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 65,44 \$, puisque le prix des options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque. Pour 2006, le calcul du bénéfice dilué par action ne tenait pas compte de la moyenne pondérée de 712 mille options sur actions en cours à un prix d'exercice

moyen pondéré de 60,02 \$, puisque le prix des options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque.

Pour 2005, le calcul du bénéfice dilué par action ne tenait pas compte de la moyenne pondérée de 271 mille options sur actions en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 49,40 \$, puisque le prix des options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque.

Certains instruments financiers sont portés au bilan à leur juste valeur. Ces instruments financiers comprennent les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, certaines valeurs mobilières et certains prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente, les instruments financiers dérivés, certains dépôts classés comme détenus à des fins de transaction et les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert.

#### CALCUL DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la constatation initiale est généralement le prix de la transaction, c.-à-d. la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Dans certains cas, toutefois, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions courantes observables sur les marchés pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur une autre technique d'évaluation dont les variables comprennent uniquement des intrants provenant de marchés observables et qui, lors de la comptabilisation initiale, donnera lieu à un gain.

Après la constatation initiale, les justes valeurs d'instruments financiers évalués à la juste valeur qui sont cotés sur des marchés actifs sont fondées sur les cours acheteurs, pour les actifs financiers détenus, et sur les cours vendeurs, pour les passifs financiers. Lorsque des prix indépendants ne sont pas disponibles, les justes valeurs sont déterminées au moyen de techniques d'évaluation qui utilisent des intrants provenant de marchés observables. Celles-ci comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix observables sur les marchés, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les participants au marché.

En ce qui concerne certains dérivés, les justes valeurs peuvent être déterminées en totalité ou en partie au moyen de techniques d'évaluation utilisant des intrants non observables sur les marchés ou des prix de transaction.

Certains facteurs tels que l'écart acheteur-vendeur, le profil de crédit et l'incertitude du modèle sont pris en compte, s'il y a lieu, lorsque les valeurs sont calculées au moyen de techniques d'évaluation.

Si la juste valeur d'un actif financier évalué à la juste valeur devient négative, l'actif est constaté comme un passif financier jusqu'à ce que sa juste valeur redevienne positive, auquel moment il est constaté à titre d'actif financier ou il est éteint.

Lorsqu'une technique d'évaluation fait largement appel à des intrants non observables sur les marchés ou à des prix de transaction, aucun bénéfice de mise en place n'est constaté au moment de la comptabilisation initiale de l'actif ou du passif.

#### MÉTHODES ET HYPOTHÈSES

La Banque calcule la juste valeur selon les méthodes d'évaluation et les hypothèses suivantes :

##### *Instruments financiers dont la valeur comptable équivaut à la juste valeur*

Dans le cas de certains actifs financiers et passifs financiers qui sont à court terme ou qui sont assortis de caractéristiques de taux variable, la juste valeur est fondée sur les taux d'intérêt en vigueur appropriés et/ou courbes de crédit. La juste valeur de l'encaisse et des montants à recevoir de banques, les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, les engagements de clients au titre d'acceptations et les valeurs mobilières empruntées ou achetées en vertu de prises en pension est considérée être égale à la valeur comptable.

##### *Valeurs mobilières*

Les méthodes employées pour calculer la juste valeur sont décrites à la note 2. La juste valeur des valeurs mobilières est établie d'après les cours du marché ou, lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles facilement, d'après les cours d'autres titres semblables, d'après des preuves indirectes émanant de tiers ou à l'aide d'une autre technique d'évaluation.

##### *Prêts*

La juste valeur estimative des prêts reflète les variations des taux d'intérêt qui se sont produites depuis que les prêts ont été consentis ainsi que les changements dans la solvabilité des emprunteurs. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux fixe, la juste valeur estimative est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus liés à ces prêts aux taux d'intérêt du marché pour les prêts ayant des risques de crédit similaires. La juste valeur estimative des prêts n'est pas rajustée pour tenir compte des protections de crédit que la Banque a achetées pour atténuer le risque de crédit. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux variable, les variations des taux d'intérêt ont une incidence minimale sur la juste valeur étant donné que les taux d'intérêt imputés aux prêts sont révisés régulièrement en fonction du marché. Ainsi, lorsqu'il n'y a pas de détérioration du crédit, la juste valeur est présumée égale à la valeur comptable.

##### *Instruments financiers dérivés*

La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés en Bourse est déterminée d'après les cours du marché. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés hors Bourse est calculée à l'aide de modèles d'évaluation qui tiennent compte des cours et des prix courants des instruments sous-jacents ayant des échéances et des caractéristiques similaires.

La valeur du marché des dérivés négociés hors Bourse est estimée à l'aide de modèles reconnus, mais elle est comptabilisée déduction faite des rajustements de valeur qui tiennent compte de la nécessité d'inclure les risques de marché, d'illiquidité, de modèle et de crédit qui ne sont pas nécessairement pris en compte par les modèles. Si le modèle comprend des intrants qui ne sont pas observables sur le marché, tout gain ou toute perte relatif à un contrat lors de sa mise en place est différé et comptabilisé à mesure que les intrants deviennent observables.

La méthode employée pour les instruments dérivés détenus à des fins autres que de transaction est la même que celle utilisée pour les instruments dérivés détenus à des fins de transaction.

##### *Dépôts*

La juste valeur estimative des dépôts à terme est établie par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels au moyen des taux d'intérêt courants offerts pour les dépôts assortis de conditions similaires. La Banque considère la juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas définie comme égale à la valeur comptable, soit l'équivalent du montant exigible à la date de présentation de l'information financière.

##### *Billets et débiteures subordonnés*

La juste valeur des billets et débiteures subordonnés est fondée sur les cours du marché pour des émissions semblables ou sur les taux actuellement disponibles pour la Banque pour des titres de créance ayant une même durée jusqu'à l'échéance.

##### *Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital*

La juste valeur du passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital est établie sur les cours du marché d'instruments financiers identiques ou semblables.

Les justes valeurs figurant dans le tableau ci-dessous excluent la valeur des actifs qui ne sont pas des instruments financiers. Sont également exclus de ce tableau les actifs comme les terrains, les constructions, le matériel et le mobilier, ainsi que les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels, y compris les relations clients, qui ajoutent une valeur importante à la Banque.

## Actifs et passifs financiers

(en millions de dollars canadiens)

	2007		2006	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actifs financiers</b>				
Encaisse et montants à recevoir de banques	1 790 \$	1 790 \$	2 019 \$	2 019 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	14 746	14 746	8 763	8 763
<b>Valeurs mobilières</b>				
Détenues à des fins de transaction	77 637	77 637	77 482	77 482
Désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	2 012	2 012	–	–
Disponibles à la vente	35 650	36 340	–	–
Détenues jusqu'à leur échéance	7 737	7 680	–	–
Titres de placement	–	–	46 976	47 772
Valeurs mobilières prises en pension	27 648	27 648	30 961	30 961
Prêts	174 680	174 760	160 608	160 464
Prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	1 235	1 235	–	–
Engagements de clients au titre d'acceptations	9 279	9 279	8 676	8 676
Dérivés détenus à des fins de transaction (Note 24)	36 052	36 052	27 845	27 845
Autres actifs	13 407	13 407	9 844	10 828
<b>Passifs</b>				
Dépôts détenus à des fins de transaction	45 348	45 348	–	–
Autres dépôts	231 045	230 812	260 907	260 806
Acceptations	9 279	9 279	8 676	8 676
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	24 195	24 195	27 113	27 113
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	16 574	16 574	18 655	18 655
Dérivés détenus à des fins de transaction (Note 24)	39 028	39 028	29 337	29 337
Billets et débiteures subordonnés	9 449	9 396	6 900	7 168
Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital	1 449	1 517	1 794	1 937
Autres passifs	20 605	20 605	14 219	14 881

La direction confirme que les estimations de la juste valeur sont raisonnables selon un processus suivi d'obtention de divers prix du marché extérieur, de l'application constante des modèles sur une certaine période et des contrôles et processus en place. Les évaluations sont également corroborées d'après les résultats passés et d'après les règlements en espèces réels de contrats.

La Banque reporte tous les bénéfices de mise en place sur des instruments financiers dont la juste valeur est estimée d'après des techniques d'évaluation qui intègrent des intrants non observables sur le marché importants pour l'évaluation globale. La différence entre la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale représentée par le prix de transaction, et la juste valeur établie d'après une technique d'évaluation est passée en résultat lorsque les intrants deviennent observables. Le montant total de la variation de juste valeur comptabilisée en résultat pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007 relativement à ces instruments financiers est de 62 millions de dollars, lequel est présenté avant l'incidence des couvertures et comprend les variations des intrants observables et des intrants non observables sur le marché.

Le remplacement d'une hypothèse d'évaluation de ces instruments financiers par une autre hypothèse raisonnablement possible pourrait avoir comme incidence une baisse de la juste valeur pouvant atteindre 68 millions de dollars jusqu'à une augmentation de la juste valeur de 82 millions de dollars (avant les modifications de rajustements de valeur).

Le tableau suivant résume le profit global non comptabilisé attribuable aux écarts entre le prix de transaction et le montant obtenu selon des techniques d'évaluation qui intègrent des intrants importants observables sur le marché au moment de la création :

(en millions de dollars canadiens)	2007
Solde au début de l'exercice	102 \$
Nouvelles transactions	8
Comptabilisés dans l'état des résultats au cours de l'exercice	(25)
Solde à la fin de l'exercice	85 \$

### NOTE 23 RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La Banque gagne et paye de l'intérêt sur certains actifs et passifs. Dans la mesure où les actifs, les passifs et les instruments financiers viennent à échéance ou font l'objet de refixation du taux à diverses dates, la Banque est exposée à un risque de taux d'intérêt. Le tableau en page suivante présente les instruments sensibles aux taux d'intérêt selon la date d'échéance ou la date de refixation du taux, selon la plus proche. Les dates de refixation contractuelles du taux peuvent être rajustées selon les estimations de la direction à l'égard des remboursements ou des rachats anticipés qui n'ont pas de lien avec les variations des taux d'intérêt.

Avant le 1<sup>er</sup> novembre 2006, la situation hors bilan comprenait les notionnels des opérations qui ont été conclues à titre de couvertures d'éléments détenus à des fins autres que de transaction. Ces opérations sont maintenant présentées dans les autres actifs et autres passifs. Certains actifs et passifs sont présentés comme non sensibles aux taux, bien que le profil présumé pour la gestion réelle puisse être différent. Les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et tous les instruments dérivés sont présentés dans la catégorie à taux variable.

## Risque de taux d'intérêt

(en milliards de dollars canadiens)

	Taux variable	Moins de 3 mois	3 mois à un an	Total Moins de un an	Un an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
<b>2007</b>								
<b>Actif</b>								
Liquidités et autres	2,3 \$	12,3 \$	0,6 \$	15,2 \$	– \$	– \$	1,3 \$	16,5 \$
<i>Rendement réel</i>		2,9 %	5,3 %					
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	77,6 \$	– \$	– \$	77,6 \$	– \$	– \$	– \$	77,6 \$
Valeurs mobilières désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	– \$	1,2 \$	0,2 \$	1,4 \$	0,5 \$	– \$	0,1 \$	2,0 \$
Disponibles à la vente	0,1 \$	1,9 \$	7,9 \$	9,9 \$	19,9 \$	2,1 \$	3,7 \$	35,6 \$
<i>Rendement réel</i>		4,7 %	4,4 %		4,1 %	5,2 %		
Détenues jusqu'à leur échéance	– \$	0,7 \$	1,7 \$	2,4 \$	5,3 \$	– \$	– \$	7,7 \$
<i>Rendement réel</i>		4,6 %	4,1 %		4,2 %			
Valeurs mobilières prises en pension	6,8 \$	11,3 \$	5,5 \$	23,6 \$	– \$	3,0 \$	1,0 \$	27,6 \$
<i>Rendement réel</i>		4,6 %	5,6 %			5,5 %		
Prêts	12,3 \$	76,1 \$	22,4 \$	110,8 \$	54,4 \$	7,6 \$	1,9 \$	174,7 \$
<i>Rendement réel</i>		6,3 %	6,3 %		6,0 %	6,2 %		
Prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	1,2 \$	1,2 \$
Autres	48,3 \$	– \$	– \$	48,3 \$	– \$	– \$	30,9 \$	79,2 \$
<b>Total de l'actif</b>	<b>147,4 \$</b>	<b>103,5 \$</b>	<b>38,3 \$</b>	<b>289,2 \$</b>	<b>80,1 \$</b>	<b>12,7 \$</b>	<b>40,1 \$</b>	<b>422,1 \$</b>
Passif et avoir des actionnaires								
Dépôts détenus à des fins de transaction	– \$	36,3 \$	7,4 \$	43,7 \$	0,5 \$	0,3 \$	0,9 \$	45,4 \$
Autres dépôts	58,1 \$	47,0 \$	45,1 \$	150,2 \$	20,4 \$	0,8 \$	59,6 \$	231,0 \$
<i>Rendement réel</i>		3,0 %	3,9 %		3,2 %	6,4 %		
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	24,2 \$	– \$	– \$	24,2 \$	– \$	– \$	– \$	24,2 \$
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	1,3 \$	12,9 \$	1,7 \$	15,9 \$	– \$	– \$	0,7 \$	16,6 \$
<i>Rendement réel</i>		4,0 %	6,4 %					
Billets et débetures subordonnés	– \$	– \$	– \$	– \$	0,4 \$	9,0 \$	– \$	9,4 \$
<i>Rendement réel</i>					7,2 %	5,3 %		
Autres	50,8 \$	– \$	– \$	50,8 \$	0,9 \$	0,6 \$	21,8 \$	74,1 \$
Avoir des actionnaires	– \$	– \$	– \$	– \$	0,4 \$	– \$	21,0 \$	21,4 \$
<b>Total du passif et de l'avoir des actionnaires</b>	<b>134,4 \$</b>	<b>96,2 \$</b>	<b>54,2 \$</b>	<b>284,8 \$</b>	<b>22,6 \$</b>	<b>10,7 \$</b>	<b>104,0 \$</b>	<b>422,1 \$</b>
<b>Position nette</b>	<b>13,0 \$</b>	<b>7,3 \$</b>	<b>(15,9) \$</b>	<b>4,4 \$</b>	<b>57,5 \$</b>	<b>2,0 \$</b>	<b>(63,9) \$</b>	<b>– \$</b>

## Risque de taux d'intérêt par monnaie

(en milliards de dollars canadiens)

	Taux variable	Moins de 3 mois	3 mois à un an	Total Moins de un an	Un an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
<b>2007</b>								
Position détenue à des fins de transaction en monnaie canadienne	7,3 \$	27,7 \$	(11,6) \$	23,4 \$	43,1 \$	(1,7) \$	(74,4) \$	(9,6) \$
Position détenue à des fins de transaction en monnaie étrangère	5,7	(20,4)	(4,3)	(19,0)	14,4	3,7	10,5	9,6
<b>Position nette</b>	<b>13,0 \$</b>	<b>7,3 \$</b>	<b>(15,9) \$</b>	<b>4,4 \$</b>	<b>57,5 \$</b>	<b>2,0 \$</b>	<b>(63,9) \$</b>	<b>– \$</b>

## Risque de taux d'intérêt

(en milliards de dollars canadiens)

	Taux variable	Moins de 3 mois	3 mois à un an	Total Moins de un an	Un an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
<b>2006</b>								
Total de l'actif	139,8 \$	97,2 \$	32,9 \$	269,9 \$	77,5 \$	10,0 \$	35,5 \$	392,9 \$
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	122,3	92,1	52,2	266,6	32,7	8,6	85,0	392,9
Position au bilan	17,5	5,1	(19,3)	3,3	44,8	1,4	(49,5)	–
Position hors bilan	–	(12,0)	13,8	1,8	(2,2)	0,4	–	–
Position nette	17,5 \$	(6,9) \$	(5,5) \$	5,1 \$	42,6 \$	1,8 \$	(49,5) \$	– \$

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur tient aux fluctuations des taux d'intérêt et de change, des écarts de crédit, des prix des marchandises, des actions et d'autres mesures financières. Ces instruments comprennent les contrats de dérivés en matière de taux d'intérêt, de taux de change, d'actions, de marchandises et de crédit.

La Banque les utilise pour gérer ses propres risques liés à ses stratégies de financement et d'investissement ou aux fins de transaction.

#### DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

La Banque recourt à des contrats de dérivés détenus à des fins de transaction afin de répondre aux besoins de ses clients, de disposer de positions de transaction et, dans certains cas, à des fins de gestion des risques relativement à son portefeuille de négociation. Ces dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains et pertes réalisés ou latents qui en résultent sont constatés immédiatement dans le revenu de négociation.

#### DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS AUTRES QUE DE TRANSACTION

Lorsque des dérivés sont détenus à des fins de gestion des risques et que les transactions satisfont aux exigences du chapitre 3865, ceux-ci sont classés par la Banque comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction et sont comptabilisés selon la comptabilité de couverture. D'après les normes antérieures, les dérivés qui répondaient aux exigences de la comptabilité de couverture étaient généralement comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Certains instruments dérivés qui sont détenus à des fins de couverture économique, mais qui ne répondent pas aux exigences du chapitre 3865 sont également classés comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction; toutefois, les variations de juste valeur de ces dérivés sont constatées dans les autres revenus. Tous les dérivés détenus à des fins autres que de transaction sont comptabilisés dans le bilan consolidé dans les autres actifs ou autres passifs.

#### RELATIONS DE COUVERTURE

##### Comptabilité de couverture

Au moment de la création d'une relation de couverture, la Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ses objectifs de gestion des risques et la stratégie qui l'ont conduite à établir cette relation de couverture. La Banque exige également une évaluation documentée, non seulement au moment de la création de la couverture mais aussi de façon continue, pour savoir si les dérivés utilisés dans des opérations de couverture sont très efficaces pour contrebalancer les variations attribuables aux risques couverts des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. Pour que la couverture soit considérée comme efficace, l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent avoir un degré élevé et inverse de corrélation de sorte que les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture compenseront pour ainsi dire les effets de l'exposition couverte de la Banque pendant toute la durée de la relation de couverture. Si une relation de couverture devient inefficace, elle cesse d'être admissible à la comptabilité de couverture, et toute variation ultérieure de la juste valeur de l'instrument de couverture est passée en résultat.

Lorsque des dérivés sont désignés comme couvertures, la Banque les classe comme : i) couvertures de la variation de la juste valeur des actifs ou des passifs constatés ou des engagements fermes (couvertures de juste valeur); ii) couvertures des variations de flux de trésorerie futurs hautement probables, attribuables à un actif ou à un passif constaté ou à une opération prévue (couvertures de flux de trésorerie); ou iii) couvertures d'investissements nets dans des établissements étrangers (couvertures d'investissements nets).

##### Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur de la Banque consistent essentiellement en des swaps de taux d'intérêt utilisés pour se protéger contre les variations de la juste valeur des instruments financiers à long terme à taux fixe en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme instruments de couverture de juste valeur sont comptabilisés dans l'état des résultats, de même que les variations de la juste valeur des actifs, des passifs ou d'un groupe mixte composé des deux, attribuables au risque couvert. Les gains et pertes de juste valeur liés à la partie inefficace de la relation de couverture sont immédiatement passés dans les autres revenus de l'état des résultats.

Si une relation de couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, le rajustement cumulatif de la valeur comptable de l'élément couvert est passé dans l'état des résultats d'après un taux d'intérêt effectif recalculé sur la durée à courir jusqu'à l'échéance, sauf si l'élément couvert a été décomptabilisé, auquel cas il sera immédiatement viré à l'état des résultats.

##### Couvertures de flux de trésorerie

La Banque est exposée aux variations des flux de trésorerie liés aux intérêts futurs à l'égard des actifs et des passifs détenus à des fins autres que de transaction qui portent intérêt à des taux variables ou qui sont censés être refinancés ou réinvestis dans le futur. Les montants et le moment des flux de trésorerie futurs, qui représentent à la fois le capital et les flux d'intérêts, font l'objet de projections pour chaque portefeuille d'actifs et de passifs financiers selon les termes du contrat et d'autres éléments pertinents, notamment les estimations des remboursements anticipés et des défauts de paiement. Le total des soldes de capital et des flux de trésorerie liés aux intérêts pour tous les portefeuilles au fil du temps forment la base qui permet d'établir la partie efficace des gains et des pertes sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour les opérations prévues.

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme couvertures de flux de trésorerie est constatée dans les autres éléments du résultat étendu. Les gains ou pertes de juste valeur liés à la partie inefficace sont immédiatement constatés dans les autres revenus de l'état des résultats.

Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat étendu sont reclassés à l'état des résultats de la période où l'élément couvert se répercute sur le bénéfice.

Lorsqu'un instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, les gains ou les pertes cumulatifs existant alors dans les autres éléments du résultat étendu demeurent dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'opération prévue soit finalement constatée dans l'état des résultats. Lorsqu'on ne prévoit plus qu'une opération prévue sera réalisée, les gains et les pertes cumulatifs comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu sont immédiatement transférés à l'état des résultats.

##### Couvertures d'investissements nets

Les couvertures d'investissements nets dans des établissements étrangers sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. Les gains ou les pertes sur les instruments de couverture liés à la partie efficace de la couverture sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu. Les gains ou les pertes liés à la partie inefficace sont immédiatement constatés dans l'état des résultats. Les gains et les pertes cumulatifs dans les autres éléments du résultat étendu sont inclus dans l'état des résultats quand l'investissement dans l'établissement étranger est rapatrié ou vendu.

#### CATÉGORIES DE PRODUITS DÉRIVÉS

La majorité des contrats de dérivés de la Banque sont des opérations hors Bourse qui sont négociées en privé entre la Banque et la contrepartie au contrat. Les autres contrats de dérivés sont des contrats standardisés négociés par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées et consistent principalement en options et en contrats à terme normalisés.

##### Dérivés de taux d'intérêt

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties procéderont, à une date future prédéterminée, à un règlement en espèces, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans le futur, calculé à partir d'un notionnel convenu. Le capital n'est pas échangé.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après un notionnel déterminé, pour une période donnée. Dans le cadre d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même notionnel. Le capital n'est pas échangé.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché sensible aux fluctuations des taux d'intérêt. Pour gérer son risque de taux d'intérêt, la Banque agit à titre de vendeur et d'acheteur de ces options. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les contrats à terme sur taux d'intérêt sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garanties de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants normalisés, à des dates de règlement normalisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

#### **Dérivés de change**

Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements négociés hors Bourse entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats de swap comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des opérations dans lesquelles les parties s'échangent un capital et des flux d'intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à la fois à gérer le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Les contrats à terme normalisés sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, sauf qu'ils portent sur des montants normalisés, avec des dates de règlement normalisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

#### **Dérivés de crédit**

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaillance de crédit (aussi appelés contrats d'option) et les swaps sur le rendement total (aussi appelés swaps). Dans un contrat d'option, un acheteur acquiert d'un vendeur, en échange d'une prime, une protection de crédit sur un actif ou un groupe d'actifs de référence. L'acheteur peut aussi payer la prime venue dès le départ ou sur une période. La protection de crédit indemnise l'acheteur à l'égard de toute moins-value de l'actif de référence lorsque certains incidents de crédit se produisent, comme une faillite ou un défaut de paiement. Le règlement peut se faire en espèces ou comporter la demande de livraison de l'actif de référence au vendeur. Dans le cadre d'un swap, une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie des montants en espèces établis en fonction des variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris tout rendement comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements en espèces sont effectués sans égard au fait qu'il y ait ou non un incident de crédit.

#### **Autres dérivés**

La Banque est également partie à des opérations sur des dérivés d'actions et dérivés de marchandises, tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les swaps sur actions sont des contrats négociés hors Bourse dans le cadre desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir d'elle des montants en espèces en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre en particulier. Ces contrats comprennent parfois un paiement à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous forme d'indice boursier, de panier d'actions ou de titres en particulier au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les contrats à terme sur indice boursier sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant en espèces calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants normalisés avec des dates de règlement normalisées.

Les contrats sur marchandises comprennent les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme normalisés, les swaps et les options sur marchandises, comme les métaux précieux et les produits liés à l'énergie qui sont négociés tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

La Banque prend envers des clients certains engagements de prêt à un prix fixe. Ces engagements financiers sont comptabilisés comme des instruments dérivés si la Banque a comme pratique établie de vendre les prêts peu après le décaissement. Ces engagements de prêt sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains ou les pertes réalisés et latents sont immédiatement constatés dans les autres revenus.

#### **NOTIONNELS**

Les notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat à laquelle est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger. Les notionnels ne représentent pas le gain ou la perte éventuel lié au risque de marché ni le risque de crédit auquel sont exposés ces instruments financiers dérivés.

#### **DÉRIVÉS INCORPORÉS**

Des dérivés peuvent être incorporés dans un autre instrument financier (l'«instrument hôte»). Avant l'adoption des nouvelles normes le 1<sup>er</sup> novembre 2006, les dérivés incorporés n'étaient pas comptabilisés séparément de l'instrument hôte, sauf les dérivés incorporés dans des contrats de dépôt liés à des actions visés par la Note d'orientation concernant la comptabilité 17, «Contrats de dépôt indexés sur actions», qui a été remplacée par le chapitre 3855, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (ICCA). Selon les nouvelles normes, les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, qu'un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé, et que le contrat pris dans son ensemble n'est pas détenu à des fins de transaction ou désigné à la juste valeur. Les dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur et toute variation subséquente est constatée dans le revenu de négociation.

Certaines obligations de la Banque en matière de dépôt, qui varient selon le rendement de certains indices ou actions, pourraient être assujetties à un montant minimum de rachat garanti et incorporent un dérivé. La Banque comptabilise à la juste valeur les dérivés incorporés dans ces obligations de verser un montant variable, en constatant dans les résultats les variations de juste valeur à mesure qu'elles se produisent. La Banque ne prévoit pas d'importante volatilité future des bénéfices étant donné que la couverture des dérivés incorporés est efficace.

## Juste valeur des instruments financiers dérivés

(en millions de dollars canadiens)

	2007				2006	
	Juste valeur moyenne pour l'exercice <sup>1</sup>		Juste valeur à la fin de l'exercice		Juste valeur à la fin de l'exercice	
	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative
<b>Instruments financiers dérivés détenus ou émis à des fins de transaction :</b>						
Contrats sur taux d'intérêt						
Contrats à terme standardisés	8 \$	2 \$	– \$	4 \$	– \$	– \$
Contrats de garantie de taux	6	7	12	7	6	13
Swaps	8 535	9 647	7 935	9 138	9 536	10 586
Options vendues	–	752	–	621	–	1 101
Options acquises	735	–	603	–	1 128	–
<b>Total des contrats sur taux d'intérêt</b>	<b>9 284</b>	<b>10 408</b>	<b>8 550</b>	<b>9 770</b>	<b>10 670</b>	<b>11 700</b>
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	3 861	3 868	6 777	7 361	2 837	2 717
Swaps	2 956	758	3 923	840	3 008	850
Swaps de taux et de devises	6 622	7 657	10 811	12 913	4 987	6 133
Options vendues	–	655	–	919	–	457
Options acquises	644	–	845	–	446	–
<b>Total des contrats de change</b>	<b>14 083</b>	<b>12 938</b>	<b>22 356</b>	<b>22 033</b>	<b>11 278</b>	<b>10 157</b>
Autres contrats						
Dérivés de crédit	1 321	1 532	1 436	1 525	938	1 169
Autres contrats <sup>2</sup>	4 350	5 496	3 710	5 700	4 959	6 311
<b>Juste valeur – transaction</b>	<b>29 038</b>	<b>30 374</b>	<b>36 052</b>	<b>39 028</b>	<b>27 845</b>	<b>29 337</b>
<b>Instruments financiers dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction :</b>						
Contrats sur taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	–	–	–	–	1	–
Swaps	743	626	841	618	482	404
Options vendues	–	–	–	–	–	–
Options acquises	25	–	15	–	5	–
<b>Total des contrats sur taux d'intérêt</b>	<b>768</b>	<b>626</b>	<b>856</b>	<b>618</b>	<b>488</b>	<b>404</b>
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	645	694	1 082	1 923	523	222
Swaps de taux et de devises	–	3	–	34	–	–
Options acquises	1	–	16	–	–	–
<b>Total des contrats de change</b>	<b>646</b>	<b>697</b>	<b>1 098</b>	<b>1 957</b>	<b>523</b>	<b>222</b>
Autres contrats						
Dérivés de crédit	8	35	18	18	8	36
Autres contrats <sup>2</sup>	606	18	894	–	810	–
<b>Juste valeur – autres que de transaction</b>	<b>2 028</b>	<b>1 376</b>	<b>2 866</b>	<b>2 593</b>	<b>1 829</b>	<b>662</b>
<b>Total de la juste valeur</b>	<b>31 066 \$</b>	<b>31 750 \$</b>	<b>38 918 \$</b>	<b>41 621 \$</b>	<b>29 674 \$</b>	<b>29 999 \$</b>

<sup>1</sup> La juste valeur moyenne des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006 est comme suit : positive de 32 878 millions de dollars et négative de 33 744 millions de dollars. Les moyennes sont calculées mensuellement.

<sup>2</sup> Comprennent les dérivés sur actions et marchandises.

## Instruments financiers dérivés négociés hors Bourse et en Bourse

(en milliards de dollars canadiens)

Notionnel	Durée jusqu'à l'échéance				2007	2006
	Détenus à des fins de transaction		Total – Détenus à des fins de transaction	Total – Détenus à des fins autres que de transaction	Total	Total
	Négociés hors Bourse	Négociés en Bourse				
Contrats sur taux d'intérêt						
Contrats à terme standardisés	– \$	213,8 \$	213,8 \$	– \$	213,8 \$	279,9 \$
Contrats de garantie de taux	43,3	–	43,3	3,0	46,3	50,9
Swaps	881,1	–	881,1	149,0	1 030,1	1 098,6
Options vendues	77,9	21,8	99,7	0,1	99,8	156,9
Options acquises	66,7	12,0	78,7	32,3	111,0	165,9
<b>Total des contrats sur taux d'intérêt</b>	<b>1 069,0</b>	<b>247,6</b>	<b>1 316,6</b>	<b>184,4</b>	<b>1 501,0</b>	<b>1 752,2</b>
Contrats de change						
Contrats à terme standardisés	–	1,2	1,2	–	1,2	1,2
Contrats à terme de gré à gré	241,6	–	241,6	38,0	279,6	284,5
Swaps	14,4	–	14,4	–	14,4	14,8
Swaps de taux et de devises	197,3	–	197,3	1,7	199,0	173,0
Options vendues	26,8	–	26,8	–	26,8	22,2
Options acquises	23,0	–	23,0	3,2	26,1	19,8
<b>Total des contrats de change</b>	<b>503,1</b>	<b>1,2</b>	<b>504,3</b>	<b>42,9</b>	<b>547,2</b>	<b>515,5</b>
Autres contrats						
Dérivés de crédit	194,3	–	194,3	2,5	196,8	158,8
Autres contrats <sup>1</sup>	85,8	25,6	111,4	4,3	115,7	165,8
<b>Total</b>	<b>1 852,2 \$</b>	<b>274,4 \$</b>	<b>2 126,6 \$</b>	<b>234,1 \$</b>	<b>2 360,7 \$</b>	<b>2 592,3 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent les dérivés sur actions et marchandises.

## Instruments financiers dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance

(en milliards de dollars canadiens)

Notionnel	Durée jusqu'à l'échéance					2007	2006
	Moins de un an	Un an à 3 ans	3 ans à 5 ans	5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total
	Contrats sur taux d'intérêt						
Contrats à terme standardisés	169,8 \$	42,0 \$	2,0 \$	– \$	– \$	213,8 \$	279,9 \$
Contrats de garantie de taux	44,4	1,8	0,1	–	–	46,3	50,9
Swaps	368,5	257,9	185,3	157,2	61,2	1 030,1	1 098,6
Options vendues	74,9	14,0	4,4	5,4	1,1	99,8	156,9
Options acquises	66,9	30,3	6,6	5,9	1,3	111,0	165,9
<b>Total des contrats sur taux d'intérêt</b>	<b>724,5</b>	<b>346,0</b>	<b>198,4</b>	<b>168,5</b>	<b>63,6</b>	<b>1 501,0</b>	<b>1 752,2</b>
Contrats de change							
Contrats à terme	1,2	–	–	–	–	1,2	1,2
Contrats à terme de gré à gré	235,4	31,0	13,0	0,2	–	279,6	284,5
Swaps	1,1	3,0	3,4	4,8	2,1	14,4	14,8
Swaps de taux et de devises	48,1	51,9	35,6	43,5	19,9	199,0	173,0
Options vendues	23,4	3,4	–	–	–	26,8	22,2
Options acquises	22,8	3,1	0,2	–	0,1	26,2	19,8
<b>Total des contrats de change</b>	<b>332,0</b>	<b>92,4</b>	<b>52,2</b>	<b>48,5</b>	<b>22,1</b>	<b>547,2</b>	<b>515,5</b>
Dérivés de crédit	15,2	40,6	79,1	58,7	3,2	196,8	158,8
Autres contrats <sup>1</sup>	81,9	26,3	4,4	2,6	0,5	115,7	165,8
<b>Total</b>	<b>1 153,6 \$</b>	<b>505,3 \$</b>	<b>334,1 \$</b>	<b>278,3 \$</b>	<b>89,4 \$</b>	<b>2 360,7 \$</b>	<b>2 592,3 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent les dérivés sur actions et marchandises.

### RISQUE DE CRÉDIT LIÉ AUX DÉRIVÉS

#### Risque de marché

En l'absence de paiements en espèces initiaux compensatoires, les instruments dérivés n'ont généralement aucune valeur marchande à l'origine. Leur valeur, positive ou négative, découle des fluctuations des taux d'intérêt, des cours du change, des cours des actions, des prix des marchandises ou des taux de crédit, ou des variations d'indices pertinents, de telle sorte que les instruments dérivés contractés précédemment deviennent plus ou moins avantageux par rapport aux contrats ayant des conditions similaires et la même durée résiduelle qui pourraient être négociés compte tenu de la conjoncture actuelle du marché. Le potentiel d'augmentation ou de diminution de la valeur attribuable aux facteurs susmentionnés est généralement appelé risque de marché. Ce risque est géré par des cadres dirigeants qui sont responsables des activités de négociation de la Banque et est contrôlé de façon indépendante par le groupe Gestion des risques de la Banque.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés correspond au risque de perte financière qu'assume la Banque si une contrepartie n'honore pas ses obligations envers elle. Le service du crédit de trésorerie est responsable de l'application des politiques de crédit établies par la Banque pour la gestion du risque de crédit lié aux dérivés ainsi que de la conformité à ces politiques. Les risques de crédit liés aux dérivés sont assujettis aux mêmes approbations, limites et normes de surveillance que celles qui sont utilisées pour d'autres opérations qui créent un risque de crédit, notamment l'évaluation de la solvabilité des contreparties et le contrôle de la taille des portefeuilles, de leur profil de diversification et d'échéance. Le risque de crédit des dérivés négociés hors Bourse est limité en faisant affaire avec des parties solvables et en recherchant activement des possibilités d'atténuer le risque par l'utilisation d'accords généraux de compensation de dérivés multiproduits, de garanties et d'autres techniques d'atténuation du risque. Dans le tableau suivant, le

coût de remplacement courant, qui correspond à la juste valeur positive de tous les instruments financiers dérivés en cours, représente le risque de crédit maximal de la Banque lié aux dérivés. Le montant de l'équivalent-crédit correspond au total du coût de remplacement courant et du risque futur éventuel, lequel est calculé par l'application de

facteurs fournis par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada au notionnel des instruments. Le montant pondéré en fonction des risques est déterminé par l'application des mesures standard du risque de crédit de contrepartie au montant de l'équivalent-crédit.

### Risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés

(en millions de dollars canadiens)

	2007			2006		
	Coût de remplacement courant <sup>1</sup>	Équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant <sup>1</sup>	Équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats sur taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	13 \$	22 \$	5 \$	6 \$	32 \$	7 \$
Swaps	8 899	14 269	3 203	10 123	15 513	3 491
Options acquises	607	901	230	1 133	1 535	371
Total des contrats sur taux d'intérêt	9 519	15 192	3 438	11 262	17 080	3 869
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	7 758	12 001	2 777	3 261	7 263	1 673
Swaps	3 923	4 773	1 265	3 008	3 781	998
Swaps de taux et de devises	10 799	20 412	4 075	4 981	13 135	2 775
Options acquises	856	1 247	274	442	866	192
Total des contrats de change	23 336	38 433	8 391	11 692	25 045	5 638
Dérivés de crédit	1 568	12 141	2 528	210	8 850	1 836
Autres contrats <sup>2</sup>	3 994	8 968	2 846	4 757	10 502	3 066
<b>Total des instruments financiers dérivés</b>	<b>38 417</b>	<b>74 734</b>	<b>17 203</b>	<b>27 921</b>	<b>61 477</b>	<b>14 409</b>
Moins l'incidence des accords généraux de compensation et des garanties	23 891	40 209	9 629	17 123	31 857	7 762
<b>Total</b>	<b>14 526 \$</b>	<b>34 525 \$</b>	<b>7 574 \$</b>	<b>10 798 \$</b>	<b>29 620 \$</b>	<b>6 647 \$</b>

<sup>1</sup> Les instruments négociés en Bourse et les contrats de change à terme de gré à gré dont l'échéance initiale est d'au plus 14 jours sont exclus selon les lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières Canada. Le total de la juste valeur positive des contrats exclus s'élevait

à 501 millions de dollars au 31 octobre 2007 (1 753 millions de dollars en 2006).

<sup>2</sup> Comprennent les dérivés sur actions et marchandises.

### Coût de remplacement courant des dérivés

(en millions de dollars canadiens)

Par secteur	Canada <sup>1</sup>		États-Unis <sup>1</sup>		Autres pays <sup>1</sup>		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Services financiers	19 337 \$	11 356 \$	121 \$	82 \$	12 148 \$	11 252 \$	31 606 \$	22 690 \$
Gouvernements	3 133	2 274	—	—	170	248	3 303	2 522
Divers	2 399	1 810	155	93	954	806	3 508	2 709
Coût de remplacement courant	24 869 \$	15 440 \$	276 \$	175 \$	13 272 \$	12 306 \$	38 417 \$	27 921 \$
Moins l'incidence des accords généraux de compensation et des garanties							23 891 \$	17 123 \$
<b>Total</b>							<b>14 526 \$</b>	<b>10 798 \$</b>

### Par région de risque ultime<sup>2</sup>

	2007	2006	2007 % rép.	2006 % rép.
Canada	6 820 \$	5 278 \$	46,9	48,9
États-Unis	2 294	1 088	15,8	10,1
Autres pays				
Royaume-Uni	1 708	1 130	11,8	10,4
Autres pays européens	2 580	2 363	17,8	21,9
Australie et Nouvelle-Zélande	731	568	5,0	5,3
Japon	54	54	0,4	0,5
Autres pays asiatiques	13	10	0,1	0,1
Amérique latine et Caraïbes	79	64	0,5	0,6
Moyen-Orient et Afrique	247	243	1,7	2,2
Total autres pays	5 412	4 432	37,3	41,0
Total du coût de remplacement courant	14 526 \$	10 798 \$	100,0	100,0

<sup>1</sup> D'après le lieu de l'unité responsable de la comptabilisation des revenus.  
<sup>2</sup> Après l'incidence des accords généraux de compensation et des garanties.

Les résultats de la comptabilité de couverture en ce qui a trait aux dérivés désignés dans des relations de couverture pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007 sont comme suit :

### Résultats de la comptabilité de couverture

(en millions de dollars canadiens)	2007
<b>Couvertures de juste valeur</b>	
Perte provenant de l'inefficacité des couvertures	(1,1) \$
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	
Gain provenant de l'inefficacité des couvertures	3,3 \$

Certaines parties des gains (pertes) sur dérivés sont exclues de l'évaluation de l'efficacité de la couverture pour ce qui est des activités de couverture de juste valeur ou de couverture de flux de trésorerie, et la variation de juste valeur rattachée à ces parties des gains (pertes) de chaque période est présentée dans l'état des résultats consolidé. Cette exclusion a eu une incidence négligeable pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2007, la Banque n'a constaté aucun gain net ni aucune perte nette dans les résultats liés aux

engagements fermes couverts qui ont cessé d'être admissibles à titre de couvertures de juste valeur.

Au cours des douze prochains mois, la Banque prévoit que des pertes nettes estimées à 8 millions de dollars constatées dans les autres éléments du résultat étendu au 31 octobre 2007 seront reclassées dans le résultat net. La durée maximale sur laquelle la Banque couvre son exposition aux variations des flux de trésorerie futurs pour les opérations prévues est de 18 ans. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2007, toutes les opérations prévues ont été réalisées.

## NOTE 25 PASSIF ÉVENTUEL, ENGAGEMENTS ET GARANTIES

### LITIGES

Les deux principales poursuites relatives à Enron auxquelles la Banque est partie sont le recours collectif touchant les valeurs mobilières et la procédure de faillite. En 2005, la Banque a accepté de régler les réclamations devant le tribunal de la faillite pour un montant d'environ 145 millions de dollars (130 millions de dollars US). Le paiement de ce règlement a été fait au cours de l'exercice 2006. Au 31 octobre 2007, le total des réserves pour litiges éventuels pour les réclamations relatives à Enron s'établissait à environ 390 millions de dollars (413 millions de dollars US). Il est possible que des réserves additionnelles doivent être constituées. Les réserves additionnelles, le cas échéant, ne peuvent être déterminées de manière raisonnable pour de nombreux motifs, y compris le fait que les autres règlements ne sont généralement pas des points de comparaison appropriés, que les autres règlements sont disparates et qu'il est difficile de prédire les actions futures d'autres parties au litige. La Banque et ses filiales sont parties à diverses autres poursuites dans le cours normal des affaires, dont bon nombre se rapportent à des prêts. De l'avis de la direction, l'issue de ces poursuites, individuellement ou globalement, n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Banque.

### ENGAGEMENTS

#### Arrangements relatifs au crédit

Dans le cours normal des affaires, la Banque prend divers engagements et conclut des contrats de passif éventuel. L'objectif principal de ces contrats est de rendre des fonds disponibles pour les besoins de financement des clients. La politique de la Banque sur les garanties à obtenir relativement à ces contrats et les types de garanties détenues est habituellement la même que pour les prêts consentis par la Banque.

Les lettres de crédit de soutien financier et les garanties d'exécution représentent des assurances irrévocables que la Banque effectuera les paiements dans l'éventualité où un client ne pourrait pas respecter ses obligations envers un tiers, et elles comportent les mêmes risques de crédit et les mêmes exigences de recours et de garantie additionnelle que les prêts consentis aux clients.

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments émis au nom du client autorisant un tiers, sous réserve de modalités et conditions particulières, à tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un certain montant. La Banque est exposée au risque que le client ne règle pas les montants des traites, et ceux-ci sont garantis par les actifs qui s'y rattachent.

Les engagements de crédit représentent la partie non utilisée des crédits autorisés sous forme de prêts et d'engagements de clients au titre d'acceptations. Tel qu'il est indiqué à la note 6, la Banque a modifié les termes des facilités de liquidité qu'elle offre à ses fiduciaires de titrisation.

La valeur des instruments de crédit indiqués ci-dessous représente le montant maximal du crédit additionnel que la Banque pourrait être obligée de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés.

#### Instruments de crédit

(en millions de dollars canadiens)	2007	2006
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	7 097 \$	7 206 \$
Lettres de crédit documentaires et commerciales	586	942
Engagements de crédit :		
Durée initiale de un an ou moins	39 767	37 375
Durée initiale de plus de un an	23 862	18 809
<b>Total</b>	<b>71 312 \$</b>	<b>64 332 \$</b>

#### Autres engagements

En 2004, la Banque a conclu une entente avec un tiers en vertu de laquelle ce dernier assurera l'exploitation du réseau de guichets automatiques de la Banque pour une période de sept ans au coût projeté total de 451 millions de dollars. Les engagements minimums futurs au titre de contrats de location-acquisition des guichets automatiques s'établiront à 62 millions de dollars pour 2008, 60 millions de dollars pour 2009, 58 millions de dollars pour 2010 et 55 millions de dollars pour 2011.

Au cours de 2003, la Banque a conclu une entente avec un tiers en vertu de laquelle ce dernier fournira des services de soutien informatique et de réseau pendant sept ans. Au cours de 2007, la Banque a engagé des coûts de 160 millions de dollars et l'obligation résiduelle projetée s'établit à 167 millions de dollars pour 2008, 163 millions de dollars pour 2009 et 162 millions de dollars pour 2010.

En 2006, la Banque a conclu une entente avec un tiers en vertu de laquelle celui-ci fournira l'infrastructure technologique du service à la clientèle de la Banque pour une période de sept ans. Aux termes de cette entente, les obligations projetées de la Banque sont de 32 millions de dollars pour 2008, 28 millions de dollars pour 2009, 28 millions de dollars pour 2010, 28 millions de dollars pour 2011 et 28 millions de dollars pour 2012 et par la suite.

La Banque a conclu avec des tiers un certain nombre d'ententes pluri-annuelles de licences de logiciels et des ententes d'entretien du matériel. Le total des obligations de la Banque en vertu de ces ententes devrait s'établir à 73 millions de dollars pour 2008, 54 millions de dollars pour 2009 et 41 millions de dollars pour 2010.

De plus, la Banque a un engagement de financer des placements du portefeuille des services de banque d'affaires pour une somme de 376 millions de dollars.

#### Engagements ou contrats de location à long terme

La Banque a des obligations en vertu de contrats de location à long terme non résiliables visant les locaux, le matériel et le mobilier. Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location-exploitation pour les locaux, le matériel et le mobilier, dans les cas où le loyer annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 330 millions de dollars pour 2008; 307 millions de dollars pour 2009; 255 millions de dollars pour 2010; 213 millions de dollars pour 2011, 171 millions de dollars pour 2012 et 598 millions de dollars pour 2013 et par la suite.

Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location-acquisition, dans les cas où le paiement annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 18 millions de dollars pour 2008; 15 millions de dollars pour 2009; 14 millions de dollars pour 2010; 26 millions de dollars pour 2011; 1 million de dollars pour 2012 et 2 millions de dollars pour 2013 et par la suite.

Les frais de location nets relatifs aux locaux, au matériel et au mobilier imputés au bénéfice net de l'exercice terminé le 31 octobre 2007 ont été de 588 millions de dollars (578 millions de dollars en 2006; 579 millions de dollars en 2005).

#### Actifs donnés en garantie et valeurs mises en pension

Dans le cours normal des affaires, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont cédés en nantissement de passifs. Au 31 octobre 2007, des valeurs mobilières et d'autres actifs d'une valeur comptable de 36 milliards de dollars (43 milliards de dollars en 2006) avaient été cédés en nantissement relativement à des valeurs mobilières vendues à découvert ou mises en pension. En outre, au 31 octobre 2007, des actifs d'une valeur comptable de 5 milliards de dollars (6 milliards de dollars en 2006) avaient été déposés dans le but de participer aux systèmes de compensation et de paiement ou d'avoir accès aux facilités des banques centrales de territoires étrangers ou encore à titre de garantie pour les règlements de contrats auprès de Bourses de dérivés ou d'autres contreparties de dérivés.

Dans le cours normal des affaires, la Banque prête des valeurs mobilières en attente de règlement de clients, ou ses propres valeurs mobilières, à des emprunteurs à condition que les prêts soient entièrement garantis. Les valeurs mobilières faisant l'objet de prêts au 31 octobre 2007 s'élevaient à 12 milliards de dollars (8 milliards de dollars en 2006).

#### GARANTIES

Tel qu'il est indiqué à la note 1, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2006, la Banque a adopté de nouvelles normes comptables pour les instruments financiers. Conformément à ces nouvelles normes, la Banque a classé ses garanties dans trois catégories : celles qui n'entrent pas dans le champ d'application des nouvelles normes et qui n'exigent pas la constatation dans le bilan consolidé; celles qui entrent dans le champ d'application des nouvelles normes et doivent faire l'objet d'une comptabilisation initiale à la juste valeur dans le bilan consolidé; et celles qui

entrent dans le champ d'application des nouvelles normes et qui doivent faire l'objet d'une comptabilisation initiale et d'une évaluation ultérieure à la juste valeur dans le bilan consolidé. Avant le 1<sup>er</sup> novembre 2006, la Banque n'était tenue de présenter que certaines caractéristiques des garanties et n'avait ni à évaluer ni à comptabiliser ses garanties. L'incidence de cette modification a été négligeable pour la Banque.

Une garantie émise par la Banque qui peut obliger éventuellement la Banque à faire des paiements à un tiers en raison de changements dans un sous-jacent représentant un taux d'intérêt, un taux de change, le prix d'une valeur mobilière ou d'une marchandise, un indice ou une autre variable, qui est lié à un actif, à un passif ou aux capitaux propres du bénéficiaire de la garantie est initialement évaluée et comptabilisée à la juste valeur, et tous les gains et les pertes réalisés ou latents ultérieurs sont constatés dans les autres revenus. Les garanties les obligeant à faire des paiements en raison de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie ou du manquement d'une autre partie à son obligation de rembourser sa dette à l'échéance doivent uniquement faire l'objet d'une comptabilisation initiale.

#### Actifs vendus avec recours

Relativement à la vente de certains actifs, la Banque fait habituellement des déclarations sur les actifs sous-jacents à l'égard desquels elle peut avoir une obligation de rachat ou d'indemnisation de l'acheteur en cas de perte. Une obligation de rachat n'empêche pas nécessairement le traitement de l'opération à titre de vente si le cédant ne conserve pas le contrôle réel des actifs cédés. En général, la durée de ces obligations de rachat ne dépasse pas cinq ans.

#### Rehaussements de crédit

La Banque garantit des paiements à des contreparties dans l'éventualité où les rehaussements de crédit de tiers à l'appui d'une catégorie d'actifs seraient insuffisants. En général, la durée de ces facilités de crédit ne dépasse pas 18 ans.

#### Options vendues

Les options vendues sont des contrats en vertu desquels la Banque concède à l'acheteur le droit futur, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter, à une date déterminée ou avant, une part précise d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'option est conclue et qui peut être réglé contre livraison ou au comptant.

Les options vendues peuvent être utilisées par la contrepartie pour couvrir le risque de change, le risque lié aux actions, le risque de crédit, le risque sur marchandises et le risque de taux d'intérêt. La Banque ne cherche pas à déterminer, aux fins comptables, si les clients concluent ces contrats sur dérivés à des fins de transaction ou à des fins de couverture et n'a pas déterminé si le bénéficiaire de la garantie possède l'actif ou le passif rattaché au sous-jacent. Par conséquent, la Banque ne peut pas déterminer quels contrats constituent des «garanties» suivant la définition qui en est donnée dans la note d'orientation concernant la comptabilité relative à l'information à fournir sur les garanties. La Banque emploie un cadre de risque pour définir les tolérances aux risques et elle établit des limites visant à assurer que les pertes ne dépassent pas les

limites prédéfinies acceptables. En raison de la nature de ces contrats, la Banque ne peut pas faire d'estimations raisonnables du montant maximal à verser éventuellement à des contreparties. Au 31 octobre 2007, le notional total des options vendues était de 154 milliards de dollars (251 milliards de dollars en 2006).

#### Ententes d'indemnisation

Dans le cours normal des affaires, la Banque prévoit des indemnisations dans des ententes avec diverses contreparties à des opérations, comme des ententes de prestation de services, des opérations de crédit-bail et des ententes liées à des acquisitions et à des cessions ou, à la demande de la Banque, dans une autre entité. En vertu de ces ententes, la Banque peut être tenue d'indemniser les contreparties des coûts engagés par suite de diverses éventualités, comme des modifications des lois et des règlements et des réclamations en litige. Étant donné la nature de certaines ententes d'indemnisation, la Banque n'est pas en mesure de procéder à une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait éventuellement être tenue de verser à ces contreparties.

Dans la mesure permise par la loi, la Banque prévoit également des indemnisations pour les administrateurs, les dirigeants et d'autres personnes contre qui certaines poursuites pourraient être intentées dans l'exercice de leurs fonctions à la Banque ou, à la demande de la Banque, à une autre entité.

Le tableau ci-après contient un résumé, au 31 octobre, du montant maximal des paiements futurs qui pourraient devoir être versés en vertu des accords, compte non tenu des recouvrements possibles en vertu des dispositions de recours, ou à même les sûretés détenues ou données en garantie.

#### Montant maximal éventuel des paiements futurs

(en millions de dollars canadiens)	2007	2006
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	7 097 \$	7 206 \$
Actifs vendus avec recours	555	822
Rehaussements de crédit et autres	502	197
<b>Total</b>	<b>8 154 \$</b>	<b>8 225 \$</b>

#### OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Banque a des obligations contractuelles d'effectuer des paiements futurs à l'égard d'engagements découlant de contrats de location-exploitation et de location-acquisition et de certains engagements d'achat. Ces obligations contractuelles influent sur les besoins de liquidité et de fonds propres à court et à long terme de la Banque. Tous ces contrats, à l'exception des engagements découlant de contrats de location-exploitation (ceux en vertu desquels la Banque s'est engagée à acheter des volumes déterminés de biens et de services), sont présentés dans le bilan consolidé de la Banque. Le tableau ci-dessous résume nos obligations contractuelles.

#### Calendrier des échéances d'obligations contractuelles

(en millions de dollars canadiens)					2007	2006
	Moins de 1 an	Un an à 3 ans	3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Dépôts <sup>1</sup>	219 075 \$	40 903 \$	15 009 \$	1 406 \$	276 393 \$	260 907 \$
Billets et débentures subordonnés	1	4	422	9 022	9 449	6 900
Engagements découlant des contrats de location-exploitation	330	562	384	598	1 874	1 794
Engagements découlant des contrats de location-acquisition	18	29	27	2	76	s.o.
Titres de fiducie de capital	–	899	–	–	899	900
Ententes de services de réseau	167	325	–	–	492	616
Guichets automatiques	62	118	55	–	235	303
Technologies de centre d'appels	32	56	56	–	144	214
Licences de logiciels et entretien du matériel	73	95	–	–	168	135
<b>Total</b>	<b>219 758 \$</b>	<b>42 991 \$</b>	<b>15 953 \$</b>	<b>11 028 \$</b>	<b>289 730 \$</b>	<b>271 769 \$</b>

<sup>1</sup> Comme la date des dépôts payables à vue et des dépôts payables sur préavis n'est pas précisée et est établie par le déposant, ces obligations sont considérées à moins de un an.

#### NOTE 26 CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Il existe une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre d'emprunteurs ou de contreparties engagés dans des activités similaires sont situés dans la même région ou ont des caractéristiques économiques comparables. La capacité de ces emprunteurs ou

contreparties à respecter des obligations contractuelles peut être également touchée par l'évolution de la conjoncture économique, politique ou autre. Le portefeuille de la Banque pourrait être sensible à l'évolution de la conjoncture dans certaines régions géographiques.

(en millions de dollars canadiens)	Prêts et engagements de clients au titre d'acceptations <sup>1</sup>		Instruments de crédit <sup>2,3</sup>		Instruments financiers dérivés <sup>4,5</sup>	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Canada	82 %	81 %	65 %	62 %	34 %	32 %
États-Unis	16	18	29	34	21	23
Royaume-Uni	1	–	1	1	12	12
Europe (sauf le Royaume-Uni)	–	–	2	–	26	26
Autres pays	1	1	3	3	7	7
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
	<b>185 194 \$</b>	<b>169 284 \$</b>	<b>71 312 \$</b>	<b>64 332 \$</b>	<b>38,417 \$</b>	<b>27 921 \$</b>

<sup>1</sup> En ce qui concerne le total des prêts et des engagements de clients au titre d'acceptations, les secteurs d'activité dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentaient comme suit au 31 octobre 2007 : immobilier, 8 % (8 % en 2006), et institutions financières, 5 % (3 % en 2006).

<sup>2</sup> Au 31 octobre 2007, la Banque avait des engagements et des contrats de passif éventuel s'établissant à 71 312 millions de dollars (64 332 millions de dollars en 2006), y compris des engagements de crédit totalisant 63 629 millions de dollars (56 184 millions de dollars en 2006), dont le risque de crédit se répartissait comme ci-dessus.

<sup>3</sup> En ce qui concerne les engagements de crédit, les secteurs d'activité dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale

se présentaient comme suit au 31 octobre 2007 : institutions financières, 45 % (45 % en 2006), immobilier résidentiel, 9 % (9 % en 2006) et pétrole et gaz, 5 % (4 % en 2006).

<sup>4</sup> Au 31 octobre 2007, le coût de remplacement courant des instruments financiers dérivés s'élevait à 38 417 millions de dollars (27 921 millions de dollars en 2006). D'après la région de la contrepartie ultime, le risque de crédit se répartissait comme ci-dessus.

<sup>5</sup> La plus importante concentration par type de contrepartie était auprès d'autres institutions financières, qui constituaient 82 % du total (81 % en 2006). La deuxième plus importante concentration était auprès des gouvernements et représentait 9 % du total (9 % en 2006). Aucun autre secteur ne dépassait 5 % du total.

Le tableau suivant présente le risque de crédit maximal lié aux instruments financiers, avant la prise en compte des garanties détenues ou d'autres rehaussements de crédit.

### Risque de crédit maximal brut

(en millions de dollars canadiens)	2007	2006
Encaisse et montants à recevoir de banques	1 462 \$	1 624 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	14 746	8 763
Valeurs mobilières		
Détenues à des fins de transaction	77 637	77 482
Désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	2 012	–
Disponibles à la vente	35 650	–
Détenues jusqu'à leur échéance	7 737	–
Titres de placements	–	46 976
Valeurs mobilières prises en pension	27 648	30 961
Prêts		
Prêts hypothécaires résidentiels	58 463	53 386
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	67 198	62 800
Prêts sur cartes de crédit	5 464	4 743
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	43 555	39 679
Prêts aux entreprises et aux gouvernements désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	1 235	–
Engagements de clients au titre d'acceptations	9 279	8 676
Dérivés <sup>1</sup> (Note 24)	74 734	61 477
Autres actifs <sup>1</sup>	10 499	8 999
<b>Total de l'actif</b>	<b>437 319</b>	<b>405 566</b>
Instruments de crédit (Note 25) <sup>2</sup>	71 312	64 332
<b>Total du risque de crédit</b>	<b>508 631 \$</b>	<b>469 898 \$</b>

<sup>1</sup> Les dérivés détenus à des fins autres que de transaction ont été exclus des autres actifs et inclus dans les dérivés aux fins de ce tableau.

<sup>2</sup> Le solde représente le montant maximal du crédit additionnel que la

Banque pourrait être tenue de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés. Le risque maximal actuel pourrait différer du montant présenté ci-dessus.

## NOTE 27 INFORMATIONS SECTORIELLES

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, l'exploitation et les activités de la Banque s'articulent autour des secteurs suivants : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et Services bancaires en gros.

Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada comprend les services bancaires aux particuliers et aux entreprises au Canada ainsi que les activités mondiales d'assurance (à l'exclusion des États-Unis) et offre des produits et des services financiers et commerciaux de même que des produits et services d'assurance aux particuliers et aux petites entreprises. Le secteur Gestion de patrimoine procure des produits et des services de placement à des investisseurs institutionnels et de détail et comprend le placement en actions de la Banque dans TD Ameritrade. Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis offre des services bancaires, des services d'assurance, des services de gestion de patrimoine, des services aux commerçants, des services bancaires hypothécaires de même que d'autres services financiers dans le nord-est des États-Unis. Le secteur Services bancaires en gros offre des produits et des services financiers aux grandes sociétés, aux gouvernements et aux institutions.

Les autres activités commerciales de la Banque ne sont pas considérées comme des secteurs isolables et sont, par conséquent, regroupées au sein du secteur Siège social. Ce secteur comprend les activités liées à l'incidence des programmes de titrisation d'actifs, la gestion de trésorerie, les provisions générales pour pertes sur créances, l'élimination de certains rajustements en équivalence fiscale, les économies fiscales au niveau de l'entreprise, ainsi que les revenus et les frais résiduels non répartis.

Les résultats de chaque secteur reflètent les revenus, les frais, les actifs et les passifs du secteur. Étant donné la structure complexe de la Banque, son modèle d'information de gestion fait intervenir diverses estimations, hypothèses, répartitions et méthodes axées sur le risque pour calculer les prix de cession interne des fonds, les revenus intersectoriels, les taux d'imposition des bénéficiaires, les fonds propres et les frais indirects, de même que les cessions de coûts pour mesurer les résultats par secteur. Les prix de cession des fonds sont généralement calculés aux taux du marché. Les revenus intersectoriels sont négociés entre les secteurs et avoisinent la valeur fournie par le secteur qui distribue les fonds. La charge ou l'économie d'impôts sur les bénéfices est en général ventilée entre les secteurs selon un taux d'imposition prévu par la loi, et elle peut

être rajustée compte tenu des éléments et des activités propres à chaque secteur. L'amortissement des frais liés aux actifs incorporels est compris dans le secteur Siège social. Par conséquent, le bénéfice net des secteurs d'exploitation est présenté avant l'amortissement des actifs incorporels.

Le revenu d'intérêts net au sein des Services bancaires en gros est présenté en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur des bénéfices non imposables ou exonérés d'impôt, tels les dividendes, est rajustée à la valeur équivalente avant impôts. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer le revenu tiré de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs du revenu d'intérêts net avec celui d'institutions semblables. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur des Services bancaires en gros est éliminé dans le secteur Siège social.

Tel qu'il est indiqué à la note 4, la Banque titrise les prêts de détail et les débiteurs détenus par le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada dans le cadre d'opérations qui sont comptabilisées comme des ventes. Aux fins de la présentation sectorielle, le secteur des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada comptabilise les opérations comme s'il s'agissait d'accords de financement. Par conséquent, le revenu d'intérêts sur les actifs vendus, déduction faite des coûts de financement engagés par les fiducies cessionnaires, est constaté dans le revenu d'intérêts net, et la provision pour pertes sur créances à l'égard de ces actifs est imputée à la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances. Cette comptabilisation est renversée dans le secteur Siège social, et le gain constaté à la vente, qui est conforme aux normes comptables appropriées, et le revenu sur les droits conservés, déduction faite des pertes sur créances, sont inclus dans les autres revenus.

## Résultats par secteur d'activité

(en millions de dollars canadiens)

	Services bancaires personnels et commerciaux au Canada	Gestion de patrimoine	Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis <sup>1</sup>	Services bancaires en gros <sup>2</sup>	Siège social <sup>2</sup>	Total
<b>2007</b>						
Revenu d'intérêts net	5 401 \$	318 \$	1 365 \$	875 \$	(1 035) \$	6 924 \$
Autres revenus	2 848	1 995	583	1 619	312	7 357
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	608	–	120	48	(131)	645
Frais autres que d'intérêts	4 256	1 551	1 221	1 261	686	8 975
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	3 385	762	607	1 185	(1 278)	4 661
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	1 132	261	196	361	(1 097)	853
Participations sans contrôle	–	–	91	–	4	95
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts	–	261	–	–	23	284
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>2 253 \$</b>	<b>762 \$</b>	<b>320 \$</b>	<b>824 \$</b>	<b>(162) \$</b>	<b>3 997 \$</b>
<b>Total de l'actif</b>						
– bilan	152 100 \$	14 900 \$	58 800 \$	177 200 \$	19 124 \$	422 124 \$
– titrisé	44 608	–	–	–	(16 292)	28 316
<b>2006</b>						
Revenu d'intérêts net	4 879 \$	377 \$	1 290 \$	479 \$	(654) \$	6 371 \$
Autres revenus	2 573	1 883	490	1 792	83	6 821
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	413	–	40	68	(112)	409
Frais autres que d'intérêts	4 086	1 575	1 087	1 312	755	8 815
Gain sur dilution, montant net	–	–	–	–	1 559	1 559
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	2 953	685	653	891	345	5 527
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	987	242	222	262	(839)	874
Participations sans contrôle	–	–	195	–	(11)	184
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts	–	147	–	–	(13)	134
<b>Bénéfice net</b>	<b>1 966 \$</b>	<b>590 \$</b>	<b>236 \$</b>	<b>629 \$</b>	<b>1 182 \$</b>	<b>4 603 \$</b>
<b>Total de l'actif</b>						
– bilan	138 700 \$	13 600 \$	43 500 \$	163 900 \$	33 214 \$	392 914 \$
– titrisé	43 304	–	–	–	(15 241)	28 063
<b>2005</b>						
Revenu d'intérêts net	4 342 \$	643 \$	705 \$	977 \$	(659) \$	6 008 \$
Autres revenus	2 361	2 103	299	1 011	177	5 951
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	373	–	4	52	(374)	55
Frais autres que d'intérêts	3 773	2 083	549	1 325	1 114	8 844
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	2 557	663	451	611	(1 222)	3 060
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	855	231	161	189	(737)	699
Participations sans contrôle	–	–	132	–	–	132
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts	–	–	–	–	–	–
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>1 702 \$</b>	<b>432 \$</b>	<b>158 \$</b>	<b>422 \$</b>	<b>(485) \$</b>	<b>2 229 \$</b>
<b>Total de l'actif</b>						
– bilan	131 000 \$	25 600 \$	35 700 \$	156 700 \$	16 210 \$	365 210 \$
– titrisé	34 451	–	–	–	(10 577)	23 874

<sup>1</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2007, les résultats de TD Bank U.S.A. Inc. (auparavant présentés dans le secteur Siège social pour la période allant du deuxième trimestre de 2006 au deuxième trimestre de 2007 et dans le secteur Gestion de patrimoine avant le deuxième trimestre de 2006) sont inclus dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-

Unis de façon prospective. Les données des périodes antérieures n'ont pas été retraitées puisque l'incidence n'est pas importante.

<sup>2</sup> L'augmentation du revenu d'intérêts net selon l'équivalence fiscale et de la charge d'impôts sur les bénéfices présentée dans le secteur Services bancaires en gros est éliminée dans le secteur Siège social.

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RÉSULTATS

Pour les besoins de la présentation des résultats selon la répartition géographique, les secteurs sont répartis en trois groupes : Canada, États-Unis et autres pays. Les opérations sont surtout comptabilisées

d'après le lieu de l'unité responsable de la comptabilisation des revenus ou des actifs. Ce lieu correspond fréquemment au lieu de l'entité juridique qui mène les activités et au lieu du client.

(en millions de dollars canadiens)

	Revenu total	Bénéfice avant charge d'impôts sur les bénéfices, participations sans contrôle, déduction faite des impôts, et quote-part du bénéfice net d'une société liée	Bénéfice net	Total de l'actif
<b>2007</b>				
Canada	10 619 \$	2 992 \$	2 314 \$	275 931 \$
États-Unis	2 370	648	710	79 951
Autres pays	1 292	1 021	973	66 242
<b>Total</b>	<b>14 281 \$</b>	<b>4 661 \$</b>	<b>3 997 \$</b>	<b>422 124 \$</b>
<b>2006</b>				
Canada	9 721 \$	2 423 \$	1 802 \$	255 317 \$
États-Unis	2 564	2 538	2 182	83 059
Autres pays	907	566	619	54 538
<b>Total</b>	<b>13 192 \$</b>	<b>5 527 \$</b>	<b>4 603 \$</b>	<b>392 914 \$</b>
<b>2005</b>				
Canada	8 472 \$	1 408 \$	1 117 \$	232 783 \$
États-Unis	2 624	1 246	639	74 306
Autres pays	863	406	473	58 121
<b>Total</b>	<b>11 959 \$</b>	<b>3 060 \$</b>	<b>2 229 \$</b>	<b>365 210 \$</b>

## NOTE 28 ACQUISITIONS, CESSIONS ET AUTRES

### a) Commerce Bancorp Inc.

Le 2 octobre 2007, la Banque a annoncé une entente définitive pour l'acquisition de la totalité de Commerce Bancorp Inc. (Commerce) pour une contrepartie en actions et au comptant dont la valeur totale, au moment de l'annonce de l'opération, s'élevait à environ 8,5 milliards de dollars. Commerce est une société ouverte dont l'actif totalisait environ 50 milliards de dollars US au 30 septembre 2007. L'acquisition sera comptabilisée selon la méthode de l'acquisition et chaque action de Commerce sera échangée contre 0,4142 action ordinaire de la Banque et 10,50 \$ US au comptant. L'acquisition est conditionnelle à l'approbation des actionnaires de Commerce et des organismes de réglementation des États-Unis et du Canada, ainsi qu'à d'autres conditions de clôture habituelles. À l'heure actuelle, la conclusion de l'opération est prévue pour février ou mars 2008.

### b) TD Banknorth

#### Interchange Financial Services Corporation

TD Banknorth a conclu l'acquisition d'Interchange le 1<sup>er</sup> janvier 2007, pour une contrepartie au comptant totale de 545 millions de dollars (468,1 millions de dollars US), financée principalement au moyen de la vente par TD Banknorth de 13 millions de ses actions ordinaires à la Banque au prix de 31,17 \$ US par action pour un montant de 472 millions de dollars (405 millions de dollars US). Les actifs et passifs suivants d'Interchange ont été inclus dans le bilan consolidé de la Banque à la date d'acquisition : 1 283 millions de dollars de prêts et de prêts hypothécaires aux particuliers et commerciaux, 495 millions de dollars d'écarts d'acquisition et d'actifs incorporels, 123 millions de dollars d'autres actifs, 1 332 millions de dollars de dépôts et 97 millions de dollars de passifs divers. TD Banknorth consolide les résultats financiers d'Interchange. Comme la Banque consolide les résultats de TD Banknorth avec un décalage de un mois, les résultats d'Interchange pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2007 ont été inclus dans les résultats financiers de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007.

En 2006, TD Banknorth a racheté 8,5 millions de ses propres actions pour 290 millions de dollars (256 millions de dollars US), et la Banque a acquis 1 million d'actions additionnelles de TD Banknorth pour 34 millions de dollars (30 millions de dollars US) dans le cadre d'achats sur le marché libre. Outre les actions de TD Banknorth acquises par la Banque dans le cadre de l'opération avec Hudson (décrite ci-dessous), la Banque a commencé à réinvestir dans le programme de réinvestissement des dividendes de TD Banknorth en novembre 2005 et elle a acquis environ 5,2 millions d'actions de TD Banknorth dans le cadre du programme, avant l'achèvement de l'opération de privatisation décrite ci-dessous.

#### Opération de privatisation

Le 20 avril 2007, la Banque a conclu la privatisation de TD Banknorth. Aux termes de cette opération, la Banque a acquis toutes les actions ordinaires en circulation de TD Banknorth qu'elle ne détenait pas encore pour 32,33 \$US par action de TD Banknorth pour une contrepartie totale de 3,7 milliards de dollars au comptant (3,3 milliards de dollars US). L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. À la conclusion de l'opération, TD Banknorth est devenue une filiale en propriété exclusive de la Banque et ses actions ont été retirées de la cote de la Bourse de New York.

Par suite de l'opération, une augmentation nette d'environ 1,5 milliard de dollars au titre des écarts d'acquisition et des actifs incorporels a été portée au bilan consolidé de la Banque à la date de conclusion de l'opération. Les autres rajustements au titre de la répartition du prix d'acquisition n'ont pas été importants. La répartition du prix d'acquisition est provisoire.

Dans le cours normal de la présentation de l'information financière de la Banque, les résultats de TD Banknorth sont consolidés avec un décalage de un mois.

Comme il est expliqué dans la circulaire de sollicitation de procurations définitive de TD Banknorth datée du 16 mars 2007 relativement à l'opération, la Banque et TD Banknorth ont conclu un protocole d'entente prévoyant le règlement proposé de six poursuites comprenant le litige opposant TD Banknorth à ses actionnaires, C.A. no 2557-NC (Delaware Court of Chancery, New Castle County). Entre autres éléments, le règlement proposé prévoyait l'établissement par la Banque d'un fonds de règlement d'un montant totalisant environ 2,95 millions de dollars. Le règlement proposé était assujéti à un certain nombre de conditions, y compris l'approbation finale par la Cour de chancellerie du Delaware. Le 19 juillet 2007, la Cour de chancellerie du Delaware a rejeté le règlement proposé. Par conséquent, le règlement ne sera pas finalisé et les anciens actionnaires de TD Banknorth ne recevront pas le montant du règlement proposé d'environ 0,03 \$US l'action. La conclusion de l'opération, qui a eu lieu le 20 avril 2007, n'est pas touchée par la décision de la Cour. La Banque continue d'être d'avis que ces poursuites sont sans fondement et défendra vigoureusement sa position.

#### *Hudson United Bancorp*

Le 31 janvier 2006, TD Banknorth a conclu l'acquisition de Hudson pour une contrepartie totale de 2,2 milliards de dollars (1,9 milliard de dollars US), dont 1 073 millions de dollars (941,8 millions de dollars US) au comptant et le reste en actions ordinaires de TD Banknorth. La contrepartie au comptant a été financée par la vente d'actions ordinaires de TD Banknorth à la Banque. TD Banknorth consolide les résultats financiers de Hudson. L'opération a entraîné pour la Banque une perte sur dilution de 72 millions de dollars en 2006. L'acquisition de Hudson par TD Banknorth a ajouté au bilan consolidé de la Banque 6,0 milliards de dollars de prêts et de prêts hypothécaires aux particuliers et aux entreprises, 3,2 milliards de dollars de valeurs mobilières, 1,9 milliard de dollars d'écarts d'acquisition et d'actifs incorporels, 0,8 milliard de dollars d'autres actifs, 8,4 milliards de dollars de dépôts et 3,5 milliards de dollars d'autres passifs.

#### **c) TD Waterhouse U.S.A. et Ameritrade**

Le 24 janvier 2006, la Banque a réalisé la vente de son entreprise de courtage américaine, TD Waterhouse U.S.A., à la juste valeur marchande de 2,69 milliards de dollars à Ameritrade Holding Corporation (Ameritrade) en échange de 32,5 % de l'entité issue de la fusion qui porte la dénomination «TD Ameritrade». Au cours de l'exercice, l'opération a entraîné, à la vente, un gain sur dilution net de 1,67 milliard de dollars (1,45 milliard de dollars US) après impôts (1,64 milliard de dollars avant impôts).

À l'acquisition, le placement de la Banque dans TD Ameritrade, moins la part revenant à la Banque de la valeur comptable nette de TD Ameritrade, était d'environ 3,7 milliards de dollars et se composait principalement d'actifs incorporels (pour environ 930 millions de dollars) et d'écarts d'acquisition. Dans le cadre de l'opération, TD Waterhouse Canada a acquis la totalité des activités de courtage canadiennes d'Ameritrade pour 77 millions de dollars au comptant (67 millions de dollars US), soit principalement des actifs incorporels et des écarts d'acquisition.

En vertu de la convention d'actionnaires de TD Ameritrade, la participation de la Banque dans cette société en qualité de propriétaire réel est actuellement limitée à 39,9 % des titres avec droit de vote en circulation. Cette limite augmentera à 45 % en janvier 2009.

La Banque a acquis 44,4 millions d'actions pour 939,1 millions de dollars (831,4 millions de dollars US), sur le marché libre, ce qui, avec le programme de rachat d'actions de TD Ameritrade, a accru sa participation réelle dans TD Ameritrade, qui est passée de 32,5 % à 39,8 % au 31 octobre 2006.

En 2006, TD Ameritrade a annoncé deux programmes de rachat d'actions ordinaires visant un nombre global de 32 millions d'actions. Par suite des activités de rachat de TD Ameritrade, la participation réelle de la Banque dans TD Ameritrade a augmenté, dépassant la limite de participation de 39,9 % prévue dans la convention d'actionnaires. Conformément à son intention antérieurement annoncée, la Banque a vendu 3 millions d'actions de TD Ameritrade au cours des trois mois terminés le 31 juillet 2007 afin de ramener sa participation réelle dans TD Ameritrade de 40,3 % au 30 avril 2007 à 39,9 % au 31 juillet 2007. La Banque a constaté un gain de 6 millions de dollars sur cette vente.

Au 31 octobre 2007, la participation réelle de la Banque dans TD Ameritrade atteignait 39,99 % en raison des activités continues de rachat d'actions de TD Ameritrade. La Banque entend vendre des

actions de TD Ameritrade afin de diminuer sa participation réelle dans TD Ameritrade en qualité de propriétaire à la limite de participation de 39,9 % prévue dans la convention d'actionnaires, ou sous cette limite.

La Banque comptabilise son placement dans TD Ameritrade à la valeur de consolidation. Les périodes financières de la Banque et de TD Ameritrade ne coïncident pas. La quote-part de la Banque dans les résultats de TD Ameritrade entre la date d'acquisition et le 30 septembre 2006 est présentée dans les résultats de la Banque pour l'exercice 2006, ainsi que du 1<sup>er</sup> octobre 2006 au 30 septembre 2007 pour l'exercice 2007.

Le 14 septembre 2006, la Banque a annoncé la conclusion d'un accord avec Lillooet Limited (Lillooet), société dont le promoteur est la Banque Royale du Canada, selon lequel la Banque a couvert le risque de prix lié à 27 millions d'actions ordinaires de TD Ameritrade. Le nombre d'actions couvertes et le cours de couverture ont été établis en fonction de la conjoncture sur le marché au cours de la période de couverture établie.

L'accord conclu avec Lillooet vise à procurer une protection de prix dans le cas où la Banque désirerait augmenter sa participation réelle dans TD Ameritrade en 2009. Selon l'accord, si le cours de l'action de TD Ameritrade dépasse un montant stipulé, Lillooet devra verser une somme à la Banque au début de 2009. Si le cours de l'action de TD Ameritrade est inférieur à ce montant, ce sera la Banque qui devra verser à Lillooet une somme en fonction de la différence. L'accord fera l'objet d'un règlement prévu pour 2009, sous réserve d'une accélération ou d'une résiliation anticipée dans certaines circonstances. L'accord ne confère à la Banque aucun droit d'achat d'actions dans TD Ameritrade ni aucun droit de vote ou de participation rattaché à ces actions.

Lillooet est une entité à détenteurs de droits variables dont la Banque est le principal bénéficiaire. Ainsi, les résultats financiers de Lillooet sont consolidés dans les présents états financiers consolidés.

Du fait de la consolidation de Lillooet, les actions de TD Ameritrade que celle-ci détient ont été incluses dans le placement de la Banque dans TD Ameritrade. Au 31 octobre 2007, Lillooet détenait 27 millions d'actions de TD Ameritrade, ce qui représente 4,5 % des actions émises et en circulation de TD Ameritrade. La Banque a également constaté les revenus de TD Ameritrade liés aux actions de TD Ameritrade détenues par Lillooet au 30 septembre 2007.

Pour une description de ces opérations avec TD Ameritrade, voir la note 29.

#### **d) VFC Inc.**

En date du 15 mai 2006, la Banque détenait toutes les actions ordinaires émises et en circulation de VFC Inc. (VFC), un des premiers fournisseurs de financement automobile et de prêts à la consommation. L'acquisition des actions ordinaires émises et en circulation de VFC a donné lieu à une contrepartie totale de 328 millions de dollars, y compris une somme au comptant, des actions ordinaires de la Banque et les frais d'acquisition pour des montants respectifs de 256 millions de dollars, de 70 millions de dollars et de 2 millions de dollars. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Les résultats de VFC sont présentés dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

L'acquisition de VFC par la Banque a ajouté au bilan consolidé de la Banque 36 millions de dollars de trésorerie et équivalents de trésorerie, 435 millions de dollars de prêts, 64 millions de dollars d'actifs incorporels, 8 millions de dollars d'autres actifs, 325 millions de dollars de créances garanties et 93 millions de dollars d'autres passifs. L'excédent du total de la contrepartie sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis a été entièrement attribué à l'écart d'acquisition.

#### **e) Restructuration de Visa Inc.**

Dans le cadre de la restructuration à l'échelle mondiale de Visa USA Inc., l'Association Visa Canada et Visa International Service Association, conclue le 3 octobre 2007, la Banque a reçu des actions de la nouvelle entité mondiale (Visa Inc.) en échange de la participation de la Banque à titre de membre dans l'Association Visa Canada. Les actions reçues sont classées comme valeurs mobilières disponibles à la vente, et la Banque a comptabilisé un gain estimatif de 163 millions de dollars dans les autres revenus – divers, en fonction des résultats d'une évaluation indépendante des actions de Visa Inc. reçues par la Banque. Le gain peut faire l'objet d'un autre rajustement selon le pourcentage final de la participation de la Banque dans Visa Inc.

**NOTE 29 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

La Banque consent des prêts à ses dirigeants et à ses administrateurs ainsi qu'à des personnes avec qui ils ont des liens. Les prêts aux administrateurs et à certains dirigeants sont assortis des conditions couramment établies sur le marché. Les montants en cours s'établissent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2007	2006
Prêts aux particuliers, y compris les prêts hypothécaires	7 \$	11 \$
Prêts aux entreprises	103	40
<b>Total</b>	<b>110 \$</b>	<b>51 \$</b>

En outre, la Banque offre des régimes d'unités d'actions différées et d'autres régimes aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, voir la note 15, Rémunération à base d'actions.

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés.

**OPÉRATIONS AVEC TD AMERITRADE**

En vertu d'une convention d'actionnaires relativement au placement en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a désigné cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade. Une description des opérations importantes de la Banque et de ses sociétés affiliées avec TD Ameritrade est présentée ci-après.

**Convention sur les comptes de dépôt du marché monétaire**

La Banque a conclu avec TD Ameritrade une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition des clients de TD Ameritrade des comptes de dépôt du marché monétaire à titre de comptes de passage désignés. TD Ameritrade assure les services de commercialisation et de soutien pour ces comptes, et, en contrepartie de ces services, la Banque lui a versé des honoraires de 592,3 millions de dollars en 2007 (260,6 millions de dollars en 2006).

Au 31 octobre 2007, les montants à recevoir de TD Ameritrade s'élevaient à 12,4 millions de dollars (2,2 millions de dollars en 2006), et les montants à payer à TD Ameritrade atteignaient 100,8 millions de dollars (18,9 millions de dollars en 2006).

**OPÉRATIONS AVEC SYMCOR**

La Banque détient un tiers du capital de Symcor, un fournisseur nord-américain de services d'impartition pour le secteur des services financiers, notamment des services de traitement de chèques et de paiements, de production de relevés et de gestion de documents. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation. Au cours de l'exercice, la Banque a versé 128,7 millions de dollars (127,4 millions de dollars en 2006) pour ces services. Au 31 octobre 2007, le montant à verser à Symcor était de 11,2 millions de dollars (11,7 millions de dollars en 2006).

**NOTE 30 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN****BILLETS À MOYEN TERME**

Le 1<sup>er</sup> novembre 2007, la Banque a émis 2,5 milliards de dollars de billets à moyen terme qui constituent l'endettement subordonné dans le cadre du programme de billets à moyen terme de la Banque. Les billets portent intérêt à un taux nominal de 5,382 % jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2012, et au taux des acceptations bancaires majoré de 1,00 % par la suite jusqu'à l'échéance, le 1<sup>er</sup> novembre 2017. Les billets sont rachetables au pair au gré de la Banque le 1<sup>er</sup> novembre 2012. Les billets sont admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2B.

**ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG DE CATÉGORIE A, SÉRIE P**

Le 1<sup>er</sup> novembre 2007, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série P, pour une contrepartie au comptant brute de 250 millions de dollars. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 13.